

BULLETIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2010-2011

établi par
Patrice CABAU et Maurice SCHELLÈS

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2010

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Scellès, Secrétaire général, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Barber, Napoléone, Watin-Grandchamp, MM. Boudartchouk, Catalo, le Père Montagnes, MM. Peyrusse, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Fournié, Guiraud, Haruna-Czaplicki, Jaoul, MM. Chabbert, Gardes, membres correspondants.

Excusés : MM. Guy Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-adjoint, Mmes Cazes, Friquart, Krispin, MM. Barber, Bordes, Garrigou Grandchamp, Garland, Pradalier.

La Présidente souhaite à tous un bon retour à l'Hôtel d'Assézat et aux séances de notre Société, pour cette nouvelle année académique qu'elle espère aussi amicale et enrichissante d'un point de vue scientifique que les précédentes.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2010, qui est adopté après qu'a été apportée une précision demandée par Jean-Luc Boudartchouk.

La Présidente rend compte de la correspondance imprimée, qui comprend surtout des invitations à des expositions.

Trois ouvrages viennent enrichir notre bibliothèque :

- Georges Cugulière, *Le tramway de Vicdessos 1911-1932*, Toulouse, Éditions Le Pas d'oiseau, 2010, 57 p. (don de l'auteur) ;
- Alexia Aleyrangués, Diane Joy, *Saint-Antonin-Noble-Val, ville et hameaux*, coll. *Patrimoines Midi-Pyrénées*, Région Midi-Pyrénées, 2010, 128 p. (don de Roland Chabbert) ;

- *Le goût de la Renaissance italienne. Les manuscrits enluminés de Jean Jouffroy, cardinal d'Albi (1412-1473)*, sous la direction de Matthieu Desachy et Gennaro Toscano, coll. *Trésors écrits albigeois*, 3, Milan, Silvana Editoriale, 2010, 160 p. (don de Hiromi Haruna-Czaplicki).

La Présidente remercie les donateurs.

La parole est à Jean-Luc Boudartchouk et Philippe Gardes pour une communication sur *Les lacs des Tectosages et l'archéologie*.

La Présidente remercie les deux orateurs pour ce troisième épisode de « l'Or de Toulouse », qui a vu de nombreux fantômes rétablis dans leur vérité historique. Faut-il donc en conclure qu'un dépôt de métal précieux ne peut avoir de réalité en dehors du site de Vieille-Toulouse ? Jean-Luc Boudartchouk dit que l'on peut en effet admettre que la ville ait été pillée et ses richesses enlevées, et que, fait extraordinaire, les deux seuls sanctuaires gaulois connus sont ceux de Vieille-Toulouse. Quant au témoignage de Strabon, on se rend compte qu'il s'évanouit au fur et à mesure que l'on serre le texte de plus près. Philippe Gardes ajoute que l'on ne connaît pas de ville gauloise établie au milieu d'un marais, et que Toulouse serait un cas unique, ce qui est peu vraisemblable ; en revanche, on sait que les Gaulois constituaient des trésors publics, et celui de Toulouse a évidemment été pillé lors de la prise de la ville.

Hélène Guiraud voudrait connaître la datation des objets de Snettisham : vers 100 avant notre ère, précise Philippe Gardes. Hélène Guiraud s'étonne alors que des lacs soient qualifiés d'eaux mortes ou stagnantes, et Jean-Luc Boudartchouk dit que c'est par opposition aux eaux vives.

Daniel Cazes s'intéresse à l'évaluation des quantités d'or et d'argent, en rappelant que les découvertes archéologiques ont montré qu'il y avait de l'or un peu partout dans le Sud-Ouest. L'inventaire présenté ce soir pourrait être sans doute encore

complété, car on oublie toujours des mentions de découvertes anciennes, dont les objets sont partis ailleurs ou ont disparu. Une autre question est celle du lieu de fabrication de ces objets. Daniel Cazes dit n'avoir pas de certitude, et il prend comme exemple les torques de Gajic et de Lasgraïsses, dont on ne sait s'ils ont été fabriqués par les Volques Tectosages ou dans la région du Danube. Il y a donc une réalité minière qui est celle de la présence de l'or dans tout le Sud-Ouest, qui rend possible une thésaurisation du métal précieux dans la capitale des Volques Tectosages, mais aussi beaucoup de flou encore, en particulier quant à la datation des objets. Comme Philippe Gardes fait remarquer que les dépôts eux-mêmes n'ont pas été traités dans le cadre de la communication de ce soir, Daniel Cazes donne raison à nos deux confrères d'avoir été très prudents, ce qui n'a pas toujours été le cas pour les différents auteurs qui se sont attachés à cette question.

Quant au sens de ces dépôts, Daniel Cazes rappelle que l'on dispose d'informations pour Lasgraïsses, où les torques, qui étaient accompagnés de fragments d'ossements et de céramiques, ont été trouvés presque à fleur de sol. Jean-Luc Boudartchouk dit que les dépôts de Srettisham sont également peu profonds ; il ajoute que si les réalités archéologiques semblent confirmer que les Volques avaient un usage particulier des dépôts dans des fosses ou des puits, celles-ci doivent être dissociées de l'épisode de la prise de la ville par les Romains.

Daniel Cazes félicite encore Jean-Luc Boudartchouk et Philippe Gardes d'avoir insisté sur le fait très concret de l'existence des deux sanctuaires de Vieille-Toulouse, un ensemble tout à fait extraordinaire, d'autant plus qu'il peut être mis en relation avec une inscription parfaitement datée.

Louis Peyrusse déclare avoir beaucoup aimé la politique de la terreur appliquée par nos deux confrères à la relecture des sources, mais s'agissant d'une hypothèse encore acceptée avec faveur, la disparition des zones humides, les « lacs », ne peut-elle en effet être expliquée par l'évolution du climat ? Jean-Luc Boudartchouk confirme que les deux écoles subsistent certes, ceux qui ne croient pas aux lacs parlant de cavités artificielles. Mais les progrès de la connaissance en géologie prouvent que des lacs n'ont pas pu exister à l'époque protohistorique à Toulouse, et il n'y a pas de raison désormais de douter que l'*oppidum* gaulois se trouvait sur le site de Vieille-Toulouse.

En réponse à une question d'Hélène Guiraud, Jean-Luc Boudartchouk rappelle que Strabon est un compilateur, et que son manuscrit est en outre resté inachevé. Son ouvrage comporte d'autres erreurs, qui sont connues, et pour Toulouse, on ne peut aller plus loin que renoncer à utiliser Strabon. Dominique Watin-Grandchamp demande ce qu'il en est alors de l'épisode de *Caepio* : pour Jean-Luc Boudartchouk, la prise de la ville et son pillage sont sans aucun doute historiques et rapportés d'après des sources romaines.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2010

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Guy Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Andrieu, Barber, Napoléone, Watin-Grandchamp, MM. Bordes, Catalo, le Père Montagnes, MM. Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Cassagnes-Brouquet, Fournié, Haruna-Czaplicki, M. Macé, membres correspondants.

Excusés : M. Latour, Bibliothécaire-adjoint, Mmes Balty, Cazes, Czerniak, Friquart, Krispin, Lamazou-Duplan, MM. Balty, Garland, Garrigou Grandchamp, Peyrusse, Pradalier, Tollon.

La Présidente donne la parole au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2010, qui est adopté.

La Présidente rend compte de la correspondance imprimée, qui comprend en particulier le programme du 60^e congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées qui se tiendra à Foix les 17-19 juin 2010, sur le thème des *Dissidences et conflits populaires dans les Pyrénées*.

Deux ouvrages viennent enrichir notre bibliothèque :

- *Musée du Vieux Toulouse*, numéro spécial de *L'Auta*, été 2010 (don du Musée) ;
- Maurice Greslé-Bouignol, *Regards albigeois sur un type de croix paradoxal. Supplément*, extrait de la *Revue du Tarn*, n° 218, p. 261-351 (envoi de l'auteur).

La parole est à Olivier Testard pour des *Notes de lecture du Breviari d'Amor*.

La Présidente remercie Olivier Testard pour ces notes qui nous fournissent des clefs de lecture pour aborder un de ces textes médiévaux particulièrement riches et complexes, comme peuvent l'être aussi les *Lays d'amor*.

Sophie Cassagnes-Brouquet demande si la première image ne représente pas la Vierge, ce que pensent aussi Nicole Andrieu et Dominique Watin-Grandchamp. Olivier Testard constate que sont ainsi confirmés des décalages entre le texte et l'image qu'il n'a pas étudiés. Hiromi Haruna-Czaplicki indique que Mme Vasseur prend en compte ces décalages, qui existent en effet. Dans le cas de cette figure, elle pense qu'elle peut être à la fois une allégorie, l'image de la Vierge et en troisième lieu la femme.

Michelle Fournié précise que parmi les thèmes abordés, certains ne sont pas de sa spécialité, mais elle trouve intéressant, dans cette démarche, d'essayer d'expliquer le pourquoi de la troisième partie que constitue le *Périlleux traité sur l'amour des femmes*, et comment il s'articule au reste, alors que l'on considère habituellement l'ouvrage comme un ensemble confus, une œuvre sans cohérence. Elle avait pour sa part admis qu'il s'agissait d'une somme encyclopédique, et elle attend de ce fait avec encore plus d'intérêt la publication complète par Peter Ricketts, avec une préface qui devrait présenter son explication de l'œuvre.

Pour Olivier Testard, l'ouvrage va du général au particulier. *Le Périlleux traité* n'est pas *stricto sensu* de l'amour courtois : Matfre Ermengaud a choisi les passages des troubadours qui servaient son projet, qui est une leçon moralisante.

Répondant à une question de Laurent Macé, Olivier Testard dit ne pas savoir de quels ouvrages Matfre Ermengaud pouvait disposer à Béziers, et qu'il s'en est tenu pour sa présentation aux fondamentaux qui pouvaient constituer la base du savoir des clercs. Michelle Fournié indique que l'on conserve des ouvrages destinés à la formation des novices dominicains, et elle pense que la comparaison pourrait être intéressante. Olivier Testard serait ravi si son travail pouvait susciter de telles recherches.

Faisant référence au colloque consacré au cercle de Béziers, Laurent Macé rappelle que l'un des frères de Matfre était troubadour, ce que confirme Olivier Testard en indiquant qu'il est cité par Matfre lui-même. Sophie Cassagnes-Brouquet remarque que c'est une époque où les troubadours se reconvertissent dans la littérature mariale.

Hiromi Haruna-Czaplicki souligne que la question de l'originalité de l'œuvre de Matfre Ermengaud reste posée. Puis après avoir repris la composition de l'ouvrage, elle note que dans la troisième partie l'amour apparaît comme le salut des troubadours et que l'on peut y voir une forme de réconciliation avec la tradition.

Olivier Testard fait observer que la dernière partie, troubadouresque, est connue pour être organisée sous forme de questions-réponses, mais que ce sont également plusieurs parties du texte qui sont ainsi fabriquées, ce qui a sans doute pour but de faciliter la restitution orale. Il y a là la reprise d'une technique qui a fait ses preuves, très efficace dans une société de tradition orale où l'on est capable de réciter des milliers de vers.

Hiromi Haruna-Czaplicki pense que le mot « restitution » est en effet le mot juste, et que la question est ici celle de la lecture que pouvait viser Matfre Ermengaud.

Sophie Cassagnes-Brouquet fait remarquer que tous les manuels de cette époque se présentent sous cette forme. Elle ajoute que le *Bréviaire* n'est pas un ouvrage religieux, mais un abrégé des connaissances destiné à des laïcs. Olivier Testard trouve que pour un abrégé, l'auteur délaye beaucoup. *A contrario*, il prend pour exemple les *Étymologies* d'Isidore de Séville, que l'on considère comme une somme encyclopédique. Il a plutôt l'impression, pour sa part, d'être dans ce cas-là devant un véritable abrégé, qui n'est que le fil d'un cours dont le contenu devait être développé à l'oral, et qui par conséquent ne refléterait pas la pauvreté alléguée des connaissances du moment.

Au titre des questions diverses, Guy Ahlsell de Toulza souhaite compléter son information du 4 mai 2010 sur **deux dessins de Soulié**, récemment offerts au Musée Paul-Dupuy. C'est le grand bâtiment en ruines figurant dans le demi-cercle de la digue sur le dessin représentant la berge de la Garonne et le dôme de la Grave qui faisait question. Le plan de Vitry de 1825 montre en effet un petit bâtiment à cet endroit, et un plan des Archives municipales retrouvé par François Bordes indique qu'il s'agissait de l'abattoir des bœufs :

Au printemps 2010, les Amis du musée Paul-Dupuy ont offert au musée une paire de dessins de Léon Soulié représentant les lavandières sur les bords de la Garonne, datés de 1848¹.

Léon Soulié (Pompignan, 1804 – Toulouse, 1862), peintre et dessinateur de talent, ancien élève de l'École des beaux-arts, fut le reporter de la vie toulousaine dans le second tiers du XIX^e siècle. Il appréciait particulièrement la Garonne, ses ponts, son trafic fluvial, ses quais, ses lavandières, ses promeneurs...

Ces deux dessins à la plume sont rehaussés d'aquarelle et de gouache. Le premier² représente le port de la Daurade, souvent représenté par ailleurs, avec ses bateaux-lavoirs, ses blanchisseuses au travail et les nombreux étendoirs où sèche le linge. À l'arrière-plan se dressent la nef de l'église de la Daurade et sa façade inachevée ainsi que le Pont Neuf.

Le second dessin³ est plus original. Il présente le port Saint-Cyprien où s'activent là aussi les lavandières. La vue, qui est prise depuis l'angle sud-est, montre au centre de l'hémicycle les ruines d'un vaste bâtiment dressé au bord de la Garonne. Il s'agit de l'ancien abattoir aux bœufs (*l'affachoir*), situé au bord de la Garonne, où sont commodément rejetés les eaux sales, le sang, les excréments et autres vidanges des animaux égorgés⁴. La rue qui longe le port s'appelait à juste titre la rue des Tripiers, aujourd'hui rue Viguerie. La construction par Urbain Vitry des nouveaux abattoirs entre 1828 et 1831 l'a rendu obsolète et, déjà malmené par les crues, il fut abandonné puis détruit. Dans le fond du dessin apparaît la coupole de la chapelle de l'hôpital de la Grave. Cet abattoir de Saint-Cyprien est signalé sur les plans de Toulouse de la fin du XVIII^e et de la première moitié du XIX^e siècle, et ce dessin en est le seul témoignage iconographique connu. Les deux œuvres viennent heureusement rejoindre les collections du musée Paul-Dupuy.



MUSÉE PAUL-DUPUY, DESSIN DE LÉON SOULIÉ :
vue du port de la Daurade, à Toulouse, 1848.



MUSÉE PAUL-DUPUY, DESSIN DE LÉON SOULIÉ :
vue du port Saint-Cyprien, à Toulouse, 1848.

de Valence. Sa dernière exposition à Saint-Sébastien est un succès, mais il meurt peu après de la grippe en 1918 à l'âge de 35 ans.

À l'exposition de 1906 de l'Union artistique de Toulouse², Clovis Cazes présente trois peintures :

81. La promenade du Centaure, 500 francs (note en marge : vendu).

82. Le Pont-Neuf, *le soir*, 100 francs.

83. Paysage, *étude*, 100 francs.

C'est ce n° 81 qui vient d'être acheté par l'Union. Par son thème allégorique antiquisant comme par son style, cette œuvre correspond bien à l'esprit de la salle Clémence-Isaure inaugurée il y a moins de dix ans. Elle évoque aussi l'importance de l'enseignement que donnaient à l'École des Beaux Arts de Paris plusieurs chefs d'ateliers originaires de Toulouse ou de la région toulousaine. Comme le disait alors un critique d'art : *M. Cazes a traité ses nus dans une coloration chaude, ambrée, soutenue, où flotte une impondérable atmosphère d'or bruni ; un beau ciel nuageux et une mer céruléenne composent le fond de cette splendide toile, dont nous quittons à regret le magnifique paganisme.*

Guy AHLSELL DE TOULZA

1. Sur Clovis Cazes, voir : M. ESPITALIER, « Un peintre gascon, Clovis Cazes », dans *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, 1938, 4^e trimestre, p. 300-306 ; Paulette LAUNET, « Peintres en Armagnac », dans *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, 1955, 2^e trimestre, p. 173-179.

2. Union artistique de Toulouse, 22^e année, exposition de 1906, ouverture : 15 mars au Capitole, catalogue conservé au musée Paul Dupuy.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2010

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Andrieu, Barber, Napoléone, Watin-Grandchamp, le Père Montagnes, MM. Roquebert, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes de Barrau, Cassagnes-Brouquet, Fournié, Haruna-Czaplicki, Lamazou-Duplan, MM. Darles, le général Garrigou Grandchamp, Macé, Mattalia, membres correspondants.

Excusés : MM. Scellès, Secrétaire général, Latour, Bibliothécaire-adjoint ; Mme Cazes, M. Molet.

Invitées : Mmes Rousseau, conservateur de la maison Seilhan à Toulouse, Maria-Alessandra Bilotta, chargée de recherches à l'I.N.H.A., spécialiste des manuscrits languedociens.

La Présidente annonce que notre confrère Henri Molet ne pourra pas assumer la communication brève qu'il devait nous faire ce soir concernant *La muraille de Garonne*. Puis elle fait circuler la correspondance imprimée, qui comprend :

- le catalogue de l'exposition « Pouvoir et mémoire. Des princes français rois de Navarre (XIII^e-XVI^e siècles) – Poder y memoria. Principes franceses, reyes de Navarra (siglos XIII-XVI) » présentée à Pau du 15 septembre au 10 novembre 2010 et qui doit l'être à Pampelune du 25 novembre 2010 au 6 février 2011 ;

- le prospectus des journées d'étude organisées à Toulouse les 24-25 novembre 2010 par l'UMR 5136 FRAMESPA et le département d'histoire de l'Université Toulouse II-Le Mirail, journées consacrées à « Un autre marché du luxe : le goût des élites méditerranéennes d'Avignon à Valence aux XIV^e et XV^e siècles ».

Michèle Pradalier-Schlumberger présente ensuite deux ouvrages récemment parus que deux membres de notre Compagnie, Daniel Cazes et Véronique Lamazou-Duplan, offrent pour notre bibliothèque :

- *Románico. Revista de arte de amigos del románico*, n° 10, juin 2010, « Románico y Camino de Santiago », Madrid, 2010, 136 p. ;

- Véronique Lamazou-Duplan (dir.), Anne Goules, Philippe Charon, *Le Cartulaire dit de Charles II roi de Navarre - El Cartulario llamado de Carlos II rey de Navarra*, Corpus documental para la historia del reino de Navarra, Sección III., Códices y Cartularios, Tomo I., Pamplona, 2010, 460 p.

La parole est au Père Montagnes pour une communication sur *La dévotion civique de Toulouse à saint Thomas d'Aquin (XVII^e siècle)*, publiée dans ce volume (t. LXXI, 2011), de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie le Père Montagnes pour cette communication de grande ampleur, très riche en informations, pleine de détails concrets et vivants. Elle rappelle que l'église des Jacobins de Toulouse fut choisie par le pape Urbain V pour abriter les reliques de saint Thomas d'Aquin parce qu'elle surpassait en beauté toutes les autres églises des Frères Prêcheurs. Après avoir souligné les apports nouveaux concernant le rôle des pouvoirs royal et municipal dans le culte rendu à saint Thomas, elle s'interroge sur deux points. D'une part, elle se demande si la curiosité iconographique qui figure sur une gravure illustrant la page

de titre d'un ouvrage publié au XVII^e siècle – le calame ou la plume tenu par le saint Docteur se prolonge par une tige de lys fleurie que termine le Crucifix – ne pourrait pas être un souvenir de l'Arbre de Vie, thème cher aux Franciscains de Languedoc au XIV^e siècle. D'autre part, elle s'enquiert des noms de l'architecte et des sculpteurs qui œuvrèrent au mausolée de saint Thomas. Bernard Montagnes indique que la conception et l'exécution du monument furent assurées essentiellement par deux Dominicains, les Frères Claude Borrey et Jean-Raymond Renard, anciens sculpteurs de profession ; pour davantage de précisions, il renvoie au précieux article publié par notre confrère Georges Costa sur les travaux réalisés aux Jacobins au XVII^e siècle (Georges Costa, « Travaux d'art aux Jacobins de Toulouse sous le règne de Louis XIII », *M.S.A.M.F.*, t. LXVII, 2007, p. 201-229).

Christian Darles fait remarquer que sur l'une des gravures projetées le front du saint paraît porter une étoile noire à six branches, au sujet de laquelle il est difficile de trouver une explication.

Michelle Fournié demande à quand remonte la pratique de l'hommage prêté par les capitouls entrant en charge. Le Père Montagnes répond que l'avocat toulousain Jacques Lavar, ancien capitoul, qui mentionne en 1626 cet usage, ne dit rien de son origine. Il faut conjecturer qu'il était relativement récent : il ne pouvait pas être antérieur à 1369, date de l'arrivée à Toulouse des reliques de saint Thomas d'Aquin, et on peut croire que son institution ne fut pas sans relation avec la réforme dominicaine promue au début du XVII^e siècle par Frère Sébastien Michaelis (1543-1618).

Guy Ahlsell de Toulza désire connaître les grandes dispositions du mausolée de saint Thomas ainsi que l'identité des personnages représentés par les statues qui le décoraient. Bernard Montagnes explique que le monument, qui s'élevait sur l'emplacement de l'autel actuel et culminait à près de vingt mètres (le haut des voûtes de l'église étant à 28 m), était de plan barlong et montrait deux faces principales : l'une, tournée à l'ouest vers le chœur conventuel, constituait le retable du maître-autel ; l'autre, tournée à l'est vers le public des fidèles, formait le retable de l'autel dédié à saint Thomas d'Aquin ; des deux côtés, placée au milieu, sous une arche voûtée, se voyait la châsse contenant les reliques du saint Docteur. Sur la face orientale, dont trois gravures du XVII^e siècle ont reproduit l'ordonnement et l'ornementation, figuraient : au registre supérieur, dans la niche centrale, saint Thomas tenant dans sa dextre le glaive flamboyant des chérubins et foulant aux pieds Averroès ; de part et d'autre, un peu plus bas, sur deux trônes, les papes saint Pie V et Urbain V ; au registre inférieur, dans les deux niches latérales, à droite : saint Raymond de Peñafort, fondateur des Mercédaires, portant une clef ; à gauche : saint Vincent Ferrier.

Au titre des questions diverses, Daniel Cazes intervient pour témoigner de la visite qu'il vient de faire à l'**Institut catholique de Toulouse**. Le **musée archéologique, récemment rénové** et inauguré la semaine dernière, porte désormais la dénomination d'« Espace muséographique Georges-Baccrabère » en hommage à son créateur et conservateur, notre confrère, disparu en 2007. C'est aujourd'hui le Père Joseph qui en assure la conservation. La nouvelle présentation se signale par l'aménagement de la partie occidentale, sous la galerie, qui est maintenant close, chauffée, et bien éclairée. Pour des raisons de sécurité, la zone en sape le long du rempart antique n'a pas été rouverte au public. Un espace nouveau est dévolu aux expositions temporaires : actuellement, on peut y découvrir l'œuvre du maître-verrier Henri Guérin. M. Cazes recommande d'aller voir le musée réaménagé et il propose que la Société en fasse l'objectif d'une prochaine visite. L'Institut catholique de Toulouse a tout lieu d'être fier de cette réalisation. Le Directeur déclare finalement qu'après avoir longtemps pensé que ce musée devait être intégré au système public des musées de la Ville de Toulouse et des Musées de France, il en est venu à l'idée qu'il vaut sans doute mieux que celui-ci demeure une entité privée.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2010

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Barber, Napoléone, Watin-Grandchamp, le Père Montagnes, MM. Peyrusse, Pradalier, Surmonne, Testard, Tollon, membres titulaires ; Mmes Balty, Cassagnes-Brouquet, Fournié, Guiraud, Haruna-Czaplicki, Heng, Jaoul, MM. Balty, Mattalia, membres correspondants.

Excusés : Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Latour, Bibliothécaire-adjoint ; MM. Chabbert, Garland, Garrigou Grandchamp, Lapart.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2010, qui appelle une réserve de Michelle Fournié. Le Secrétaire général rappelle à ce propos que les intervenants peuvent proposer un texte de remplacement pour la version publiée dans le *Bulletin*.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 novembre. Les deux procès-verbaux sont adoptés.

La Présidente présente trois ouvrages reçus pour notre bibliothèque :

- *Arqueología, patrimonio y desarrollo urbano. Problemática y soluciones, Actas del Seminario de Girona, 3 de julio de 2009*, Gérone, 2010, 262 p. (don de Christian Darles) ;

- Quitterie Cazes, *L'ancienne église Sainte-Marie la Daurade à Toulouse, Guides archéologiques du Musée Saint-*

Raymond, musée des Antiques de Toulouse, Toulouse, Musée Saint-Raymond, s.d. [2010], 64 p. (don de l'auteur) ;
- *Le Muséum de Toulouse et l'invention de la préhistoire*, sous la direction de François Bon, Sébastien Dubois et Marie-Dominique Labails, Toulouse, Éditions du Muséum de Toulouse, 228 p.

La parole est à Michèle Heng pour une communication sur les *Relevés archéologiques de Pierre-François-Léonard Fontaine (1762-1853)*, publiée dans ce volume (t. LXXI, 2011) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Michèle Heng pour cette communication très riche qui soulève nombre de questions et ne manquera pas de susciter tout autant de commentaires. Pour ce qui est du Moyen Âge, elle constate que le tombeau dessiné par Fontaine paraît tout à fait authentique : Michèle Heng souligne qu'il ne dessine cependant pas l'inscription, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si son intention avait été archéologique.

La Présidente se tourne vers Jean-Charles Balty pour recueillir son avis sur la représentation des monuments antiques. Notre confrère confirme l'intérêt de ce dossier, aussi étonnant que l'est le personnage. Peut-être a-t-on là un début de réhabilitation de Fontaine, qui semble être toujours dans l'ombre de Percier, alors que leurs ouvrages publiés en commun le sont sous les noms de Percier et Fontaine et non l'inverse. Ses dessins d'architecte sont assez remarquables, mais ses relevés archéologiques sont épouvantables, comparés à ce qui s'était fait auparavant et à ce qui se faisait au même moment. Fontaine donne l'impression de déjà savoir ce qu'il fera plus tard (ce qui est improbable), et de collectionner à cette fin des formes qu'il réutilisera. Michèle Heng suggère que Fontaine ait pu compter sur Percier pour préciser les dessins.

Louis Peyrusse se réjouit de cette mise en bouche, en se demandant toutefois si la réhabilitation de Fontaine est nécessaire, alors que Percier n'est somme toute pas si haut. Ses dessins sont des croquis et pas du tout des relevés, et pour la publication des *Palais, maisons, et autres édifices modernes, dessinés à Rome*, il n'est pas impossible que Percier ait repris certaines planches. Percier a d'ailleurs probablement dessiné bien des fois les mêmes œuvres, puisque tous deux travaillaient souvent côte à côte. La collection conservée montre bien que Fontaine dessinait de façon compulsive, et même d'après des recueils de gravures. Quant au montage des planches, il est sans doute aléatoire, ce qui est habituel à cette époque.

Dominique Watin-Grandchamp remarque que les croquis de Fontaine évoquent plus un carnet d'architecte que des relevés archéologiques, comme en font aujourd'hui aussi la plupart des architectes, ce que confirme Oliver Testard. Michèle Heng mentionne alors un petit carnet, dont elle n'a pas fait état dans sa communication, dans lequel on trouve aussi bien un dessin d'un surtout de table qu'un croquis du Trianon.

Daniel Cazes observe que Fontaine dessine d'après des gravures déjà anciennes comme celles de Montfaucon, mais pas d'après celles d'un contemporain comme Visconti. Et sa vision est beaucoup plus artistique qu'archéologique. Un très important travail d'identification des dessins reste à faire, c'est vrai. On pourra sans doute s'aider un peu du catalogue des sculptures du palais Maffei, qui a été publié. Le très beau dessin que nous avons vu a sans doute été fait sur l'Aventin, peut-être dans le jardin des chevaliers de l'Ordre de Malte. Daniel Cazes dit avoir noté une apothéose de Faustine, et aussi quelques erreurs manifestes dans les légendes : par exemple, l'abside de San Giovanni e Paolo donnée pour celle de San Gregorio.

Répondant à une question de Dominique Watin-Grandchamp, Michèle Heng assure que la plupart des annotations portées sur les dessins sont de la main de Fontaine. Elle ajoute que le problème d'identification qui se pose pour les antiques se pose aussi pour de très nombreux autres dessins jusqu'à 1851, ce qui ressemble à une mission impossible pour laquelle elle cherche aides et collaborations. Se pose aujourd'hui la question du devenir de ce fonds : ceux qui le détiennent ne sont pas jeunes, et il sera sans doute partagé entre leurs deux enfants et, sans doute aussi, vendu.

Bernadette Suau demande si la famille peut envisager la protection de l'ensemble des dessins au titre des Monuments historiques, ce qui n'éviterait pas la vente mais empêcherait le dépeçage. Michèle Heng pense que le carnet du sacre de Napoléon ne pourra pas quitter la France. La question de la protection au titre des Monuments historiques est délicate à aborder, car elle met les propriétaires face à leur propre disparition.

Comme Dominique Watin-Grandchamp fait remarquer que son travail d'identification accroît la valeur marchande du fonds, Michèle Heng indique qu'une seule aquarelle s'est déjà vendue 300 000 €. Puis elle rappelle que la parution de son article sur la tenture d'Urtubie a permis son classement au titre des Monuments historiques. C'est d'ailleurs à l'occasion d'une conférence sur cette tenture que les propriétaires des dessins de Fontaine ont pris contact avec elle.

Au titre des questions diverses, le Trésorier rappelle que de nombreux membres n'ont toujours pas acquitté leur cotisation pour l'année 2010, et la Bibliothécaire que les ouvrages empruntés depuis trop longtemps doivent être rapportés sans délai.

SÉANCE DU 4 JANVIER 2011

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Barber, Napoléone, le Père Montagnes, MM. Peyrusse, Testard,

Tollon, membres titulaires ; Mmes Balty, Guiraud, Haruna-Czaplicki, MM. Balty, Darles, Surmonne, Veyssière, membres correspondants.

Excusés : MM. Scellès, Secrétaire général, Latour, Bibliothécaire-adjoint ; Mmes Cazes, Heng, Lamazou-Duplan, MM. Garland, Pradalier.

Invitée : Mme Fabienne Landou (INRAP).

Au seuil de l'année nouvelle, la Présidente adresse tous ses vœux de bonheur aux membres de la Compagnie et souhaite que se renouvelle toujours le plaisir que nous avons de nous retrouver. Puis elle a le triste devoir d'annoncer le décès de notre doyen d'élection, **Odon de Lingua de Saint-Blanquat**, disparu pendant les vacances de Noël à l'âge de 96 ans. Reçu membre correspondant de notre Société en 1945, il était devenu membre titulaire en 1949, et, à sa demande, membre honoraire en 1998. Michèle Pradalier-Schlumberger rappelle la petite fête que nous avons organisée en 1995, à l'occasion de son jubilé académique, puis elle évoque la figure de l'ancien Directeur des Archives communales de Toulouse, qu'ont bien connu ceux qui, dans les années 1960-1970, ont fréquenté les Archives de la Ville, alors situées rue de Périgord, dans les sous-sols de la Bibliothèque. Historien d'une érudition profonde, Odon de Saint-Blanquat était un homme d'une « grande courtoisie », d'une « amabilité exquise », pour reprendre les termes employés par le journal de Verdun-sur-Garonne, où se trouvait sa propriété.

La Présidente présente ensuite le tome LXVIII (2008) de nos *Mémoires*, tout fraîchement paru. Après l'avoir jugé « un beau volume, d'une grande richesse scientifique, rassemblant des contributions de poids », elle exprime le léger regret que les reproductions des photographies illustrant l'article sur les peintures de Vals tirent sur le bleu.

Elle rend compte ensuite de la correspondance manuscrite, qui comprend les vœux du Président du Conseil général de la Haute-Garonne, ainsi que des invitations à diverses cérémonies adressées par le Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Maire de Toulouse, Jean-François Laffont, Président de Convergencia occitana, et Jean-Pierre Pech, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Législation et Président de l'Union des six Académies et Sociétés savantes de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure.

Elle fait enfin circuler diverses publications offertes pour notre bibliothèque et remercie les donateurs :

- Bernadette Suau : un article de Jean-Pierre Suau paru dans le *Bulletin des Amis des Archives de la Haute-Garonne* sur un dessin de 1333 contenu dans un registre d'une commanderie hospitalière proche de Limoux conservé aux Archives de la Haute-Garonne ;

- Christian Darles : un volume consacré aux problèmes de l'eau, auquel il a apporté une contribution (David Vivó, Lluís Palahí, Josep M. Nolla, Marc Sureda, *Aigua i conjunts termals a les ciutats d'Emporiae, Gerunda i Aquae Calidae ... sed uitam faciunt*, Institut del Patrimoni Cultural de la Universitat de Girona, [2006], 199 p.) ;

- Daniel Cazes : une série d'ouvrages sur l'Antiquité.

La Présidente rappelle que, sauf imprévu, l'Assemblée générale de la Société se tiendra au cours de la séance du 18 janvier prochain.

La parole est à Frédéric Veyssière pour une communication sur **La villa du Haut-Empire d'Estoube à Lectoure (Gers)** :

Des prospections aériennes et pédestres¹ ont révélé la présence d'une villa du Haut-Empire et la fouille archéologique préventive² a mis au jour les fondations de sa partie résidentielle, qui se trouve à la confluence du Gers et du Foissin, petit tributaire qui descend du plateau calcaire de Lectoure.

Au cours du Bas-Empire, la fonction résidentielle du site est remplacée par une activité artisanale : la fabrication de chaux à partir d'un four installé près d'une source de matière première calcaire issue des gravats de démolition de la villa du I^{er} siècle. Cette chaux est vraisemblablement utilisée pour la construction de nouveaux bâtiments dans un environnement proche de l'emprise de fouille. Deux importants fossés drainent l'axe du vallon, en amont du four à chaux.

Le bâtiment du I^{er} siècle, ceinturé au sud et à l'est par un fossé, se poursuit bien au-delà de l'emprise de fouille, vers le nord. Il présente un plan en L avec une aile nord-ouest dévolue aux appartements privés et une aile sud-ouest très probablement dédiée à une fonction thermique. C'est un ensemble cohérent d'une dizaine de pièces distribuées autour d'une galerie s'ouvrant sur une cour intérieure agrémentée d'une piscine.

Les murs du bâtiment sont fortement arasés, bien en dessous des seuils de circulation. Seules les fondations, construites en moellons de calcaire local brut et équarris, sont conservées sur une hauteur de 0,30 m. Les niveaux d'occupations ont totalement disparu, hormis dans la cour où une partie du sol est ponctuellement conservée.

L'aile occidentale est formée par 7 pièces quadrangulaires de surface variable, dont une sorte de couloir long de 9,50 m et large de 1,80 m. Cette pièce, située à l'extrémité occidentale fouillée de cette aile du bâtiment et bordant la galerie, correspond probablement à une cage d'escalier qui donnerait ainsi accès à un étage.

L'aile méridionale est constituée d'une petite pièce à abside encadrée par deux pièces carrées sensiblement de même surface. Un caniveau extérieur à la pièce à abside, dont il ne reste que le fond de la tranchée de récupération, présente un léger pendage est-ouest de l'ordre de 4 %. Cette pièce à abside possède donc un système d'évacuation des eaux usées. Au sud de la cour entre le bassin et le bâtiment, deux autres portions de canalisation maçonnée, entièrement récupérée, relient l'aile méridionale du bâtiment à un secteur immédiatement au nord du bassin.

Une pièce à abside et un tronçon extérieur de canalisation d'évacuation d'eau sont des indices parmi d'autres (présence de quelques fragments de *tegulae mammatae* et d'un clou en T servant au maintien d'une double paroi) d'une probable fonction thermale de l'aile méridionale de la *villa*.

Une particularité, deux fondations de piliers permettent de restituer un auvent ainsi qu'un seuil, dans le prolongement oriental de cette aile sud, créant ainsi un accès vers le bassin. Ce dernier s'intègre ainsi dans le cheminement de l'espace thermal.

Deux petits débordements des murs vers l'extérieur trahissent la présence de contreforts.

Une citerne extérieure, conservée sur une petite dizaine de centimètres de hauteur, prend place à la jonction des deux ailes du bâtiment. Elle est constituée d'un radier de fondation, en moellons bruts et cailloux calcaires liés à la terre, installé dans une fosse de construction délimitée par les fondations des murs du bâtiment. Les deux murs de la citerne sont constitués d'une assise de moellons calcaires liés par un mortier de chaux et sable à forte proportion de graviers calibrés, sur un lit de pose en mortier. Le sol en béton de tuileau de la citerne, épais de moins de 0,10 m, repose sur un lit de pose de sables et graviers. L'intérieur de la cuve mesure 1,35 m sur 1,55 m. En fonction de sa hauteur qui reste inconnue, elle ne représente qu'une capacité de stockage de quelques m³.

Cette petite citerne à eau occupe une position importante qui n'est certainement pas anodine à la jonction extérieure des deux ailes du bâtiment. Elle récupère une partie de l'eau provenant des toitures. Conserver l'eau limpide et fraîche dans la cuve nécessite un entretien rigoureux, afin notamment d'éviter les souillures du toit (mousses, déjections d'animaux...). Alimenter-elle la partie habitat, la partie thermale ou bien les deux à la fois ? Sa capacité peu importante, de quelques mètres cubes, ne permet certainement pas de constituer l'unique réserve d'eau potable pour les occupants de la *villa*.

En l'absence d'élément pertinent et en raison du mauvais état de conservation du site, il n'est pas possible de définir très précisément la ou les relations qui existent entre cette citerne et les deux ailes, habitat et thermale, ni d'affirmer que cette dernière est unique.

Par ailleurs, nous n'avons qu'une vision partielle de la *villa* puisque plusieurs indices suggèrent un développement de l'occupation vers le nord au-delà de l'emprise de fouille.

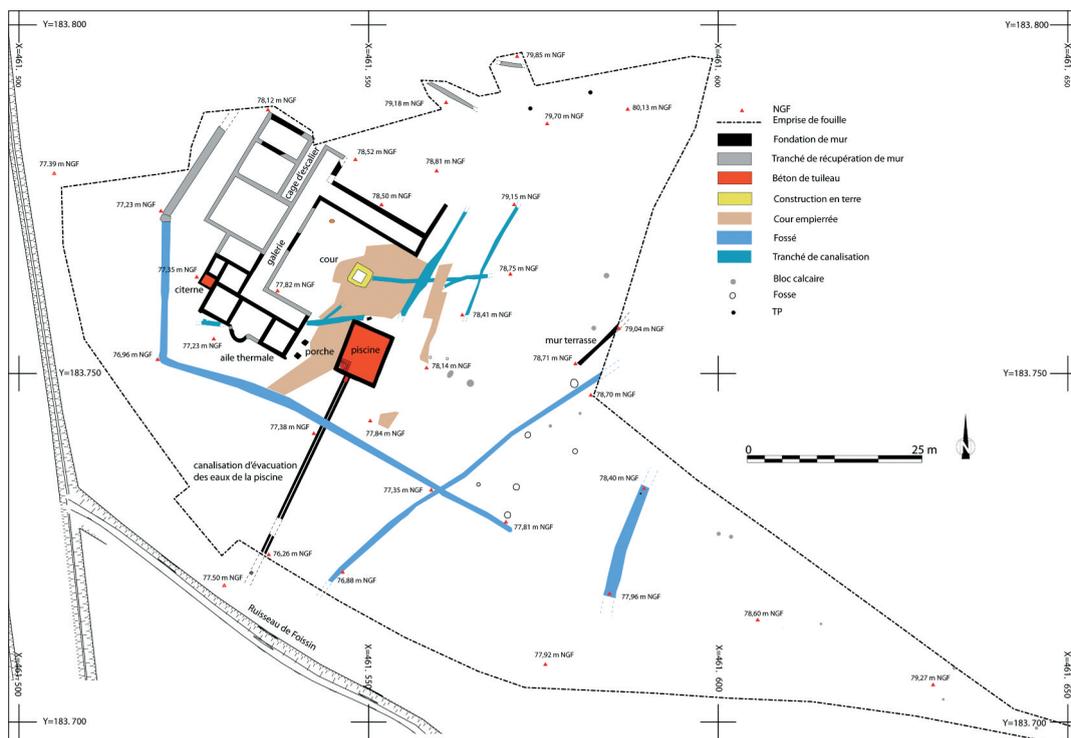
La galerie possède trois côtés de longueurs très inégales, autour de la cour. L'aile occidentale présente un diverticule, vers le nord.

Dans l'angle sud-ouest de la galerie, entre l'aile occidentale et l'aile septentrionale, les fondations des murs extérieurs ont été construites dans des remblais de construction datés de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère. Ces niveaux de nivellement du terrain reposent sur des colluvions limono-argileuses.

Une cour, d'une surface de l'ordre de 200 m², donne accès vers le sud-est à une piscine autour de laquelle se développe une aire empierrée. Le sol de la cour, dans un état de conservation variable, est constitué de graviers, cailloux calcaires et fragments de briques formant une surface irrégulière compacte, reposant sur des remblais de construction. Le sol de circulation situé entre le bassin et l'aile méridionale du bâtiment est particulièrement soigné. Il s'agit d'un niveau damé et usé de petits cailloux calcaires, de quelques petits galets et de fragments de terre cuite. Sa mise en place est datée de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère.

La cour est surmontée par un niveau argilo-limoneux brun irrégulier contenant des éléments de démolition, des moellons de calcaire et des fragments de terre cuite architecturale ainsi que des restes de mobilier céramique, attribués à la période 30-100 de notre ère. Ce niveau, mis en place au moment de l'abandon et de la démolition du site, a été fortement remanié par les travaux agricoles.

Un aménagement un peu singulier est installé dans la partie sud-est de la cour. Cette construction en terre crue, qui contient de rares inclusions d'éclats de calcaire centimétriques, des charbons de bois et des petits nodules de terre cuite, est aménagée dans un creusement quadrangulaire de près de 3 m de côté à paroi verticale et fond plat. Un négatif quadrangulaire (1,55 m sur 1,65 m), profond de 0,35 m avec des parois verticales et un fond plat, occupe la partie centrale de cette construction en terre crue. Le comblement de cette fosse a livré de nombreux tessons de céramique



Plan de la villa du I^{er} siècle.

© Inrap, F. Callède, F. Landou et F. Veysièrre.



Vue de la villa du I^{er} siècle, vers le nord-est.

© Inrap, F. Veysièrre.

datés de la période Claude-Néron, des fragments de verre datés de la période Auguste-Trajan, ainsi que des pesons de métier à tisser et des fragments de *tegulae*.

Cet aménagement correspond au négatif d'un socle supportant un élément remarquable qui pourrait s'apparenter à une statue ou à une vasque de fontaine, mais dont nous n'avons retrouvé aucun vestige et qui reste totalement inconnu.



Vue de la piscine vers l'ouest.
© Inrap, F. Veyssière.

Un bassin destiné à l'agrément visuel et aux plaisirs du bain, de forme quadrangulaire (36 m²) et profond de près d'un mètre, occupe la partie orientale de la cour. Il est muni d'un escalier interne dans son angle sud-ouest. Cet escalier constitué de quatre marches fait face à l'extrémité orientale de l'aile sud du bâtiment.

Cette piscine se compose de quatre murs chaînés et d'un radier de fondation de sol sur lequel repose un béton de tuileau hydraulique. Elle présente un léger désaxement qui répond peut-être à une volonté d'esthétisme de la perspective, pour un regard agréable sur la *villa* depuis le sud-est.

Elle est associée à une canalisation d'évacuation des eaux, d'axe nord-sud (N 25° E) et observée sur une trentaine de mètres, qui devait se déverser dans le ruisseau du Foissin situé à une quarantaine de mètres en contrebas, un peu plus au sud. Un tuyau en plomb, inscrit dans la maçonnerie sud du bassin, sert de conduite d'évacuation des eaux entre la piscine et la canalisation. Ce caniveau maçonné est installé dans une tranchée de fondation creusée dans les colluvions du substrat à près d'un mètre de profondeur. Le sol de la canalisation est constitué de briques juxtaposées en paneresses.

Le comblement de la piscine résulte d'un apport massif de gravats de démolition. Une première couche, contenant du mobilier céramique daté de la période Claude-Néron, du verre daté des I^{er}-III^e siècles de notre ère, ainsi que des restes de faune, des coquillages, des tesselles de mosaïque, trois clous et cinq fragments de plomb, repose sur le sol. Elle est surmontée par une couche plus épaisse et hétérogène, contenant de nombreux fragments de béton de tuileau et de mortier, du gravier, des moellons calcaires, des débris de briques et de tuiles (*tegulae mammatae*), des fragments lapidaires (colonnes, éléments moulurés, socle en calcaire, fragments de marbre, tesselles de mosaïque...), trois clous, des restes de faune, des coquillages, ainsi que quinze tessons de céramique datés de Néron et du verre daté des I^{er}-III^e siècles de notre ère.

Des petits fossés, localisés dans la partie orientale de la cour, sont interprétés comme étant des portions de tranchées de canalisation d'adduction d'eau. Un joint en fer de canalisation constitué d'un simple anneau plat aux arêtes aiguës, muni d'une collerette extérieure médiane a été trouvé dans les gravats de démolition. Cet objet permet d'assembler et d'assurer l'étanchéité des canalisations en bois réservées aux adductions d'eau.

L'un des fossés se dirige vers l'emplacement de la fontaine, un autre vers l'aile thermale du bâtiment, un troisième vers le bassin et enfin un dernier au-delà du bassin en bordure de la cour. Ce réseau répartit l'eau vers différents lieux de la *villa*, vraisemblablement à partir d'un ou plusieurs endroits situés en amont de cette dernière mais non localisés, à cause de leur situation à l'extérieur de l'emprise de fouille ou à cause de l'important arasement des vestiges. S'agit-il du captage d'une source ou d'une prise d'eau sur le ruisseau du Foissin ? Aucun vestige d'aqueduc reliant le ruisseau à la *villa* n'a été détecté sur l'emprise de fouille. Même si cela peut paraître très inhabituel, on ne peut totalement écarter l'hypothèse du puisage de l'eau directement dans le ruisseau, avec dans ce cas une structure adaptée, en amont de la *villa*, et son acheminement par du personnel.

L'absence de puits dans l'emprise de la fouille est certainement due à la mauvaise qualité aquifère du substrat molassique argileux et à la proximité du ruisseau qui peut fournir de l'eau facilement et suffisamment (dans la mesure où il coule régulièrement).

L'espace au sud-est du bâtiment, de plus de 2 000 m², est peu densément occupé avec seulement une vingtaine de structures répertoriées : trois négatifs de poteaux, deux fossés, sept fosses, deux structures indéterminées, huit blocs calcaires (éléments de bornage ?) et un mur dont l'orientation différente de celle du bâtiment est liée à des contraintes d'ordre topographique. Ce mur-terrace sépare ainsi deux domaines d'activité distincts : en bas de la pente, la *pars urbana* de la *villa*, et, en haut, un secteur d'exploitation mal défini.

Les vestiges de la *villa* d'Estoube montrent une grande importance des éléments d'agrément liés à l'eau³. Le bassin et le probable négatif de fontaine, structures bâties visibles, suggèrent bien cette fonction. Dans le cas de la citerne, son utilisation peut être double. Elle peut aussi bien être dédiée à l'alimentation courante de la *villa* en eau potable que servir de réservoir pour la partie thermale. Ce système de gestion de l'eau, courant dans les *villae* romaines, peut s'appliquer à la fontaine, cette dernière étant aussi utilisée comme point de consommation à l'extérieur, la citerne alimentant directement la consommation à l'intérieur de l'habitat.

Le système d'adduction d'eau observé pouvait être dévolu tout autant au plaisir du bain qu'à la consommation d'eau potable.

Dans ce contexte, le Foissin est l'élément majeur du potentiel hydrique de la *villa* : on y récupère de l'eau potable et on y évacue les eaux usées, notamment celles du bassin un peu plus en aval.

L'approvisionnement céramique se fait sans rupture visible de la période augusto-tibérienne, avec un quart des restes céramiques, à la période Claude-Flaviens, avec près des trois-quarts des restes céramiques. Les remblais de construction ont essentiellement fourni du mobilier attribué à la période augusto-tibérienne. Les gravats et remblais de démolition ont par contre livré du mobilier attribué à la période Claude-Flaviens.

La présence d'éléments lapidaires (tambours de colonnes, bases attiques, chapiteaux toscans, corniches, piédestaux en calcaire et pavement de sol en marbre), associés à des tesselles de mosaïques, des fragments d'enduits peints et des fragments de vitrage confèrent un caractère luxueux à cette *villa*.

Frédéric VEYSSIÈRE et Fabienne LANDOU

Inrap

1. Catherine PETIT, *Le milieu rural dans l'Aquitaine méridionale entre Garonne et Pyrénées pendant l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, thèse de doctorat d'Université, Bordeaux III, 1997.

2. Fouille prescrite par le Service régional de l'archéologie (DRAC de Midi-Pyrénées) et réalisée par l'Inrap, du 16 février au 9 avril 2010. F. VEYSSIÈRE *et alii*, *Rapport Final d'Opération, Lecture, Gers, Estoube*, 340 p., Inrap, Montauban, 2012.

3. F. VEYSSIÈRE, F. LANDOU et Aline BRIAND, « Gestion de l'eau dans la *villa* du Haut-Empire d'Estoube », *Archéopages*, 32, avril 2011, p. 24-25.

La Présidente remercie notre confrère pour cette communication éclairante, qui illustre très concrètement la fouille par la présentation d'une maquette. Il apparaît que, par ses dimensions, son élévation et sa décoration, cette *villa* devait être assez luxueuse.

Frédéric Veyssière fait observer que son extension d'ensemble reste inconnue, insiste sur le caractère exceptionnel, dans le grand Sud et au I^{er} siècle, de l'existence d'une piscine extérieure, et relève la relative brièveté de l'occupation : la construction est démontée et ses éléments récupérés (à part le piédestal cylindrique retrouvé dans la piscine) au bout d'un demi-siècle à peine.

Hélène Guiraud ayant demandé quelles étaient les dimensions du secteur fouillé, Frédéric Veyssière indique 30 mètres sur 30 et donne la mesure de la maquette : 1,20 m de côté.

Le Directeur remercie à son tour Frédéric Veyssière de cette « belle présentation », dont une conférence faite au musée

Saint-Raymond avait donné une esquisse. Il confirme que la piscine extérieure surprend ; il en signale une autre, à Montoulieu, près d'Aurignac, qui fut retrouvée intacte, avec ses placages de marbre. Frédéric Veysseyre assure qu'il n'y avait pas à Estoube de marbre plaqué sur le béton de tuileau tapissant le fond, les parois et l'escalier de la piscine. Daniel Cazes s'étant interrogé sur la nécessité qu'il y avait de faire disparaître ces vestiges, Frédéric Veysseyre répond qu'il fallait construire une station de traitement des eaux.

Frédéric Veysseyre explique que les choses n'ont pas été pensées en amont. Le projet d'aménagement de la station d'épuration n'a pas pris en compte l'importance de l'occupation antique de la zone, prévisible d'après la densité du réseau des voies de circulation et prouvée par toutes les prospections de surface : à l'évidence, il ne s'agissait pas d'une *villa* isolée en pleine campagne. Daniel Cazes fait, une fois encore, le constat de l'absence en France de politique archéologique véritable. À ce propos, il cite le cas du palais des rois wisigoths de Toulouse, dont des vestiges sont apparus sporadiquement à l'occasion de trois ou quatre chantiers immobiliers (immeubles n^{os} 15-18 du quai Lombard, site de l'ancien hôpital Larrey) et dont on peine à imaginer l'organisation globale.

Christian Darles assure que la configuration de cette *villa* est de type péri-urbain. Il salue l'exécution d'un modèle réduit en trois dimensions, qui aide à bien mieux comprendre l'organisation des bâtiments : « C'est un devoir de faire des maquettes ». S'agissant de la déconstruction, la récupération des blocs de calcaire jusqu'aux fondements peut avoir été motivée par le besoin de faire de la chaux. Concernant le mode constructif, Christian Darles formule l'hypothèse que, sur des soubassements en moellons, l'élévation des murs ait pu être réalisée en bois et en terre. Il lui semble en effet qu'une tranchée remplie de terre jaune puisse avoir été comblée avec la terre d'un tel mur. Frédéric Veysseyre et Fabienne Landou disent que ce fossé contenait des gravats de démolition. Christian Darles revient sur l'étrécissement de la fourchette chronologique d'occupation, qui semble bien surprenante. Frédéric Veysseyre en convient, ajoutant que la raison de l'abandon reste pour lui un mystère.

Louis Peyrusse s'étonne de manque de dépendances de la *villa*, puis il demande comment l'étage du bâtiment principal et le plan de la partie nord de l'établissement ont été restitués. Frédéric Veysseyre répond qu'une projection symétrique du tracé de l'existant a été effectuée en cohérence avec l'axe d'une tranchée de récupération de mur. Quant au niveau d'étage, son existence se déduit de la présence au rez-de-chaussée d'une longue pièce rectangulaire qui doit être une cage d'escalier – on en a d'autres exemples dans les *villae* du Sud-Ouest de la Gaule.

Jean-Charles Balty adresse ses félicitations à Frédéric Veysseyre et à son équipe : « Bravo pour la fouille ! ». Il confirme que la *villa* d'Estoube demeure modeste dans ses dimensions si on la compare aux modèles de la typologie que les archéologues allemands ont établie. Au sujet du « piédestal » cylindrique, Jean-Charles Balty avance deux hypothèses : d'une part, si le plan supérieur présentait un creusement, il pourrait s'agir d'un autel (mais tel n'est pas le cas) ; d'autre part, des traces d'ancrage visibles sur le fût peuvent faire penser à un élément de balustrade.

Olivier Testard souligne l'importance des maquettes, instruments pédagogiques voire ludiques après réalisation, et aussi outils de réflexion au moment de leur conception : elles conduisent à faire apparaître des questions qui, sinon, ne se seraient jamais posées.

Guy Ahlsell de Toulza se déclare impressionné par l'abondance des découvertes que signale la carte archéologique de Lectoure et de ses environs. Pour ce qui est du site d'Estoube, il suppose, non sans ironie, que la destruction des vestiges mis au jour n'a suscité aucun regret, ni des élus, ni des aménageurs – « Ni du Ministère de la Culture ! », ajoute-t-on.

Au titre des questions diverses, Daniel Cazes intervient pour signaler les **travaux en cours le long de l'ancienne Garonnette**, dont le site a été réaménagé voilà quelques années. Depuis plusieurs mois, dans la section qui se trouve au nord du mur de l'ancienne maison du Temple et vers l'est en contrebas des immeubles de la rue de la Dalbade, des décaissements importants font disparaître la topographie ancienne de jardins en terrasses reliés par des escaliers, cela en vue de la construction de garages à automobiles. Surplombée par l'antique muraille de Garonne, cette zone, qui n'a jamais fait l'objet d'une reconnaissance archéologique, mériterait une surveillance. Plus au sud, à l'angle des rues des Moulins et de l'Homme-Armé, une rénovation récente laisse deviner qu'une maison médiévale est conservée en élévation. C'est là encore, à proximité de la jonction de la muraille de Garonne et de l'enceinte de la cité antique, un secteur archéologiquement sensible.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2011

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Scellès, Secrétaire général, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, MM. Cabau, Secrétaire-adjoint, Latour, Bibliothécaire-adjoint ; Mmes Andrieu, Barber, Napoléone, Watin-Grandchamp, MM. Bordes, Boudartchouk, Catalo, le Père Montagnes, MM. Peyrusse, Pradalier, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes de Barrau, Cassagnes-Brouquet, Fournié, Haruna-Czaplicki, Lamazou-Duplan, MM. Chabbert, Darles, Garrigou Grandchamp, membres correspondants.

Excusés : M. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Mmes Balty, Heng, Jaoul, MM. Balty, Garland.

La Présidente ouvre la séance en annonçant le report de l'Assemblée générale prévue pour ce soir. Après avoir demandé à la Compagnie d'excuser ce changement de dernière minute, elle remercie chaleureusement Patrice Cabau d'avoir accepté d'assurer au pied levé la partie scientifique de cette séance.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 décembre, et le Secrétaire-adjoint de celui de la séance du 4 janvier. Les deux procès-verbaux sont adoptés.

La correspondance ne comprend que les vœux de la vice-présidente de la Région Languedoc-Roussillon et le dépliant des Amis de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

La Présidente présente son rapport sur la candidature de Mme Marie-Pasquine Subes au titre de membre correspondant. On procède au vote : Mme Marie-Pasquine Subes est élue membre correspondant de notre Société.

Notre confrère Philippe Gardes offre à la Société le rapport de *Stage de recherche archéologique sur l'oppidum de la « Sioutat », Roquelaure, Gers, du 21 août au 1^{er} septembre 2006*, pagination multiple.

Nous avons également reçu *Roquefort de la Montagne Noire. Un castrum, une seigneurie, un lignage*, sous la direction de Pierre Clément, Toulouse, Nouvelles éditions Loubatières, 2009, 343 p. (don de Louis Peyrusse).

La Présidente donne la parole à Patrice Cabau pour une note sur ***La signification du mot latin uitreale employé dans deux documents toulousains du douzième siècle*** :

Dans deux actes en latin rédigés à Toulouse un peu après le milieu du douzième siècle apparaît le terme *uitreale*, utilisé dans les deux cas pour désigner un point de repère associé à une église – Saint-Michel-du-Château, dite parfois Saint-Michel-du-Touch¹, d'une part, Saint-Martin de Grisolles², d'autre part.

En 1152 (ou au début de 1153⁺), le commun Conseil de la Cité et du Bourg de Toulouse édicta un « établissement » portant diverses réglementations, notamment en matière de commerce ; il y était stipulé : [...] *Item nullus reuenditor piscium emat piscem a uitreale Sancti Michahelis de Castel usque ad Tolosam, neque a Bracauilla usque ad Tolosam* [...]³. En 1155 (ou au début de 1156⁺), le comte de Toulouse Raymond V, l'abbé de Saint-Sernin de Toulouse Hugues et deux seigneurs de Verdun-sur-Garonne fondèrent dans la *uilla* de Grisolles un village fortifié (*castellum*) ; leur accord précisait : [...] *Preterea, in capite huius castelli, habet comes suum locarem de porta castelli usque ad uitreale ecclesie, ad hedificandum ibi secundum suam uoluntatem*. [...] *Similiter, abbas in predicto capite castelli habet suum locare, illum scilicet in quo fuerat solarium suum uetus, sicuti terminat solerium usque ad uallum et usque ad prefatum uitreale. In quo locare hedificet abbas secundum uoluntatem suam* [...]⁴.

Les dernières occurrences ont été relevées par divers auteurs. L'abbé Firmin Galabert a considéré le *uitreale* de l'église de Grisolles comme une « ouverture vitrée »⁵, le chanoine Hugues Bayle l'a regardé comme un « vitrail »⁶ et le chartiste Pierre Gérard comme une « verrière »⁷. Cependant, l'historien médiéviste Gérard Pradalié fait observer que « l'emploi du terme *vitreale* pose problème », car « on voit mal un vitrail servir de délimitation pour un terrain à bâtir... », d'où la conjecture que « *vitreale* pourrait être une mauvaise transcription de *vineale* »⁸. La prise en compte de la première occurrence, que l'archiviste Ernest Roschach s'était prudemment abstenu de traduire⁹, nous a amené à faire l'hypothèse que le mot *uitreale* avait dû être utilisé dans une « acception différente » de celle de vitrail, un « sens particulier » restant à élucider¹⁰.

Le substantif *uitreale* figure dans le *Glossaire pour les Auteurs de la moyenne et basse Latinité* que Charles Du Fresne (1610-1688), seigneur du Cange en Amiénois, fit imprimer en 1678 ; on y lit après l'article « VITREÆ » : « *Vitreale*, Durando lib. 1. Ration. c. 3. n. 5. » 11. Cette référence renvoie à la somme liturgique composée à la fin du treizième siècle par Guillaume Durand, évêque de Mende (1285-1296) ; traitant au livre premier, troisième rubrique, du décor tant extérieur et qu'intérieur des églises, le « Spéculateur » mentionne les *uitrealia*, qui sont évidemment les vitraux¹².

Les rééditions progressivement augmentées de l'ouvrage du sieur du Cange ont reproduit à l'identique la teneur de l'article « *Vitreale* », sans nouvelle attestation du vocable¹³. Cependant, les travaux des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur ont enrichi sa nomenclature de substantifs pareillement formés à partir de la base latine *uitr-* (*uitrum*, *uitrea*) : *uitrale* est signalé dans la révision du *Glossaire* réalisée par des équipes successives de Mauristes et dont la publication se fit de 1733 à 1736¹⁴ ; *uitriale* est indiqué par dom Pierre Carpentier (1697-1767), collaborateur puis dissident de cette entreprise, dans son *Nouveau Glossaire pour les Auteurs du moyen âge*, paru en 1766¹⁵. Celui-ci a par ailleurs ajouté des termes formés sur les dérivés *ueri-* et *ueyri-* : *ueriale*, synonyme de *uitriale*¹⁶, et *ueyriale*¹⁷.

Tous les mots ainsi intégrés au recueil originel de Du Cange désignent une ouverture, vitrée ou non. Même *uitrale*, pourtant clairement employé au sens de vitrail ou de verrière, peut être utilisé aussi dans celui de baie. Une mention annalistique extraite par l'historien toulousain Guillaume de Catel (1560-1626) d'un « ancien Martyrologe »

de l'église Saint-Sernin de Toulouse fournit un exemple de cette acception ; cet extrait peut se traduire comme suit : « Monseigneur Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse, fit en l'an du Seigneur 1468 garnir de verre la grande baie qui est à l'extrémité de l'église Saint-Sernin »¹⁸. L'observation sémantique qui précède se vérifie pour la forme commune *uerial*, tant en langue d'oïl, relevée pour le quinzième siècle par dom Carpentier dans la partie latine de son *Nouveau Glossaire* et dans le lexique de français ancien qui l'accompagne¹⁹, qu'en langue d'oc, attestée au treizième siècle dans la *Chanson* de la croisade contre les Albigeois²⁰.

Dans son *Nouveau Glossaire* de 1766, dom Carpentier note à propos de *uitrallum* que c'est une latinisation du français *vitrail*²¹. Cette remarque amène à inverser les termes de notre problème lexicographique et à chercher quel mot de la langue courante aurait pu être rendu en latin par *uitreale*.

Nous trouvons que le Bénédictin a fait figurer dans le lexique d'ancien français joint à son recueil le substantif *ueriel*, qui désignait un « Pâturage, lieu abondant en herbes »²² – il avait déjà introduit ce vocable dans la partie latine de son ouvrage²³ afin de compléter un article additionnel au *Glossaire* de Du Cange ajouté par ses confrères au début des années 1730 : « ¶ VERIALE, f. Locus herbis abundans. »²⁴.

Les Mauristes ont relevé *ueriale* dans une Chronique de l'abbaye bénédictine Santa Maria de Farfa, près de Spolète en Ombrie, que Lodovico Antonio Muratori venait de publier intégralement en 1726, d'après un manuscrit resté jusque-là en majeure partie inédit ; il s'agit d'une histoire des premiers temps du monastère qui fut compilée par le moine préposé aux archives, Gregorio di Catino, dans les deux dernières décennies du onzième siècle²⁵. Le passage qu'ils en ont cité correspond au don de terres fait par plusieurs membres d'une famille noble de Tivoli à l'église du saint martyr Adrien et de sainte Nathalie située près de cette cité, don qui fut renouvelé dans la donation qu'ils firent de cette église au monastère de Farfa et à son abbé Ugo ; la date de l'acte contenant la série de largesses à laquelle appartient la seconde donation peut être circonscrite aux années 1003-1009²⁶.

Le mot *uitreale* rencontré dans les documents toulousains du douzième siècle à propos des églises Saint-Michel-du-Château et Saint-Martin de Grisolles pourrait ainsi correspondre à une « étendue herbeuse ». Que le pré jouxtant l'église ait servi de repère semble assez conforme à la logique commune, alors qu'un vitrail...

Or un acte transcrit dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Sernin de Toulouse, de laquelle dépendait Saint-Martin de Grisolles, se rapporte à une reconnaissance féodale qui eut lieu un jeudi du mois d'octobre 1176 « dans le pré de Saint-Sernin qui est dans l'alleu de Grisolles » : *in prato Sancti Saturnini quod est in alodio de Glisolis*²⁷. En outre, un autre acte du même cartulaire, datable du lendemain, relate le procès et la venue à résipiscence, en l'église de Grisolles et en présence de l'abbé Pons de Montpezat, de l'usurpateur d'une partie de la prairie appartenant au monastère ; l'archiprêtre et le laïc appelés à témoigner en vue de régler l'affaire avaient déclaré que Saint-Sernin était depuis plus de trente ans en possession de la parcelle en litige, dont ils avaient décrit les limites à partir de l'« orme du pré »²⁸. Voilà qui paraît attester suffisamment la signification présumée pour *uitreale*.

Cela posé, on reste plutôt perplexe après la lecture de l'exemple fourni par dom Carpentier pour illustrer *uitrallum*, qu'il dit provenir de *vitrail* ; ce sont des extraits d'un acte d'aveu de fiefs daté de 1408 : *Iohannes Salebrache domicellus [...] confiteor habere [...] altam, mediam et bassam iustitiam et iurisdictionem dicti loci de Victriaco, prout tendit et diuidit de et per mediam uitram seu per medium uitrallum ecclesie parrochialis de Vitriaco, [...] cum terris, pratis, nemoribus et pertinentiis et maynamentis*²⁹ !

Patrice CABAU

1. L'ancienne église Saint-Michel-du-Château (a) se trouvait sur un promontoire dominant le confluent du Touch avec la Garonne, en un lieu qui a fréquemment servi de repère : ainsi dans le finage de l'alleu paroissial de Saint-Sernin rédigé vers 1130-1150 (b), dans un jugement prononcé par les consuls de Toulouse en 1193 (c), dans la délimitation du *dex* ou territoire communal de Toulouse fixée vers la fin du treizième siècle et confirmée par le roi Charles V en 1373 (d), dans les lettres patentes reconnaissant la juridiction de la Daurade sur la Garonne octroyées par le roi Charles VII le 6 mars 1430 (e). Le prieuré de Saint-Michel-du-Château, mentionné pour la première fois en 1138 (f), dépendit de l'abbaye bénédictine San Michele della Chiusa, au diocèse de Turin, qui le céda le 8 mars 1215⁺ à l'abbaye clunisienne Saint-Pierre de Moissac et à son prieuré toulousain Sainte-Marie la Daurade (g). Cette transaction fut entérinée le 15 mai 1240 par le pape Grégoire IX (h) ; le 29 mai suivant, celui-ci confirmait parmi les possessions de la Daurade *monasterium et uillam S. Michaelis de Castello, cum decimis et pertinentiis suis* (i). L'église Saint-Michel-du-Château fut démolie vers 1805. — (a) Haute-Garonne, arr. Toulouse, cant. Toulouse-13, com. Toulouse. | (b) Toulouse, A.D. Haute-Garonne, 101 H 1 (cartulaire de Saint-Sernin), f. 22 — DOUAIS 1887, p. 49-50, n° 68 — GÉRARD 1999, p. 594-595, n° 68. | (c) Toulouse, A.M., AA 1 (cartulaire du Bourg), f. 24⁺-26⁺, n° XX (mercredi [3 / 24] mars 1193⁺) — LIMOUZIN-LAMOTHE 1932, p. 298-301, n° XX. | (d) Toulouse, A.M., AA 3 (« Livre Blanc de la Maison Commune »), n° IX — ROZOI II 1772, *Preuves*, p. 139-140 — LIMOUZIN-LAMOTHE 1932,

p. 222-223. | (e) Toulouse, A.D. Haute-Garonne, 102 H 141 (cahier de papier) — CAILLE ; CAZES 2006, p. 149, n. 251-252. | (f) Toulouse, A.D. Haute-Garonne, 101 H 1 (cartulaire de Saint-Sernin), f. 117^v-118 (mercredi [2 / 30] novembre 1138) — DOUAIS 1887, p. 314-315, n° 438 — GÉRARD 1999, p. 1273-1274, n° 438. | (g) LAGRÈZE-FOSSAT III 1874, p. 47, 483 (n. 60). | (h) Paris, B.N.F., collection Doat, volume LXXIII, f. 191-192^v — G.C.⁴ XIII 1785, *Instrumenta*, c. 29, n° XLIII — CAILLE ; CAZES 2006, p. 43-43, 50. | (i) G.C.⁴ XIII 1785, *Instrumenta*, c. 29-31, n° XLIV. | Les millésimes suivis du signe ⁺ ont été convertis en style moderne, donc augmentés d'une unité.

2. L'église de Grisolles (a), dont on ne connaît aucune mention antérieure au milieu du douzième siècle (b), était placée depuis 1176 au moins sous le patronage de saint Martin (c). Le portail de l'ancienne église, bâti dans la seconde moitié du treizième siècle, était orné de chapiteaux historiés, dont deux représentaient le saint patron : « Saint Martin donnant une partie de son manteau à un pauvre », « ce même Martin en habits pontificaux, entre deux acolytes » (d). Cette église s'écroula à la fin des années 1850, et ses sculptures gothiques ont été remployées dans le portail de l'édifice actuel, construit entre 1861 et 1868 sur les plans de Théodore Olivier. — (a) Tarn-et-Garonne, arr. Montauban, cant. Grisolles, com. Grisolles. | (b) Toulouse, A.D. Haute-Garonne, 101 H 1 (cartulaire de Saint-Sernin), f. 7-7^v ([... 1156-1167 ...]) — DOUAIS 1887, p. 1-3, n° 1 — GÉRARD 1999, p. 467-470, n° 1. | (c) Toulouse, A.D. Haute-Garonne, 101 H 1 (cartulaire de Saint-Sernin), f. 4-4^v (vendredi [8 / 29] octobre 1176), 5-5^v (vendredi [8 / 29] octobre 1176) — DOUAIS 1887, p. 468-469, n° 698 ; p. 470-471, n° 700 — GÉRARD 1999, p. 1685-1687, n° 698 ; p. 1691-1692, n° 700. | (d) DU MÈGE 1828, p. 27 — CHAUDRUC DE CRAZANNES 1855, p. 270.

3. Toulouse, A.M., AA 1 (cartulaire du Bourg), f. 4-5^v, n° IV (copie de l'acte original écrit par *Raimundus*) — LIMOUZIN-LAMOTHE 1932, p. 266-269, n° IV | Paris, A.N.F., JJ XXI, f. 4, n° 3 (copie de l'acte écrit par *Raimundus*) — H.G.L.³ V 1875, *Preuves*, c. 1165-1168, n° 596 (pièce ajoutée par les nouveaux éditeurs).

4. Toulouse, A.D. Haute-Garonne, 101 H 1 (cartulaire de Saint-Sernin), f. 33-35 (copie de l'acte original écrit par *Pontius Vitalis*) — DOUAIS 1887, p. 78-81, n° 106 — GÉRARD 1999, p. 663-667, n° 106. | Les millésimes suivis du signe ⁺ ont été convertis en style moderne, donc augmentés d'une unité.

5. MOULENQ ; GALABERT IV 1894, p. 414.

6. BAYLE 1940.

7. GÉRARD 1999, p. 663.

8. PRADALIÉ 1992, p. 369, n. 13.

9. « Aucun revendeur de poisson n'en achètera depuis le *vitrealis* de Saint-Michel du Château jusqu'à Braqueville. » H.G.L.³ VII / 1879, *Notes* (ajoutées par les nouveaux éditeurs), p. 219 (analyse de l'acte par Ernest Roschach, p. 218-220).

10. CABAU 2005, p. 148.

11. *Glossarium* III 1678, c. 1355 — *Glossarium* III 1681, c. 1355.

12. [*Primus liber ; tercia rubrica : De picturis (et) orname(n)tis eccl(esi)e*] *Pictura(rum) siue imaginu(m) alie sunt supra ecclesia(m) vt gallus vel aquila. alie extra ecclesia(m) sc(ilicet) foris in fro(n)te eccl(esi)e vt bos et leo alie intra. vt ycone statue et diuersa pictura(rum) et sculptura(rum) genera. que vel in vestibus vel in p(ar)ietibus vel in vitrealibus depinguntur. [...]* (DURAND 1484, f. VIII, c. 2).

13. *Glossarium* III 1710, c. 1496 — *Glossarium* VI 1736, c. 1660 — *Glossarium* VI 1846, p. 860, c. 1 — *Glossarium* VIII 1887, p. 360, c. 2.

14. « ¶ VITRALE, ut *Vitra*. Statuta Eccl. Trecor. ann. 1455. apud Marten. to. 4. Anecd. col. 1155. *Sepulcra & Vitralia confracta, & alia delicta in eisdem ecclesiis commissa. Vitrales fenestree*, ibidem col. 1156. Vide *Vitreae*. » (*Glossarium* VI 1736, c. 1659 — *Glossarium* VI 1846, p. 859, c. 2 — *Glossarium* VIII 1887, p. 360, c. 1).

15. « VITRIALE, Apertura, fenestra vitrea. Charta Henr. episc. Claromont. an. 1392. in Reg. 153. Chartoph. reg. ch. 144. *Item nituntur dicti habitantes (de Laudozo) penetrare murum fortalicii faciendo fenestras, hostia & Vitralia in dicto muro*. Vide supra *Veriale 2.* » (*Glossarium* III 1766, c. 1186 — *Glossarium* VI 1846, p. 860, c. 1 — *Glossarium* VIII 1887, p. 360, c. 3).

16. « 2. VERIALE, Apertura, fenestra, spiraculum cancellis obductum, nostris alias *Verial*. Charta an. 1254. in Reg. S. Ludov. ex Chartoph. reg. fol. 93. r^o. *Mandamus quòd in omnibus parietibus seu domibus circa totam tenentiam fratrum minorum factis seu faciendis numquam fiat hostium, vel fenestra, vel Veriale, nec latrina, &c.* [...] Vide infra *Vitriale*. » (*Glossarium* III 1766, c. 1140 — *Glossarium* VI 1846, p. 775, c. 1-2 — *Glossarium* VIII 1887, p. 281, c. 1-2).

17. « VEYRIALE, Fenestra vitrea. Charta an. 1341. in Reg. 73. Chartoph. reg. ch. 306 : *Prædictum hospitium cum suis introhibitibus & Veyrialibus, fenestris, lucernis, tecto & fundamento, a caelo usque in abyssum dedit et concessit*. Vide *Veyriae*. » (*Glossarium* III 1766, c. 1154 — *Glossarium* VI 1846, p. 797, c. 2 — *Glossarium* VIII 1887, p. 302, c. 1). Notons que certains mots introduits dans le *Glossarium* par les Mauristes sont plus proches de la langue véhiculaire que du latin : « ¶ VEYRIÆ, Fenestrea vitreae. Testam. Bertrandi de Turre an. 1285. apud Baluz. to. 2. Hist. Arvern. p. 532. *Legavit dictae ecclesiae de Chastres [...]* pro reparandis las *Veyrias* [...] Hinc *Veyrialis*. » ; « ¶ VEYRIALIS, Vitreus. Mirac. MSS. Urbani V. PP. ex Tabul. S. Victoris Massil. *Vas vitreum sive Veyriale sic appellatum, &c.* » (*Glossarium* VI 1736, c. 1534. — *Glossarium* VI 1846, p. 797, c. 2. — *Glossarium* VIII 1887, p. 302, c. 1).

18. « *Dominus Bernardus de Rosergio Archiepiscopus Tolos. anno Domini 1468. fecit muniri vitro magnum vitrale quod est in capite Ecclesiae.* » (CATEL 1633, p. 939). Le mot *uitrale* ne figure pas dans la copie partielle que dom Claude Estienne de La Serrée (1639-1699) fit vers 1680 de l'obituaire de Saint-Sernin (Paris, B.N.F., manuscrit latin 12771, n° CCXXXIII [*Excerpta ex necrologio in chlytae domus Sⁱ. Saturnini Tolosae*. V. S' Sernin], p. 441 — H.G.L.³ IV-2 1876, p. 524, c. 1, n.).

19. « 2. VERIALE, Apertura, fenestra, spiraculum cancellis obductum, nostris alias *Verial*. [...] Lit. remiss, an. 1460. in Reg. 192. ch. 52. *Le suppliant se print à rompre ung Verial estant oudit hostel, en frappant fort contre ledit Verial d'un querelent..... Le suppliant s'en entra dedans la cave..... par ledit Verial, & y print certaine quantité de fromages*. Vide infra *Vitriale*. » (*Glossarium* III 1766, c. 1140 — *Glossarium* VI 1846, p. 775, c. 1-2 — *Glossarium* VIII 1887, p. 281, c. 1-2). — « VERIAL, Ouverture, fenêtre,

soupirail fermé d'un chassis. Voy. *Veriale* 2. Sup. » (*Glossarium* IV 1766, *Glossaire François*, c. 653). — « VERIAL, Ouverture, fenêtre, soupirail fermé d'un châssis. Gl. *Veriale*, 2. [Voyez Rayn. tom. V, pag. 476², au mot *Veirial*.] » (*Glossarium* VII 1848, *Glossaire français*, p. 331, c. 2). | « VEIRIAL, s. m., vitrau, vitrage. [...] » (RAYNOUARD V 1844, p. 476, c. 2).

20. « verials [...], baie (fenêtre ou meurtrière) dans un mur ; n'était pas nécessairement vitrée. D.-C. [Du Cange] *Veriale* 2, vitriale, veyriale. Dans les ex. cités par R. [Raynouard] V, 476, le sens est vitrail, verre. » (MEYER I 1875, p. 448 [vocabulaire] ; cf. p. 210 [vers 4883], 264 [vers 6312], 276 [vers 6629], 310 [vers 7565]). | « Bien que le sens étymologique de « verial » soit : baie vitrée, ce mot a aussi – comme le prouvent les textes cités dans le *Glossarium* de Du Cange sous les mots « vitriale, veyriale, veriale » – celui d'ouverture de toute nature percée dans un mur. » (MARTIN-CHABOT III 1961, p. 40, n. 1 ; cf. MARTIN-CHABOT II 1957, p. 190 [laisse 169, vers 98] — MARTIN-CHABOT III 1961, p. 12 [laisse 187, vers 60], p. 40 [laisse 190, vers 62], p. 126 [laisse 198, vers 8]).

21. « VITRALLUM, à Gallico *Vitrail*, Fenestra major vitrea. Charta an. 1408. in Reg. feud. comitat. Pictav. ex Cam. Comput. Paris. fol. 255. v^o. *Johannes Salebrache domicellus..... confiteor habere.... altam, mediam & bassam justitiam & jurisdictionem dicti loci de Vicriaco, prout tendit & dividit de & per mediam vitram seu per medium Vitrallum ecclesie parrochialis de Vitriaco. Vide Vitra.* » (*Glossarium* III 1766, c. 1185-1186 — *Glossarium* VI 1846, p. 859, c. 2. — *Glossarium* VIII 1887, p. 360, c. 1).

22. « VERIEL, Pâturage, lieu abondant en herbes. Voy. *Veriale* 1. Sup. » (*Glossarium* IV 1766, *Glossaire François*, c. 653 — *Glossarium* VII 1848, p. 331, c. 2 — *Glossarium* VIII 1887, p. 281, c. 1).

23. « 1. VERIALE, f. Locus herbis abundans. *adde* : *Veriel*, eadem acceptione, in Lit. an. 1409. tom. 9. Ordinat. reg. Franc. pag. 480. *Les prévost & maieurs (de la ville de Bethune ont) le gouvernement du Veriel & des marez d'icelle.* » (*Glossarium* III 1766, c. 1140 — *Glossarium* VI 1846, p. 775, c. 1 — *Glossarium* VIII 1887, p. 281, c. 1).

24. « ¶ VERIALE, f. Locus herbis abundans. Chronic. Farfense apud Murator. to. 2. part. 2. col. 511. *Et concesserunt in hoc monasterio, sicut antea concesserunt in ecclesia S. Adriani, terram sementariam cum Verialibus & padulectis & cryptis in fundo Persiceta.* » (*Glossarium* VI 1736, c. 1491 — *Glossarium* III 1766, c. 1140. — *Glossarium* VI 1846, p. 775, c. 1. — *Glossarium* VIII 1887, p. 281, c. 1). La même référence avait auparavant fourni aux Mauristes l'article additionnel « ¶ PADULECTUM », justifié par la même citation (*Glossarium* V 1734, c. 12 — *Glossarium* V 1845, p. 7, c. 1-2 — *Glossarium* VI 1886, p. 88, c. 3).

25. « *Chronicon Farfense, sive historia monasterii Farfensis ab ejus origine, hoc est ab Anno circiter DCLXXXI. usque ad Annum MCIV. deducta, auctore Gregorio monacho et chartophylace ejusdem cœnobii, nunc primum e manuscripto codice Caraccioloano descripta et juris publici facta* » (MURATORI II-2 1726, c. 311-676 ; cf. p. 287-c. 310, c. 675-678).

26. Gregorio di Catino situe la seconde donation à l'époque du pape Jean « XVI » (« *Temporibus autem Johannis XVI.* »), à identifier comme Jean XVII (1003) ou, plutôt, Jean XVIII (1003-1009) ; Ugo (972-1039), devenu abbé de Farfa en 998, remplacé en 1009, fut de nouveau abbé en 1014, puis en 1036 ; la donation à Farfa du monastère Saint-Adrien près Tivoli et de ses dépendances fut confirmée dans un diplôme de l'empereur germanique Henri II daté du 9 avril 1019 (MURATORI II-2 1726, c. 510 ; c. 296 [cf. p. 289, c. 293-294, c. 297] ; c. 513-515).

27. [...] *Hanc recognitionem fecerunt Tolsanus et Poncius de Gauzinaco et Arnaldus de Sancto Rustico in prato Sancti Saturnini quod est in alodio de Glisolis, mense octobri, feria .V., regnante Lodoico Francorum rege, Raimundo Tolosano comite, Bertrando episcopo, anno Dominice incarnationis .M.C.LXXVI.* [...] Toulouse, A.D. Haute-Garonne, 101 H 1 (cartulaire de Saint-Sernin), f. 4^r-5 (jeudi [7 / 28] octobre 1176) — DOUAIS 1887, p. 469-470, n° 699 — GÉRARD 1999, p. 1688-1689, n° 699.

28. *Sciendum est quod Poncius Arnaldi venit ad finem et acorderium cum Poncio, abbate ecclesie Sancti Saturnini, de quadam parte quam amparabat in extremitate prati Sancti Saturnini. Produxit enim ipse abbas super hac causa testes, quibus ipse Poncius Arnaldi propria uoluntate et sponte sua et bona mente omnem fidem se adhibere promisit et testimonium eorum omnino uerum esse creditur[um ?]. Vnde ipsi testes, scilicet Arnaldus Torro, archipresbiter, et Petrus Deltrial, laicus, dixerunt in testimonio suo, quod totum hoc quod amparabat Poncius Arnaldi de possessione et dominio Sancti Saturnini erat et quod in prato Sancti Saturnini, sicut uadit ab ulmo ipsius prati usque ad salicem curiam que est in comba Sanci de Na Pagesa et usque ad Garonnam, quod mortuum dicitur, nullus homo aliquid habet uel habere debet nisi ecclesia Sancti Saturnini ; et ita se uidisse tenere ecclesiam Sancti Saturnini per .XXX.^{ta} annos et amplius testificati sunt. Et, cum uellent iurare ipsi testes se uerum testimonium dixisse, Poncius Arnaldi soluit eis sacramentum et recognouit se iniuste hoc placitum suscepisse et recognouit totum quod amparauerat esse de iure et dominio Sancti Saturnini. Hanc recognitionem fecit Poncius Arnaldi in presentia Poncio, abbatis ecclesie Sancti Saturnini, in ecclesia Sancti Martini de Glisolis, mense octobri, feria .VI.^{ta}, Lodoico Francorum rege regnante, Raimundo Tolosano comite, Bertrando episcopo, anno ab incarnatione Domini .M^o.C^o.LXX^o.VP. Huius rei sunt testes magister Stephanus de Montualra et Arnaldus de Glisolis et Willelmus Gauterius et Arnaldus de Genars, qui cartam istam scripsit.* Toulouse, A.D. Haute-Garonne, 101 H 1 (cartulaire de Saint-Sernin), f. 5-5^r (vendredi [8 / 29] octobre 1176) — DOUAIS 1887, p. 470-471, n° 700 — GÉRARD 1999, p. 1691-1692, n° 700.

29. Cette citation est formée d'extraits répartis sur deux articles : « VITRALLUM » (reproduit ci-dessus, note 19) et « 1. MAYNAMENTUM, Mansio, domus. Charta an. 1408. in Reg. feud. comitat. Pictav. ex Cam. Comput. Paris. fol. 255. v^o. *Johannes Salebrache domicellus confiteor habere altam, mediam & bassam justitiam & jurisdictionem dicti loci de Vicriaco, cum terris, pratis, memoribus & pertinentiis & Maynamentis.* Vide *Mainamentum.* » (*Glossarium* II 1766, c. 1207 — *Glossarium* IV 1845, p. 330-331 — *Glossarium* V 1885, p. 314, c. 3).

BAYLE 1940 : chanoine Hugues Bayle, *Monographie de Grisolles, suivie d'une Notice sur Pompignan*, Grisolles, Le Mois paroissial de Grisolles, 1940 (réédition 1941).

CABAU 2005 : Patrice Cabau, « Réflexions sur la nouvelle édition du cartulaire de Saint-Sernin », *Heresis - Revue semestrielle d'Histoire des Dissidences médiévales*, n° 41, 2004, Carcassonne, Centre d'Études Cathares/René Nelli, 2005.

CAILLE ; CAZES 2006 : Jacqueline Caille ; Quiterie Cazes, *Sainte-Marie « la Daurade » à Toulouse. Du sanctuaire paléochrétien au grand prieuré clunisien médiéval*, Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2006.

- CATEL 1633 : Guillaume de Catel, *Memoires de l'Histoire du Languedoc* [...], Toulouse, Arnaud Colomiez, imprimeur (puis Pierre Bosc, marchand libraire), 1633.
- CHAUDRUC DE CRAZANNES 1855 : baron César Alexandre Chaudruc de Crazanne, « Notice sur l'église paroissiale de Grisolles (Tarn-et-Garonne), et Rapport sur le portail de cet édifice, classé parmi les monuments historiques de ce département », *Bulletin monumental* [...], volume 21 (3^e série, tome 1^{er}), Paris, Derache, Caen, A. Hardel, Rouen, Le Brument, 1855, p. 267-275.
- DOUAIS 1887 : chanoine Célestin Douais, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse (844-1200)*, Paris, Alphonse Picard, libraire, Toulouse, Édouard Privat, libraire, 1887.
- DU MÊGE 1828 : Alexandre Du Mège, *Voyage littéraire et archéologique dans le département de Tarn-et-Garonne*, Paris, librairie de Treuttel et Wurtz, 1828.
- DURAND 1484 : Guillaume Durand (évêque de Mende de 1286 à 1296, † 1^{er} novembre 1296), *Rationale diuinum officiorum* (exemplaire de la bibliothèque de l'Université de Gand [Belgique], daté de 1484 ; 3 f. non ch.-310 f. num. I-CCCX).
- G.C.⁴ XIII 1785 : *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa* [...], tome XIII, Paris, Imprimerie royale, 1785.
- GÉRARD 1999 : Pierre et Thérèse Gérard, *Cartulaire de Saint-Sernin*, Toulouse, Amis des Archives de la Haute-Garonne, 1999 (deux tomes en quatre volumes, avec pagination continue).
- Glossarium* III 1678 : Charles du Fresne (sieur du Cange), *Glossarium ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis tres in Tomos digestum* [...], *Tomus tertius*, Paris, Gabriel Martin, imprimeur, Louis Billaine, libraire, 1678, c. 1355.
- Glossarium* III 1681 : Charles du Fresne (sieur du Cange), *Glossarium ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis* [...], *Tomus III.*, Francfort-sur-le-Main, *impensis Johannis Davidis Zunneri*, 1681, c. 1355.
- Glossarium* III 1710 : *Caroli Du Fresne, Domini Du Cange, Regi à Consiliis & Franciæ apud Ambianos Quæstoris Glossarium ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis* [...] *Editio novissima insigniter aucta* [...], *Tomus III.*, Francfort-sur-le-Main, *ex Officina Zunneriana, apud Johannem Adamum Jungium*, 1710.
- Glossarium* V 1734 / VI 1736 : *Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ Latinitatis, auctore Carolo Du Fresne, Domino Du Cange, Regis à Consiliis, & Franciæ apud Ambianos quæstore. Editio nova locupletior et auctior; opera et studio monachorum Ordinis S. Benedicti à Congregatione S. Mauri* [Claude Guesnié (16.-1722), Nicolas Toustain (1707-1741), Louis Le Pelletier (1663-1733), Maur Dantine (1688-1746), Pierre Carpentier (1697-1767)], *Tomus quintus / sextus*, Paris, Charles Osmont, 1734 / 1736.
- Glossarium* II 1766 / III 1766 / IV 1766 : *Glossarium novum ad Scriptores mediæ ævi, cum Latinos tum Gallicos ; seu Supplementum ad auctorem Glossarii Cangiani editionem. Subditæ sunt, ordine alphabetico, voces Gallicæ usu aut significatu obsoletæ, quæ in Glossario et Supplemento explicantur.* [...] *Collegit & digessit D. P. Carpentier, O. S. B. Præpositus S. Onesimi Doncheriensis, tomus secundus / tertius / quartus*, Paris, Le Breton, imprimeur, Saillant, libraire, Desaint, libraire, 1766 / 1766 / 1766.
- Glossarium* IV 1845 / VI 1846 / VII 1848 : *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne, domino Du Cange, cum supplementis integris monachorum Ordinis S. Benedicti, D. P. Carpenterii, Adelungii, aliorum, suisque digessit G. A. L. Henschel, Tomus Quartus / Sextus / Septimus*, Paris, Firmin Didot frères, imprimeurs, 1845 / 1846 / 1848 (et 1850).
- Glossarium* V 1885 / VI 1886 / VIII 1887 : *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a C. Du Fresne, domino Du Cange, auctum a monachis Ordinis sancti Benedicti, cum supplementis integris D. P. Carpenterii, Adelungii, aliorum suisque digessit G. A. L. Henschel* [...] *Editio nova aucta pluribus verbis aliorum scriptorum, tomus quintus / sextus / octavus*, Niort, Léopold Favre, imprimeur-éditeur, 1885 / 1886 / 1887.
- H.G.L.³ IV-2 1876 / V 1875 / VII 1879 : dom Claude Devic, dom Joseph Vaissete, *Histoire générale de Languedoc, avec des Notes & les Pièces justificatives* [...], troisième édition, publiée sous la direction d'Édouard Dulaurier, tomes IV-2 / V / VII, Toulouse, Édouard Privat, libraire-éditeur, 1876 / 1875 / 1879.
- LAGRÈZE-FOSSAT III 1874 : Adrien Lagrèze-Fossat, *Études historiques sur Moissac*, tome III, Paris, librairie ancienne et moderne de J.-B. Dumoulin, Montauban, imprimerie Forestié neveu, 1874.
- LIMOUZIN-LAMOTHE 1932 : Robert Limouzin-Lamothe, *La Commune de Toulouse et les sources de son histoire (1120-1249). Étude historique et critique suivie de l'édition du cartulaire du consulat*, Toulouse, Édouard Privat, éditeur, Paris, Henri Didier, éditeur, 1932.
- MARTIN-CHABOT II 1957 / III 1961 : Eugène Martin-Chabot, *La Chanson de la croisade albigeoise*, tome II (*Le poème de l'auteur anonyme, 1^{re} partie*) / tome III (*Le poème de l'auteur anonyme, 2^e partie*), Paris, Les Belles Lettres, 1957 / 1961.
- MEYER I 1875 : Paul Meyer, *La Chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme*, tome I (*Texte, vocabulaire et table des rimes*), Paris, librairie Renouard, Henri Loones successeur, 1875.
- MOULENQ ; GALABERT IV 1894 : François Moulenq ; abbé Firmin Galabert, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne* [...], tome IV, Montauban, imprimerie Forestié, 1894.
- MURATORI II-2 1726 : Lodovico Antonio Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores ab anno æræ Christianæ quingentesimo ad millesimumquingentesimum, quorum potissima pars nunc primum in lucem prodit ex Ambrosianæ, Estensis, aliarumque insignium Bibliothecarum codicibus* [...], *Tomus II. pars altera*, Milan, *ex Typographia Societatis Palatinæ in Regia Curia*, 1726.
- PRADALIÉ 1992 : Gérard Pradalié, « Le castellum de Grisolles », *De la création à la restauration. Travaux d'histoire de l'art offerts à Marcel Durliat pour son 75^e anniversaire*, Toulouse, Institut d'études méridionales - Atelier d'histoire de l'art méridional, 1992.
- RAYNOUARD V 1844 : François Raynouard, *Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours* [...], tome V, Paris, Silvestre, libraire, 1844.
- ROZOI II 1772 : Barnabé Farmian de Rozoi (Durosoy), *Annales de la Ville de Toulouse, dédiées à Monseigneur le Dauphin*, tome II, Paris, veuve Duchesne, libraire, 1772.

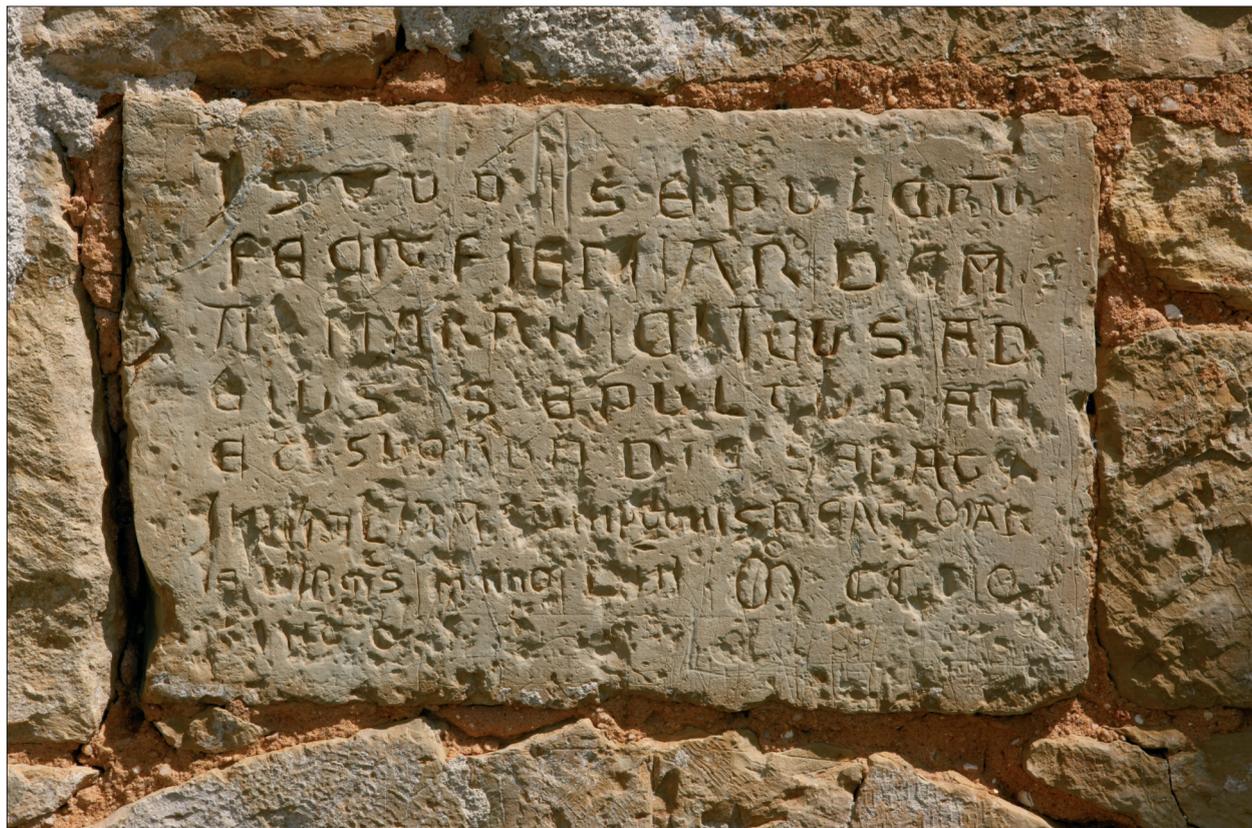
Patrice Cabau propose ensuite quelques remarques sur *Trois inscriptions datées de 1305 à l'église de Lavercantière (Lot)* :

L'église Saint-Quirin de Lavercantière¹ présente à l'extérieur et à la base de ses murs une série de six enfeux gothiques : deux situés aux extrémités des bras nord et sud du transept, quatre le long du mur méridional de la nef, qui formait du côté du Nord la limite de l'ancien cimetière paroissial. Couverts par une voussure en ogive, ces enfeux s'ouvrent au transept par des arcs chanfreinés, et sur la paroi sud par des arcs à arête soit vive, soit adoucie par un chanfrein ou un tore. Au-dessus des deux enfeux situés à l'extrémité ouest du mur méridional, autrement dit au pied de la face sud du clocher actuel, se voient trois inscriptions médiévales. Les deux premières reposent directement sur les claveaux formant le sommet de l'extrados de l'arc de chacun des deux premiers enfeux ; la troisième a été placée à une vingtaine de centimètres au-dessus de la deuxième.

Postérieurs au XIII^e siècle, ces petits monuments n'ont de ce fait pas été répertoriés dans le *Corpus des inscriptions de la France médiévale* publié par le C.N.R.S. Les deux premiers ont été mentionnés par l'abbé Clary dans un ouvrage paru en 1986². La découverte du troisième, révélé par la chute d'une portion de crépi, a été suivie d'un article d'ensemble rédigé par Max Aussel en septembre 1989³. C'est une demande de Maurice Scellès qui nous amène à en reprendre l'étude, dans la perspective de la publication de l'inventaire des églises médiévales du Lot⁴.

Voici pour chacune des trois inscriptions une transcription et une traduction⁵ :

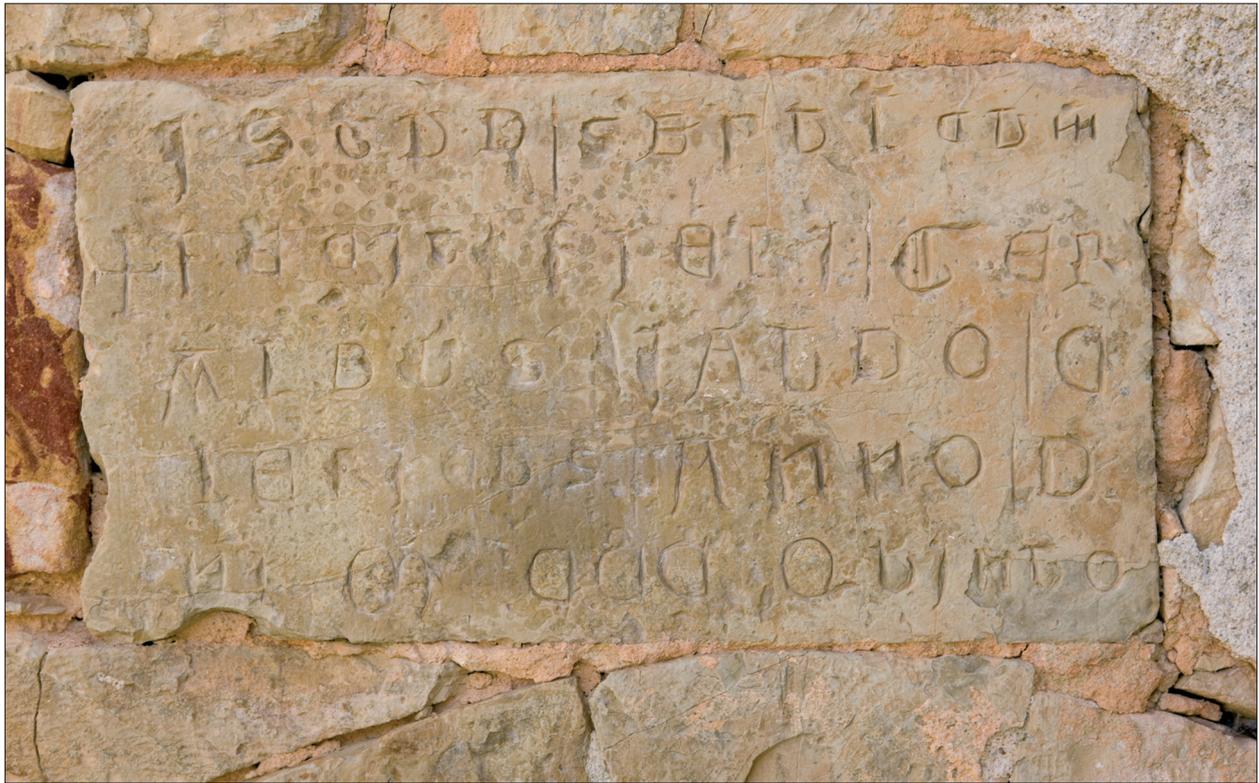
1 – Samedi [14] août 1305



LAVERCANTIÈRE (LOT). Église Saint-Quirin : inscription 1, au-dessus du premier enfeu du mur sud.
Cliché P. Poitou, Inventaire général Région Midi-Pyrénées – Conseil général du Lot.

ISTVD | SEPVLCRVM
 FECIT FIERI | ARNALDVS | DE M
 A[R]MARAN | CL[ER]ICVS AD
 EIVS SEPVLTVRAM
 ET SVORVM DIE SAB[B]ATI
 IN VIGILIA AS[S]VMPCIONIS BEATE MAR
 IE VIRGINIS | ANNO | DOMINI | M° CCC° | Q
 VINTO

Ce tombeau, le clerc Arnaud de Marmaran le fit faire pour sa sépulture et celle des siens, le samedi veille de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, l'an du Seigneur 1305.



LAVERCANTIÈRE (LOT). Église Saint-Quirin : inscription 2, au-dessus du deuxième enfeu du mur sud.
 Cliché P. Poitou, *Inventaire général Région Midi-Pyrénées – Conseil général du Lot*.

2 – [Août] 1305

IS|TVD | SEPVLC[R]VM
 + FECIT | FIERI | GER
 ALDVS | IAVDO | C
 LERICVS | ANNO | DOMI
 NI | M° | CCC° | QVINTO

Ce tombeau, le clerc Géraud Jaudon le fit faire l'an du Seigneur 1305.



LAVERCANTIERE (LOT). Église Saint-Quirin : inscription 3, au-dessus de l'inscription 2.
Cliché P. Poitou, Inventaire général Région Midi-Pyrénées – Conseil général du Lot.

3 – Jeudi [19] août 1305

+ ISTVD SEPVL CRVM
FECERVNT FIERI HERE
+ DES PETRI MANHANI ET
MAXIME GVILLERMVS E
IVS FILIVS + ANNO DOMI
+ NI M^oCCC^o QVINTO DIE IO
VIS | POST FESTVM ASSVMPTI
+ CIONIS BEATE MARIJE ARNALDVVS MOLEN
DINARIVS CLERICVS IACET HIC

Ce tombeau, les héritiers de Pierre Manhan, et principalement son fils Guillaume, le firent faire, l'an du Seigneur 1305, le jeudi après la fête de l'Assomption de la bienheureuse Marie. Le clerc Arnaud Molinier repose ici.

Du point de vue épigraphique, on remarquera le caractère malhabile ou peu soigné de la gravure. Pour la première inscription, les lignes sont très inégales, avec de fortes variations du module des lettres, qui, de dilatations en contractions, semblent « danser », comme si le lapicide n'avait suivi aucun cadre ou tracé préalable ; sur la fin, croyant manquer de place, il a tassé le texte, puis, s'étant aperçu qu'il lui restait beaucoup d'espace, il a cherché à rallonger... Pour les deux autres, la « mise en page » est mieux réussie : le champ épigraphique est intégralement occupé. Cependant, la composition paraît assez flottante pour la deuxième, avec des interlignes bien larges, et plutôt compacte pour la troisième, avec des interlignes trop faibles. Généralement, les lettres sont de type oncial, mais il en est certaines d'atypiques, par exemple le M terminant la première ligne de la deuxième inscription, formé de deux N juxtaposés et liés ; quant à leurs dimensions relatives, elles manquent d'harmonie. Dans les trois textes, les points superposés habituellement utilisés à cette époque afin de séparer les mots sont remplacés par des traits verticaux plus ou moins marqués ; pour la deuxième inscription, un trait coupe le premier mot, sans aucune nécessité. Une dernière observation concernant la forme : dans tous les cas, les unités du millésime ne sont pas indiquées en lettres-chiffres, ainsi que le sont le millier et les centaines, mais par l'adjectif numéral inscrit en toutes lettres.

Ces trois petits monuments rappellent l'établissement de tombeaux par des clercs. Seul le dernier, qui se rapporte au souvenir de deux défunts et qui désigne le lieu de sépulture du second, peut être considéré comme une épitaphe.

Les personnages nommés sont connus par ailleurs. Ils apparaissent dans les archives locales de la fin du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e : le clerc Arnaud de Marmaran doit être le même que le notaire public actif entre 1298 et 1306⁶, le clerc Gérard Jaudon, cité comme témoin de deux actes en 1298 et 1299, est mentionné en 1306 comme décédé⁷, et le clerc Arnaud Molinier, qui était mort et enterré en août 1305, avait servi de témoin d'une vente en 1299⁸ ; quant à Pierre Manha (ou Magnan ou Maignan), disparu lui aussi avant août 1305, et à son fils Guillaume, ils portaient le nom d'une famille de Gourdon⁹. Ces notables appartenaient au groupe, de plus en plus influent depuis le milieu du XIII^e siècle, des agents locaux du pouvoir royal et de l'Église.

Les trois inscriptions, gravées sur des plaques de calcaire (plutôt que sur de blocs d'appareil), ont été, comme le montre l'examen des joints de mortier, disposées dans le mur méridional de l'église au moment même de la construction de ce mur. Les dates très rapprochées qu'elles portent – samedi [14] août 1305, [août] 1305, jeudi [19] août 1305 – conduisent à supposer que cette édification dut avoir lieu dans la seconde moitié de l'année 1305. L'aménagement simultané de la série d'enfeux et la concession préalable des emplacements de sépultures privilégiées peuvent faire conjecturer que les notables concessionnaires avaient été appelés à contribuer au financement du chantier.

Ce petit ensemble épigraphique est ainsi intéressant à double titre : d'une part, pour l'histoire de l'église Saint-Quirin de Lavercaillère, puisqu'il permet de dater avec précision la construction du mur sud de la nef, qui paraît être l'une des parties les plus anciennes de l'édifice actuel¹⁰ ; d'autre part, pour l'étude des pratiques de financement des projets de construction ou de reconstruction d'églises.

Patrice CABAU

1. Lot, arrondissement de Gourdon, canton de Salviac. D'après un pouillé du diocèse de Cahors du XVII^e siècle, Lavercaillère, situé dans l'archiprêtré de Salviac et l'archidiaconé de Cahors, était un doyenné régulier de l'Ordre de Saint-Benoît dépendant de l'abbé de Saint-Pierre de Marcillac (*[Decanatus regularis] de Vercañteria. O.S. Benedicti... Ad coll. abbatis Marsiliaci*), monastère bénédictin du diocèse de Cahors (Lot, arrondissement de Figeac, canton de Cajarc) ; l'église Saint-Quirin (*S. Guarini de Vercañteria*) avait pour succursale Saint-Pierre de Rampoux (*S. Petri de Rampos*). LONGNON 1877, p. 28 (n° 18), 42 (n° 246), 80 (n° 18), 107 (n° 246), 180 (c. 1) – BEAUNIER - BESSE 1911, p. 37 ; cf. p. 24.

2. CLARY 1986, p. 164.

3. AUSSEL 1989, p. 159-163.

4. BRU 2011, p. 224.

5. Les petites capitales figurent les lettres représentées par un signe abréviatif ; entre crochets sont indiquées les restitutions conjecturées.

6. « Maître Arnaud (ou Arnal) de Marmaran, notaire public dans toute la sénéchaussée de Périgord et de Quercy, d'autorité du roi de France, instrumentait à Lavercaillère, le 25 août 1298 (Archives du château de Besse). Le même... instrumentait à Lavercaillère le 11 mai 1299 (*ibidem*). Le même... d'autorité du roi d'Angleterre, instrumentait à Dégagnac, le 8 septembre 1306 (*ibidem*). Le même... instrumentait à Lentis, le 8 septembre 1306 (*ibidem*). Le même... notaire public dans toute la sénéchaussée de Périgord, Quercy et Limousin, d'autorité du roi d'Angleterre... instrumentait à Lentis, le 30 septembre 1306 (*ibidem*). Le même... notaire public du roi d'Angleterre... instrumentait à Lavercaillère, le 3 octobre 1306. (*ibidem*) (communication de M. J. Lartigaut du 29 août 1974). » AUSSEL 1989, p. 163, n. 1.

7. « Gérard Jaudon, clerc, fut témoin, le 25 août 1298, d'une donation en faveur d'Arnaud del Colombier, de Lavercaillère. Acte passé à Lavercaillère (*ibidem*). Il fut témoin, le 11 mai 1299, d'une vente en faveur d'Arnaud del Colombier, de Lavercaillère. Acte passé à Lavercaillère (*ibidem*). Les héritiers de Pierre Jaudon avaient une terre dans la paroisse de Dégagnac, d'après une reconnaissance à Amalvin de Poudens, damoiseau de Lavercaillère, du 8 septembre 1306. Le même jour, autre reconnaissance faite par Arnalda Jaudona, de Lentis, paroisse de Dégagnac. Actes passés à Lentis (*ibidem*). » AUSSEL 1989, p. 163, n. 3.

8. « Arnaud de Molenerii, clerc, fut témoin, le 11 mai 1299, d'une vente faite en faveur d'Arnaud del Colombier, de Lavercaillère. » AUSSEL 1989, p. 163, n. 6.

9. « Nom porté par une famille de notables gourdonnais. On trouve un Guilhems Manhas, consul de la ville de Gourdon, lors de l'accord du 28 juillet 1288 (A. MONZAT, *Gourdon-en-Quercy, du milieu du XIII^e à la fin du XIV^e siècle... Mc [lire Ms.] dactyl., Annexes, pièce n° 3, pp. 267 à 271. Extrait des Archives communales de Gourdon, CC41). Il est question de la terre des héritiers d'Etienne Manha dans un acte du 20 janvier 1311 (n. st.) passé à Gourdon (Arch. Dordogne 2E 1802 (303) - 1). » AUSSEL 1989, p. 163, n. 4.*

10. CLARY 1986, p. 164 — BRU 2011, p. 224.

AUSSEL 1990. Max Aussel, « Les inscriptions funéraires des enfes de Lavercaillère », *Bulletin de la Société des études du Lot*, tome CXI, 1990, p. 159-163.

BEAUNIER - BESSE 1911. Dom Charles Beaunier - dom Jean-Martial Besse, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France - Recueil historique des Archevêchés, Evêchés et Prieurés de France*, tome IV, *Provinces ecclésiastiques d'Alby, de Narbonne et de Toulouse (Archives de la France monastique, volume XII)*, Ligugé, Abbaye de Saint-Martin, Paris, Jouve & Cie, éditeurs, 1911.

BRU 2011. Nicolas Bru (dir.), *Archives de pierre. Les églises du Moyen Âge dans le Lot*, Milan, SilvanaEditoriale, 2011, p. 224.

CLARY 1986. Abbé Clary, *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Cahors*, Cahors, imprimerie Tardy, 1986.

LONGNON 1877. Auguste Longnon, « Pouillé du diocèse de Cahors », *Mélanges historiques. - Choix de documents*, tome II, Paris, Imprimerie nationale, 1877, p. 1-186.

Maurice Scellès s'interroge sur la signification d'un tel regroupement d'enfeus dans les murs d'une église paroissiale, tout à fait exceptionnel dans l'ensemble du corpus des édifices du Moyen Âge recensés dans le Lot. Une rapide discussion s'ensuit à laquelle participent Michelle Fournié, Henri Pradalier, Dominique Watin-Grandchamp et Louis Peyrusse. Faut-il imaginer la présence d'une communauté de prêtres obituaires, ou d'une consorce de prêtres ? Mais la date paraît trop précoce. Les héritiers ont-ils fait construire ces enfeus pour recueillir les restes de ceux qui étaient enterrés à proximité ? Il est probable en tout cas qu'ils aient financé en partie la reconstruction de l'église.

Patrice Cabau poursuit sa série d'exposés avec *Une inscription de l'ancien couvent des Frères Prêcheurs de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) commémorant la fondation d'un obit par dame Milète d'Arnavé (1324)* :

Ce petit monument inscrit fut acheté par Alexandre Du Mêge (1780-1862) à Saint-Gaudens en 1815¹, à la suite de destructions qu'il a évoquées dans un volume paru en 1846² : « Saint-Gaudens offrirait encore, si l'ignorance n'avait pas ajouté au mauvais vouloir des autorités révolutionnaires, toute la force du vandalisme le plus stupide, des monuments bien dignes d'arrêter les regards de l'artiste et de l'archéologue[.] On a renversé l'église que les Dominicains possédai[en]t dans cette capitale du Nébusan, et je n'ai pu retirer du milieu des ruines que l'épithaphe de Milette d'Asnava, veuve d'Isarn de Fanjeaux, fils de Pierre Roger de Mirepoix, chevalier. Elle fut la première bienfaitrice du couvent des frères prêcheurs de Saint-Gaudens (1), et sa statue sépulcrale décorait l'une des nefs ; mais cette statue a été brisée, ainsi que tous les tombeaux, et tous les chapiteaux et les bas-reliefs qui décoraient le cloître de l'église collégiale de cette ville. » L'inscription figure officiellement à partir de 1835 parmi les collections du Musée des Antiques de Toulouse, suivant le catalogue publié par Du Mêge cette même année³ ; elle se voit au Musée des Augustins dans la galerie d'épigraphie médiévale créée en 1980⁴.

Le support est une plaque de marbre blanc presque carrée (0,48 x 0,52 m x 0,12 m) taillée en cuvette. Le champ épigraphique est entièrement occupé par le texte inscrit, harmonieusement disposé sur douze lignes, dont la première et la dernière sont centrées. Les lettres, généralement de type oncial, sont gravées avec régularité, précision et élégance ; quelques-unes sont enclavées. Les abréviations, assez nombreuses, sont faites par suscription ou signalées par signes spéciaux⁵. Voici de ce texte une restitution et une traduction⁶ :



INSCRIPTION COMMÉMORANT LA FONDATION DE MILÈTE D'ARNAVE (1324). Toulouse, Musée des Augustins, galerie d'épigraphie médiévale, n° 77. Cliché Patrice Cabau.

ANNO : DOMINI : M° : CCC° : XXIII° : NOBILIS : DOMINA :
MILETA : DE : ASNAVA : HIC : SEPVLTA . ISTI :
CONVENTVI : XII : SOLIDOS : THOLOSANOS : PRO ANNIVERSARIO : FIEN
DO : IN : CRASTINO : BEATI : ANDREE : LEGAVIT : ANNVATIM
: PRO : ANIMA : SVA : PATRIS : MATRIS : ET : FILIE : SVE
: SIC : QVOD : CONVENTVS : TENEATVR : CELEBRARE : MISSAM :
SICVT : IN : DIE : OBITVS : SVI : ET : QVOD : NEC : PRIOR : SVPERIOR :
INFERIOR : EO : POSSINT : VENDERE : ALIENARE :
NEC : ALITER : EXPENDERE : NI : PREDICTA : DIE : FRATRES : IN :
REFECTORIO : P[RO]CVRARE[NT] : OPPOSITVM : FACIEN
DO : TOTVM : LEGATVM : AD : RAIMVNDVM : ARNALDI : DE . ASPILLO . L[AICVM] : EIVS :
HEREDEM : DEVOLVETVR : 2 : DE : HOC : EST : INSTVRMENTVM :

L'an du Seigneur 1324⁷, noble dame Milète⁸ d'Arnavé⁹, ici enterrée, a légué à ce couvent 12 sous toulousains de rente annuelle afin qu'un anniversaire ait lieu le lendemain de la Saint-André¹⁰ pour son âme, celles de son père, de sa mère et de sa fille,

aux conditions qui suivent : que le couvent soit tenu de célébrer une messe comme au jour de son décès, et que ni le prieur, ni quiconque de supérieur ou d'inférieur à lui ne puisse les vendre, aliéner ou dépenser autrement ; et si, le jour susdit, les Frères réunis au réfectoire ne formaient pas l'opposition à faire en tel cas, que tout ce legs soit dévolu à Raymond Arnaud d'Aspet¹¹, laïc, son héritier. – De quoi existe un acte.

Du Mège a accompagné sa relation de 1846 de la note suivante, qui cite un extrait du « *Livre des fondations des religieux du couvent de Saint-Dominique de Saint-Gaudens* » :

« (1) Anno Domini millesimo trecentesimo decimo quarto nobilis Mileta d'Asnava hic sepulta illi conventus [sic] duodecim solidos Tolosanos pro anniversario faciendo in crastino B. Andræ [sic] legavit annuatim, pro anima sua, patris, matris et filiarum suarum ; sic quod conventus teneatur celebrare missam sicut in die obitus sui ; et quod nec prior, nec superior, nec inferior possint vendere, alienare, nec aliter expendere nisi prædicta die fratre [sic] in refectorio oppositum faciendo totum legatum. Ad Raymundum Arnaldi de Aspello ejus hæredem devolvatur. (*Extrait du livre des fondations des religieux du couvent de Saint-Dominique de Saint-Gaudens*, fol. 138.) // La famille d'Asnava était très ancienne dans le Nébusan et le Comminges. Guillaume Bernard d'Asnava prit part à l'expédition des comtes de Foix, dans le Lauraguais ; on lui confia plus tard la défense de l'une des Barbacanes de Toulouse, V. *Canso des Eretges d'Albèges*, v. 8977 et v. 9479. »

Un courrier que M. Gérard Rivère, huissier de Justice à Saint-Gaudens et membre de la Société des Études de Comminges, nous a adressé le 3 juillet 2009 est venu confirmer l'existence du document allégué par Du Mège. Le registre des obits du couvent des Frères Prêcheurs de Saint-Gaudens, « récupéré judiciairement » par M. Rivère, porte en effet, en écriture du XVII^e ou du XVIII^e siècle :

« première fondation obituaire / faite au Couvent des ff precheurs / de st Gaudens par Noble Milete / Dasnaue ueüue de Noble Isarn de / Mirepoix . de .i3i4 // anno domini millesimo trecentesimo decimo quarto / Nobilis Mileta Dasnava hic sepulta, isti Conuentui / duodecim solidos tolosanos pro anniuersario faciendo in / crastino B. andræ legavit annuatim, pro animâ suâ, / patris, matris et filiarum suarum ; sic quod Conuentus teneatur / celebrare Missam sicut in die obitus sui ; et quod nec prior / nec supprior, nec inferior possit uendere, alienare nec / aliter expendere nisi prædictâ die fratres in refectorio / : oppositum faciendo, totum legatum ad Raymundum / Arnaldi de Aspello eius hæredem deuoluâtur. »¹².

Cette notice procède à l'évidence de la lecture, plus ou moins exacte, de l'inscription sur marbre, mais elle fournit en outre des renseignements sans doute tirés des archives du couvent et de l'« instrument » que l'inscription résume : « première fondation obituaire », « noble Milète d'Arnaue, veuve de noble Isarn de Mirepoix ». Comme on l'a vu, Alexandre Du Mège qualifie la fondatrice de « veuve d'Isarn de Fanjeaux, fils de Pierre Roger de Mirepoix, chevalier », mais sans indiquer la source de cette précision généalogique.

Un notable nommé Pierre Roger de Mirepoix servit en 1275 de témoin de l'acte par lequel Esclarmonde de Foix donnait à son frère le comte Roger Bernard III quittance de la somme qu'elle avait reçue de lui pour sa dot¹³. Nous ignorons quel lien de parenté il pouvait avoir avec un certain Isarn de Fanjeaux que visaient en 1290 des accusations portées par Marguerite, comtesse de Foix, vicomtesse de Béarn et de Castelbon, dame de Saint-Gaudens, et dont l'arrestation fut en conséquence ordonnée par le roi Philippe le Bel¹⁴.

Quant à Milète d'Arnave, elle appartenait effectivement à une famille « ancienne », originaire du haut pays de Foix. Dans la première moitié du XIII^e siècle, cette maison avait été représentée par Guillaume Bernard d'Arnave, cité en tant que garant d'une concession accordée par le comte de Foix Raymond Roger aux habitants de Tarascon-sur-Ariège en 1216¹⁵, mentionné dans la *Chanson* de la croisade contre les Albigeois comme partisan du comte de Toulouse Raymond VI, en 1219, et alors qualifié de « jeune »¹⁶, témoin en 1222 de l'octroi d'un privilège du comte de Foix Raymond Roger en faveur des Toulousains¹⁷ et en 1226 de la prestation d'hommage faite par Sicard de Miremont au comte de Foix Roger Bernard II¹⁸ ; c'est encore lui qui paraît nommé, avec Bernard d'Arnave, dans un acte passé à Tarascon-sur-Ariège le 11 décembre 1243¹⁹. Dans la première moitié du XIV^e siècle, les branches de la famille comprenaient Pierre Bernard d'Arnave, mentionné comme chevalier du comté de Foix en 1316, mort avant 1343, père de Catalane²⁰, et Guillaume Bernard d'Arnave, chevalier, seigneur d'Arnave, coseigneur de Saverdun, mentionné en 1331, 1344, 1345 et 1346, mort avant le 12 septembre 1351, père d'autre Guillaume Bernard d'Arnave, damoiseau²¹. Dans les années 1340, Pierre Bernard et Guillaume Bernard I^{er} eurent avec Loup, bâtard de Foix, une guerre à main armée²².

Par suite du décès de sa fille unique, Milète avait désigné comme héritier un certain Raymond Arnaud d'Aspet, issu d'une vieille maison seigneuriale du haut pays de Comminges²³. Les différentes branches de la famille connues pour les XIII^e et XIV^e siècles appartenaient à la descendance de Fortanier, l'un des fils du comte de Comminges Dodon (alias Bernard III), qui avait épousé l'héritière de la seigneurie d'Aspet. Trois personnages portant le nom de Raymond Arnaud d'Aspet se rencontrent entre 1250 et 1350, sans qu'il soit possible de les identifier ou de les distinguer

certainement. Le 21 juillet 1257, à Montsaunès, *Raimundus Arnaldi* assistait à l'hommage prêté par son frère *Arnaldus Ramundi Despello*, fils de feu *Ramunati Despello*, pour les lieux de Betchat, La Bastide-du-Salat et *Les Affis*, au comte de Comminges Bernard VI²⁴. Le 22 septembre 1293, Raymond Arnaud d'Aspet faisait don aux Templiers de Montsaunès d'une rente de 30 sous toulousains, assise sur la bastide qu'il possédait entre *Les Affis* et Montastruc, pour une messe à dire quotidiennement dans l'église de la commanderie²⁵. Avant la fin de 1337, *Raimundus Arnaldi de Aspello*, condamné par le juge de Rivière pour avoir porté des armes, violé la sauvegarde royale et capturé des hommes qu'il avait menés *in aula sua*, renonçait à son recours devant la Cour d'appeaux de Toulouse et promettait à un officier de la sénéchaussée de Toulouse de payer une amende de 50 livres toulousaines²⁶.

L'élection de sépulture de « noble dame » Milète d'Arnavé et sa fondation pieuse dans un couvent dominicain illustrent bien l'attrait particulier que les maisons des Ordres mendiants exerçaient depuis le XIII^e siècle sur les familles de l'aristocratie. Au témoignage de l'historien dominicain Bernard Guy, la petite communauté de Frères Prêcheurs installée à Saint-Gaudens au cours de l'été 1290, de manière quasi clandestine et non sans difficultés, n'avait pas été tout de suite reconnue par l'Ordre ; son existence fut enfin officiellement consacrée lors du Chapitre provincial tenu à Carcassonne le 22 juillet 1293²⁷.

La présentation du petit monument sauvé par Alexandre Du Mège nous donne l'occasion de saluer à nouveau l'action exemplaire de ce pionnier de la défense du « Patrimoine » ; aussi de mettre en garde contre les excès de la *suspicion a priori* que l'on s'est plu à pratiquer pour discréditer sans examen la moindre de ses assertions.

Patrice CABAU

1. A.D. Haute-Garonne, 7 T 5 (rapport de tournée de Du Mège).

2. DU MÈGE IV 1846, p. 21.

3. DU MÈGE 1835, p. 239, n° 656 (« 656. Cette inscription a été retirée du couvent des Frères Prêcheurs ou Dominicains de Saint-Gaudens ; elle porte la date du 4 novembre 1320, et est relative à de pieuses fondations faites par la dame Mileta Asnaba. ») — DU MÈGE 1844, p. 883 [n° 656] (répétition de la notice précédente) — GUILHERMY XVII 18.., f. 288' (« (n° 807) n° 656. Du couvent des frères prêcheurs de S^t Gaudens, / inscription datée de 1324, relatant les pieuses fondations faites par / la dame Mileta Asnaba. ») ; f. 299' (« (n° 807) n° 656. Plaque de marbre blanc ; le rebord en / saillie ; provenant des Jacobins de Saint-Gaudens : // ano : dñi : M° : CC° : XX° IIII : nobit : dña : / mileta : d : asnava : [...] ») — ROSCHACH 1865, p. 301, n° 807 (contexte géographico-historique, description très brève, transcription et traduction approximatives) — RACHOU 1912, p. 332-333, n° 819 (réédition de la notice de Roschach).

4. Toulouse, Musée des Augustins, galerie d'épigraphie médiévale, n° 77. Postérieure au XIII^e siècle, cette inscription n'a de ce fait pas été répertoriée dans le *Corpus des inscriptions de la France médiévale*.

5. La mise en couleurs dont subsistent des traces, de rouge pour le millésime et de bleu pour le reste de l'inscription, est très probablement moderne (seconde moitié du XIX^e siècle ?).

6. Les petites capitales correspondent aux lettres omises et représentées par un signe d'abréviation ; entre crochets sont indiquées les restitutions conjecturées. Les « : » figurent trois points superposés, les « . » deux points superposés. — Lignes 3-4 : FIENDO plutôt que FACIENDO. — Ligne 9 : NI ou N[IS]I (I suscrit). — Ligne 12 : le signe en forme de 2 a la valeur démarcative d'un point final ou d'un tiret long ; INSTVRMENTVM pour INSTRVMEN TVM, par métathèse peut-être due à la prononciation.

6. Soit entre le 25 mars 1324 et le 24 mars 1325 (en supposant l'emploi du style de l'Annonciation et du calcul florentin du commencement de l'année), et très vraisemblablement avant le 1^{er} décembre 1324, date qui pourrait être celle du décès de Milète d'Arnavé.

8. Le prénom féminin *Mileta* dérive du prénom masculin *Miles* (*H.G.L.*³ IX 1885, *Table générale*, p. 1325 — *H.G.L.*³ X 1885, *Index onomasticus*, c. 2340, *sub verbo* MESY), qui correspond au terme désignant la qualité de chevalier : *miles*.

9. Ariège, arrondissement de Foix, canton de Tarascon-sur-Ariège. *Asnava* ou *Astnava* en latin et en langue d'oc, *Asnave* puis *Arnavé* en français.

10. Soit le 1^{er} décembre ; la fête de saint André, apôtre, est au 30 novembre.

11. Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens, chef-lieu de canton. *Aspellus*, *Aspillus*, *Aspettus* ou *Espellus* en latin, *Aspel* ou *Espel* en langue d'oc, *Aspel* puis *Aspet* en français.

12. Il nous reste à consulter une référence indiquée par Charles Higounet (*HIGOUNET I* 1949, p. 256, n. 114) : « Arch. Dép. Haute-Garonne, 112 H, Dominicains, l. 12, obits du couvent de Saint-Gaudens ».

13. *H.G.L.*³ IX 1885, p. 48.

14. *H.G.L.*³ X 1885, c. 259, n° 72, II.

15. *H.G.L.*³ VIII 1879, c. 688.

16. MARTIN-CHABOT 1961, p. 258-259, 276-277, 308-309.

17. LIMOUZIN-LAMOTHE 1932, p. 422-423, n° LXXXIII.

18. DOAT CLXIX 1664-1670, f. 151'.

19. OURLIAC, MAGNOU II 1987, n° 928, p. 666-671.
20. *H.G.L.*³ IX 1885, p. 661, n. 6 — *H.G.L.*³ X 1885, c. 565, n° 194.
21. *H.G.L.*³ IX 1885, p. 462 ; p. 628, n. 3 — *H.G.L.*³ X 1885, c. 936-938, n° 371-C [1] ; c. 944-946, n° 374 ; c. 1000-1001, n° 399.
22. *H.G.L.*³ IX 1885, p. 587, n. 1 ; p. 628, n. 3 ; p. 661, n. 6 — *H.G.L.*³ X 1885, c. 1077-1079, n° 425.
23. HIGOUNET I 1949, p. 249-259 ; planche hors-texte face à la p. 256 (essai de généalogie de la maison d'Aspet).
24. HIGOUNET I 1949, p. 251, 254 ; II 1949, p. 644-645, n° 4.
25. HIGOUNET I 1949, p. 253, n. 101 ; p. 254, n. 106 ; p. 352, n. 206.
26. *H.G.L.*³ X 1885, c. 811, n° 308.
27. BERNARD GUY, *De fundatione et prioribus conventuum Provinciarum Tolosanae et Provinciae Ordinis Praedicatorum* — AMARGUIER 1961, p. 217-219.

AMARGIER 1961 : Paul A. Amargier, *Bernardus Guidonis. De fundatione et prioribus conventuum Provinciarum Tolosanae et Provinciae Ordinis Praedicatorum, Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica*, volume XXIV, Rome, Istituto storico domenicano, 1961.

DOAT CLXIX 1664-1670 : Jean de Doat, [Collection de copies de documents relatifs à l'histoire des provinces du sud-ouest de la France], 1664-1670 (Paris, B.N.F., Département des manuscrits, Collection Doat, volume CLXIX).

DU MÈGE 1835 : Alexandre Du Mège, *Description du Musée des Antiques de Toulouse*, Toulouse, imprimerie de Jean-Matthieu Douladoure, 1835.

DU MÈGE 1844 : Alexandre Du Mège, *Description du Musée des Antiques de Toulouse*, Toulouse, novembre 1844 (Toulouse, Archives municipales, 2 R 211 [ancien 5 S 219], catalogue manuscrit, 1291 p.).

DU MÈGE IV 1846 : Alexandre Du Mège, *Histoire des Institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse*, tome IV, Toulouse, Laurent Chapelle, libraire-éditeur, 1846.

GUILHERMY XVII 18.. : baron Ferdinand de Guilhermy (1809-1878), *Description des localités de la France*, volume XVII, 18.. (Paris, B.N.F., Nouvelles acquisitions françaises, manuscrit 6110, 391 f.).

*H.G.L.*³ VIII 1879 / IX 1885 / X 1885 : dom Claude Devic, dom Joseph Vaissete, *Histoire générale de Languedoc* [...], troisième édition, publiée sous la direction d'Édouard Dulaurier, tomes VIII / IX / X, Toulouse, Édouard Privat, 1879 / 1885 / 1885.

HIGOUNET I 1949 : Charles Higounet, *Le comté de Comminges, de ses origines à son annexion à la Couronne*, tomes I et II, Toulouse, Édouard Privat & C^{ie}, éditeur, Paris, Marcel Didier, éditeur, 1949.

LIMOZIN-LAMOTHE 1932 : Robert Limouzin-Lamothe, *La Commune de Toulouse et les sources de son histoire (1120-1249). Étude historique et critique suivie de l'édition du cartulaire du consulat*, Toulouse, Édouard Privat, éditeur, Paris, Henri Didier, éditeur, 1932.

OURLIAC, MAGNOU II 1987 : Paul Ourliac, Anne-Marie Magnou, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, tome II, Paris, C.T.H.S., 1987.

ROSCHACH 1865 : Ernest Roschach, *Musée de Toulouse – Catalogue des antiquités et des objets d'art*, Toulouse, imprimerie de I. Viguié, 1865.

RACHOU 1912 : Henri Rachou, *Catalogue des collections de Sculpture et d'Épigraphie du Musée de Toulouse*, Toulouse, imprimerie et librairie Édouard Privat, 1912.

Enfin, Patrice Cabau signale une **Découverte dans un immeuble de la place Saint-Sernin à Toulouse (n° 15)** :

Des travaux de rénovation entrepris en novembre 2010 dans l'immeuble qui comprend les n° 15 et 17 de la place Saint-Sernin (anciens n° 9 et 11) ont fait apparaître des éléments antérieurs à la construction actuelle, élevée à la fin des années 1880 sur des plans signés Castaing.

À l'angle nord-est de la chartreuse située en fond de parcelle, et du côté de l'Est, la partie inférieure d'un mur de briques liées à la terre – sur lequel repose la face orientale du bâtiment du dix-neuvième siècle et contre lequel se colle sa façade septentrionale – a été mise à découvert sur une largeur de près d'un mètre et une hauteur d'un mètre et demi. À la base de cette maçonnerie, on a dégagé une niche d'un mètre de haut couverte par un arc cintré (naissance à 0,545 m au-dessus du sol, intrados à 1,00 m, extrados à 1,375 m) dont l'arête s'adoucit d'un chanfrein (largeur : 0,10 m en vue biaise, 0,14 en vue frontale). Profonde d'environ 0,26 m, la niche s'ouvre à travers une paroi qui a été montée après le mur de fond, comme l'indique le débordement de l'enduit au mortier de chaux préalablement appliqué sur ce mur et dont la surface excède les dimensions de la baie. La voussure était à l'origine intérieurement et extérieurement couverte d'un enduit semblable, ainsi que le reste de la paroi.

Cette cavité avait été plus tard obturée au moyen d'un remplissage composé de matériaux très divers, liés à la terre : gros galets, fragments de



PLACE SAINT-SERNIN, N° 15.
La niche découverte en 2010.
Cliché Véronique Viguié.



PLANS CADASTRAUX POUR 1680 (à gauche) ET 1748-1754 (à droite). L'emplacement de la niche correspond au centre du cercle porté sur le plan de droite. *Restitutions Henri Molet et Jean-Charles Arramond.*

Pierre (notamment de calcaire gris froid, souvent travaillé : moulurations...), morceaux de briques, de tuiles, de poteries, de verre, scories, clous de fer, ossements... Plusieurs des éléments utilisés dans ce comblement, en particulier la partie supérieure d'un petit récipient en terre grise dont le type est connu comme bouteille à encre, amènent à le situer dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Quant à la niche, elle peut correspondre à un aménagement du dix-huitième siècle, sinon de la fin du précédent.

Le mur de briques liées à la terre auquel s'adosse la paroi comportant la niche est peut-être à mettre en relation avec un mur situé comme lui en limite de parcelle, mais du côté du Nord. Le second mur, long d'au moins 8,50 m et haut de près de 3 m, sert partiellement de base à une face de la chartreuse. Ces deux murs perpendiculaires antérieurs à l'immeuble de la fin du dix-neuvième siècle pourraient constituer l'angle d'un bâtiment.

La topographie de l'ensemble de l'îlot a été étudiée en 1997 par Jean Catalo, Henri Molet et Jean-Charles Arramond, à l'occasion des fouilles menées au Lycée Ozanne. De la fin du treizième siècle à la fin du dix-huitième, le secteur qui nous intéresse fut compris à l'intérieur du quartier habité par les chanoines de Saint-Sernin, dit « Chanoinie » en 1550. D'après les cadastres anciens dont nos confrères ont restitué l'évolution de 1478 à 1829, les deux murs en question correspondent à des limites de parcelles apparues entre 1680 et 1750 ; cependant, aucune construction n'est indiquée à cet endroit.

Patrice CABAU

Jean Catalo rappelle que les fouilles du lycée Ozanne ont permis de bien comprendre la configuration de cette zone qui relevait de la maîtrise du chapitre de Saint-Sernin : la rue de la chanoinie, l'enclos, le fossé de l'abbaye... Un développement vers le nord s'est fait avec l'installation de maisons de chanoines, une rue donnant accès à ce nouveau quartier. L'emplacement des vestiges observés peut tout à fait correspondre à l'une de ces maisons. Jean Catalo ajoute que l'on dispose d'une documentation très importante sur ce qui est ensuite devenu séminaire puis caserne. Quant au goulot en céramique retrouvé dans le comblement, il est assez récent, pouvant dater du XVIII^e voire du XIX^e siècle. Daniel Cazes renchérit sur le très grand intérêt de la documentation graphique conservée à Vincennes, qui comprend en particulier des relevés complets du bâtiment du XVIII^e siècle.

La Présidente remercie à nouveau Patrice Cabau.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2011

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Guy Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Barber, Napoléone, Pousthomis-Dalle, Watin-Grandchamp, MM. Bordes, Catalo, Garland, Julien, Lassure, le Père Montagnes, MM. Peyrusse, Pradalier, Roquebert,

Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes de Barrau, Cassagnes-Brouquet, Czerniak, Fournié, Haruna-Czaplicki, Krispin, Lamazou-Duplan, MM. Chabbert, Geneviève, Macé, Mattalia, membres correspondants.

Excusés : M. Latour, Bibliothécaire-adjoint, Mmes Cazes, Friquart, le général Garrigou Grandchamp.

La Présidente annonce à la Compagnie la triste nouvelle du décès de **Georges Costa**, survenu le 11 décembre dernier. Georges Costa était membre libre de notre Société, mais il venait très régulièrement chaque année, au mois de mai, nous faire part de ses recherches.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 janvier, qui est adopté.

La parole est à Michelle Fournié pour une communication sur *Le séjour toulousain du saint suaire de Cadouin et les miracles*, publiée dans ce volume (t. LXXI, 2011) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Michelle Fournié et elle la félicite pour ce beau travail en cours dont nous avons le privilège d'avoir la primeur. La proposition d'une recherche d'installation définitive à Toulouse est intéressante, et l'on peut se demander pourquoi les chanoines de Saint-Sernin n'ont pas essayé de capter le saint suaire. Pour Michelle Fournié, la propriété des cisterciens de Cadouin n'est en effet jamais remise en cause, et après avoir été déposé dans l'église du Taur, c'est chez les cisterciens de Saint-Bernard que le saint suaire est conservé.

Sophie Cassagnes-Brouquet remarque que les registres des notaires toulousains révèlent que les moines de Cadouin procèdent à de nombreuses acquisitions dans ce quartier. Jean Catalo fait quant à lui observer que ce sont toutes les institutions religieuses qui achètent *intra muros* en essayant de constituer des lots. Michelle Fournié se demande alors si la démarche des moines de Cadouin n'est pas finalement plus banale qu'elle ne le pensait. Jean Catalo ne le croit pas, si l'on considère que le saint suaire est peut-être pour eux une arme pour entrer dans la ville et s'y installer, au moment où les capitouls mettent en place une deuxième enceinte pour enclorre le bourg, dans la décennie 1385-1395.

Daniel Cazes remercie Michelle Fournié pour cette histoire passionnante. On sait que le saint suaire de Cadouin est un magnifique tissu islamique du XI^e siècle, mais qu'est devenu celui de Carcassonne ? Michelle Fournié indique qu'il est toujours conservé à Carcassonne, sans être exposé, et qu'il a également fait l'objet d'études scientifiques.

Sophie Cassagnes-Brouquet note que le saint suaire de Turin apparaît à la même époque que celui de Cadouin et Dominique Watin-Grandchamp que c'est une époque où de nouvelles reliques affluent, ce que confirme Michelle Fournié. Le saint suaire de Turin a été beaucoup plus étudié que les autres. Les historiens tirent d'ailleurs des conclusions contradictoires du procès en authenticité de 1390, et il faut se souvenir que Clément VII ne se prononce pas, mais octroie cependant des indulgences.

Patrice Cabau propose deux petites remarques. Sur la question de l'acquisition massive de biens immobiliers par les collèges, il lui semble que le but en est d'abord la constitution de rentes. Concernant la relation entre Cadouin et le collège de Périgord, il rappelle que lorsque la décision de la fondation du collège est prise en 1360, le lieu de son implantation est parfaitement arrêté : le procureur achète alors une maison à côté de l'église du Taur, puis l'opportunité lui est donnée d'acquérir l'hôtel Maurand ; la maison du Taur sera cédée plus tard aux cisterciens.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Guy Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Andrieu, Barber, Napoléone, Watin-Grandchamp, MM. Bordes, Boudartchouk, Julien, le Père Montagnes, MM. Peyrusse, Pradalier, Surmonne, Testard, Tollon, membres titulaires ; Mmes de Barrau, Cassagnes-Brouquet, Fournié, Friquart, Haruna-Czaplicki, Jaoul, MM. Balagna, Chabbert, Laurière, Le Pottier, membres correspondants.

Excusés : Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Latour, Bibliothécaire-adjoint, Mme Cazes.

Invitée : Mlle Julie Lourgant.

La Présidente ouvre à 17 heures une séance qu'elle annonce chargée. Elle commence par présenter divers ouvrages offerts à la Société pour sa bibliothèque, et elle remercie les donateurs.

Ce sont d'abord des séries de rares périodiques procurés par la générosité de Lisa et Giles Barber :

- *Speculum*, depuis les premiers numéros de cette revue ;

- *Le Moyen Âge*, années 1989-1997 ;

- le *Bulletin bibliographique de la Société arthurienne*.

Il s'agit ensuite d'un ouvrage collectif envoyé par Roland Chabbert : Adeline Béa, Jérôme Bonhôte, Émilie Colletti, Claire Fournier, Axelle Raynaud, Patrick Roques, Sonia Servant, Samuel Vannier, *Aux sources du canal du Midi, son système d'alimentation*, collection *Patrimoines Midi-Pyrénées*, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, 2010, 128 p.

La parole est à Bruno Tollon pour la communication du jour, intitulée *Remarques sur la chronologie des œuvres de la Renaissance à Toulouse*, publiée dans ce volume (t. LXXI, 2011) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Bruno Tollon pour une « leçon magistrale appuyée sur les sources et des arguments archéologiques imparables ». Elle fait appel aux réactions de l'assemblée.

Louis Peyrusse ayant demandé quelle date il convient d'assigner au portail de l'Hôtel de Bagis, Bruno Tollon répond que la réalisation doit en être située entre 1533 et 1544. En réponse à une autre question de Louis Peyrusse concernant les termes disparus du château de Castelnaud-d'Estrétefonds, il indique, après avoir rappelé que l'on possède un marché très détaillé publié par Szapiro, que ces œuvres devaient appartenir aux années 1540. Nouvelle question de M. Peyrusse : l'ordre persique avec cariatides perdure-t-il jusqu'au XVII^e siècle ? M. Tollon le reconnaît volontiers, mais il n'y voit guère qu'une « survivance » de la Renaissance.

Pascal Julien se déclare très intrigué par la « question fascinante » de ces « barbus » énigmatiques. Les atlantes de l'Hôtel de Bagis « cadrent mal » avec les sculptures de Nicolas Bachelier. Leur précocité paraît étonnante, surtout si on les compare aux termes de la cheminée intérieure, des environs de 1600, qui leur ressemblent étrangement. Quant aux sculptures de l'Hôtel du Vieux-Raisin, la chronologie lui en paraît très complexe depuis que ses recherches personnelles lui ont montré l'importance des travaux réalisés après 1580 par l'évêque de Lombez Pierre de Lancau. En outre, il faut compter avec les termes du portail de l'Hôtel Desplats, ouvrage qui date du début du XVII^e siècle. M. Julien se propose, lorsqu'il pourra disposer du temps nécessaire, d'apporter les éléments de démonstration nécessaires à la révision de la chronologie traditionnelle.

Daniel Cazes se dit troublé par ce débat. Après avoir lu l'article paru dans la revue *Vieilles Maisons françaises*, il a mentalement rapproché les termes de l'Hôtel de Bagis des personnages du retable sculpté par Nicolas Bachelier à la cathédrale de Toulouse. La sculpture de Bachelier se montre exceptionnelle par son expression, on y reconnaît l'inspiration de l'antique, les caractères du pathos lysippéen. Il faudrait au reste déterminer le sens donné aux personnages de l'Hôtel de Bagis dans le cadre général de la réflexion humaniste et dans la spécificité du programme adopté. On sait que le terme est traditionnellement une figure marquant le passage, la limite ; les variantes de cette figure sont à interpréter.

Bruno Tollon dit attendre avec impatience la publication des recherches de Pascal Julien. Après avoir fait remarquer que, dans les années 1540, l'architecte Bachelier est appelé comme expert sur le chantier de l'Hôtel de Guillaume de Bernuy, qui comporte un portail, il indique que son œuvre entier s'inscrit dans le contexte de « culture architecturale » d'un « Midi romain ». Avant 1555, à l'Hôtel d'Assézat, maître Nicolas utilise cinq éléments empruntés à l'édition de 1537 de l'ouvrage de Sebastiano Serlio, mais réinterprétés. L'architecture de la Renaissance toulousaine paraît quasiment ignorer le foyer bellifontain.

La Compagnie se constitue ensuite en Assemblée générale.

Le Secrétaire général propose une modification de l'article 22 du Règlement intérieur de la Société concernant le montant des prix attribués au concours annuel. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

La Présidente présente son rapport moral pour l'année académique 2009-2010 ; elle annonce la prochaine mise en place d'un Comité de lecture pour les articles publiés dans les *Mémoires* de notre Société.

La Présidente donne lecture du rapport sur la bibliothèque établi par la Bibliothécaire-Archiviste.

Le Trésorier présente le bilan financier de la Société pour l'année 2010. Quitus est donné au Trésorier pour sa bonne gestion.

Les élections statutaires concernent cette année le renouvellement des postes de Directeur, Secrétaire-adjoint et Trésorier. Après appel à candidatures, il est procédé au scrutin. Daniel Cazes, Patrice Cabau et Guy Ahlsell de Toulza sont reconduits dans leurs fonctions respectives.

Michèle Pradalier-Schlumberger déclare qu'elle est déterminée à ne pas aller jusqu'au terme de son mandat actuel : « dix ans de Présidence, c'est déjà très long ». Elle prévoit que l'élection de son successeur ait lieu dans une Assemblée générale extraordinaire à tenir lors de la dernière séance de l'année académique, le 7 juin prochain.

SÉANCE DU 15 MARS 2011

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Guy Ahlsell de Toulza, Trésorier, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Barber, Napoléone, Pousthomis-Dalle, Watin-Grandchamp, MM. Catalo, Garland, le Père Montagnes, MM. Peyrusse, Pradalier, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Cassagnes-Brouquet, Fournié, Haruna-Czaplicki, membres correspondants.

Excusés : MM. Scellès, Secrétaire général, Latour, Bibliothécaire-adjoint, Mme Cazes, le général Garrigou Grandchamp.

La Présidente ouvre la séance à 17 heures.

La correspondance comprend une invitation à l'inauguration de l'exposition sur la sculpture toulousaine des environs de 1500, centrée sur la Pietà des Récollets, que le musée des Augustins présentera du 26 mars au 26 juin. Michèle Pradalier-Schlumberger annonce son projet d'en organiser une visite par notre Compagnie.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} février, qui est adopté.

La parole est à Louis Peyrusse pour son rapport sur un travail proposé au **concours annuel** de la Société :

Mademoiselle **Myriam Escard-Bugat** a soutenu en 2010 à l'Université de Toulouse-Le Mirail un master d'histoire de l'art moderne, préparé sous la direction de M. Julien Lugand, sur *Le peintre toulousain Jean-Baptiste Despax (1710-1773)*. Il s'agit d'un travail remarquable, qui fait le point des connaissances sur le peintre et son milieu et qui, grâce à un très gros travail d'archives, apporte de l'inédit. Un tel travail est la justification du nouveau système de master en deux ans, même s'il reste pour l'auteur un rapport d'étape sur le chemin du doctorat, que l'on espère de la même qualité.

Mlle Escard-Bugat a revisité soigneusement la biographie et l'historiographie du peintre. Né au faubourg Saint-Cyprien dans un milieu modeste – le père est épicier –, il devient peintre en se formant dans l'atelier d'Antoine Rivalz, dont il devient vite le collaborateur. L'artiste, à la mort de Rivalz en 1735, n'est pas sans qualités : il reçoit des commandes des Pénitents gris, de la confrérie des Corps saints de Saint-Sernin, des Augustins, de l'abbaye de Boulbonne... Lorsqu'il est approché pour la décoration de la chapelle des Carmélites, il mesure ses insuffisances et part à Paris chez Jean Restout. Le séjour parisien est bref, alors qu'il a entre 32 et 34 ans, mais décisif : il s'approprie la manière du nouveau maître (bien étudié par Christiane Gouzi), regarde beaucoup autour de lui, dans les églises et dans les salons.

De retour de Paris, il mène à bien le chantier des Carmélites, peintures murales et toiles, qui lui assurent un succès flatteur. Il fait carrière. Un moment exclu de la Société des Beaux-Arts (les archives qui sont celles de ses ennemis le dépeignent comme « un esprit noir et envieux » ; sans doute avait-il mauvais caractère), il est membre de l'Académie royale créée à Toulouse en 1751, professeur à ladite Académie, doté d'un atelier abondant à la production prolifique, capable du meilleur et, en fonction du budget, de médiocres séries. Il avait épousé en 1751 une fille d'Antoine Rivalz. L'auteur replace Despax dans le contexte fluctuant du XVIII^e siècle toulousain, discute les hypothèses à partir de mentions ténues (et sans doute surévaluées). Une seule curiosité : la tentative d'un voyage à Rome (qui ne dépasse pas Aix-en-Provence) en 1765. La carrière dure de façon éclatante jusqu'en 1773, moment où Despax laisse à sa mort une petite fortune à sa paroisse.

L'analyse de l'œuvre est plus rapide, car l'auteur n'a réalisé qu'un essai de catalogue pour la première période toulousaine, avant le voyage à Paris, et veut développer le travail critique d'examen des œuvres : autographie, travail d'atelier, travail d'élèves suiveurs... On connaît de Despax un ensemble assez abondant de tableaux religieux et quelques rares portraits. L'auteur démontre que le catalogue était bien plus divers : peintures à sujets mythologiques, peintures décoratives de plafonds, peinture de genre, paysages, marines, animaux, natures mortes et surtout portraits : bref, Despax a donné dans tous les genres et dans des techniques diverses : huile sur mur ou sur toile, pastel, dessin, gravure. Il faut toutefois revenir à l'essentiel : des tableaux entre Rivalz et Restout, composés clairement de personnages, peints avec des couleurs claires, une manière brillante.

Forte de l'inventaire après décès, Mlle Escard-Bugat nous montre en Despax un artiste riche et cultivé. Il possédait des dizaines de dessins de maîtres, plus de 2000 estampes ; la bibliothèque (230 volumes correspondant à 138 titres) était pour l'essentiel consacrée à l'art : théorie, perspective, anatomie et même architecture. L'auteur sait parfaitement croiser ses données avec les dernières connaissances sur le milieu social, intellectuel et artistique ; elle va à l'essentiel.

Le tome 2 de l'étude (343 pages) retranscrit le testament, l'inventaire après décès, reconstitue la bibliothèque, offre le premier catalogue critique de la période 1735-1742 et un choix abondant d'illustrations qui permet de suivre la carrière de l'artiste.

Sur des bases sûres, en partie inédites, Mlle Myriam Escard-Bugat a recomposé une carrière provinciale très significative ; elle a retracé les filiations d'ateliers, l'arrière-plan de l'organisation de l'enseignement et la création de l'Académie royale... Le travail est de bon augure pour le futur.

Louis PEYRUSSE

Jugeant qu'il s'agit d'un « travail dominé », « très remarquable », le rapporteur propose de le distinguer en lui accordant un prix « significatif ». Daniel Cazes intervient pour signaler que cette recherche a déjà donné lieu à un article fort intéressant paru dans la revue *Patrimoine Midi-Pyrénées*. La Compagnie décide d'attribuer à Mlle Myriam Escard-Bugat le Prix de Clausade, et de le doter de 1000 €.

La Présidente annonce un changement au programme prévu pour ce soir : le général Garrigou Grandchamp étant retenu à Cluny, Hiromi Haruna-Czaplicki a accepté de le remplacer en avançant sa propre contribution.

Notre consœur nous présente ainsi la première partie de sa communication sur *Les manuscrits médiévaux enluminés de l'abbaye de Lagrasse (milieu du IX^e-fin du XV^e siècle)*, consacrée aux époques carolingienne et romane au sens large.

Mme Pradalier-Schlumberger remercie Mme Haruna-Czaplicki pour ce début d'inventaire de la riche bibliothèque de l'abbaye bénédictine. Elle relève l'ampleur et la précision des recherches permettant d'en reconstituer le fonds, ainsi que la pertinence des comparaisons établies, par exemple entre le manuscrit 36 de la bibliothèque municipale de Nîmes et la Bible de Ripoll. La Présidente fait ensuite appel aux remarques ou questions de l'assemblée.

Henri Pradalier s'intéresse à l'évangélique carolingien, du milieu du IX^e siècle, conservé dans le Trésor de la cathédrale Saint-Just-et-Saint-Pasteur de Narbonne, dont Hiromi Haruna-Czaplicki suppose qu'il peut provenir de l'abbaye de Lagrasse. Ayant rappelé que ce Trésor conserve également un plat de reliure en ivoire du IX^e siècle, il se demande s'il ne serait pas opportun de mettre les deux éléments en rapport. Hiromi Haruna-Czaplicki avoue ne pas connaître l'existence de cet ivoire. Concernant le manuscrit, elle indique qu'il ne se trouve pas mentionné à Narbonne avant la seconde moitié du XIX^e siècle, après qu'Alphonse Mahul, dans les années 1860, a noté sa disparition de Carcassonne. Emmanuel Garland signale que la présence de l'ivoire carolingien à Narbonne n'est pas non plus attestée avant le milieu du XIX^e siècle ; vérification faite, le catalogue de l'exposition *Trésors des églises de France* et l'ouvrage de Mme Gaborit-Chopin sur *Les Ivoires médiévaux* précisent qu'il s'agit d'un don d'un certain M. de Stadieu, documenté dans la délibération du Conseil de Fabrique de la cathédrale Saint-Just du 7 avril 1850. Le rapprochement suggéré par Henri Pradalier paraît dès lors mériter examen.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 MARS 2011

Elle se tient dans la salle Clémence-Isaure, salle des séances publiques de l'Hôtel d'Assézat.

Allocution de la Présidente :

Mesdames, Messieurs,

L'année 2010 a vu notre Société se réunir à l'occasion de seize séances, au cours desquelles nous avons entendu un ensemble très dense de communications longues ou courtes, et on notera l'importance des communications portant sur l'Antiquité, qui s'accroît d'année en année.

Le 26 juin a eu lieu un après-midi « forain », avec la visite du site de Vieille-Toulouse sous la direction de Philippe Gardes, à la suite de sa communication du 2 mars, faite avec Jean-Luc Boudartchouk : « Plaidoyer pour Vieille-Toulouse ». Notre guide nous a démontré que ce site, un des plus vastes de Gaule, avec ses 90 ha, était la capitale des Tectosages. Rappelons que nous avons été accueillis très chaleureusement par Monsieur Mangin, adjoint au maire de Vieille-Toulouse, qui nous a exposé les projets de la mairie et du SICOVAL pour l'achat du site de Borde-Basse et son aménagement en site archéologique. L'après-midi s'est terminé par un apéritif à la mairie.

En janvier est sorti le tome LXVIII des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, dont l'édition a été entièrement prise en charge par Anne-Laure Napoléone et Jean-Luc Boudartchouk. C'est un volume superbe, d'une haute qualité scientifique que vous avez tous pu apprécier. À la demande de nos jeunes chercheurs, un comité de lecture est en train de se mettre en place, après avoir fait appel à des collègues extérieurs : les articles feront désormais l'objet d'une double lecture, par un membre de notre Société et un spécialiste extérieur. Ce nouveau système sera inauguré pour le volume LXIX (2009).

En ce qui concerne la bibliothèque, dont il faut rappeler qu'elle est ouverte au public, les projets annoncés en janvier 2010 ont été réalisés ou poursuivis. Une trentaine d'ouvrages ont été reliés et une petite équipe de bénévoles, membres de la Société, mais pas seulement, a procédé au transfert des stocks des volumes anciens du *Bulletin* et des *Mémoires*. Un nouvel ordinateur a été acheté, pour faciliter l'accès à Internet.

Jacques Surmonne a poursuivi le nettoyage des fiches informatiques de la bibliothèque pour les mettre sur le réseau, puisque la Société archéologique fait partie de la liste des médiathèques d'art de la Ville de Toulouse. Actuellement quelque 2300 fiches sont donc consultables sur Internet. Les *Mémoires* ont fait l'objet d'un dépouillement exhaustif, tout comme les thèses et mémoires de maîtrise conservés par la Société. À cela, il faut ajouter les 333 notices de publications fournies par l'ABES (agence bibliographique de l'enseignement supérieur), avec laquelle la société a passé une convention, ainsi que les notices de publications récentes acquises ou reçues par la Société.

Le catalogage et le rangement des revues et ouvrages échangés en France et en Europe ont été poursuivis : ce sont environ 130 sociétés, institutions ou organismes avec lesquels les publications sont échangées.

Il convient de remercier les personnes qui travaillent bénévolement à la bibliothèque : Georges Cugulière et Jean-Pierre Suau, et Redouan El Ouali qui assure la maintenance du matériel informatique.

Rapport sur le concours par Martine Jaoul :
Mademoiselle Myriam Escard-Bugat reçoit le Prix de Clausade.

Conférence de Véronique Lamazou-Duplan :
Pouvoir et Mémoire. Des princes français rois de Navarre.

SÉANCE DU 29 MARS 2011

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Barber, Napoléone, Watin-Grandchamp, MM. Bordes, Boudartchouk, Catalo, Julien, Peyrusse, Pradalier, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Béa, Cassagnes-Brouquet, Fournié, Haruna-Czaplicki, Jaoul, Krispin, Lamazou-Duplan, Viers, MM. le général Garrigou Grandchamp, Stouffs, membres correspondants.

Invitées : Mmes Clothilde Garrigou Granchamp, Geneviève Moulin-Fossey, Sonia Servant.

Excusés : MM. Scellès, Secrétaire général, Latour, Bibliothécaire-adjoint, Mmes Cazes, Friquart, M. Tollon.

La Présidente fait part à la Société du décès de **Pierre Gérard**, ancien directeur des Archives de la Haute-Garonne, survenu le samedi 26 mars dernier. Membre correspondant de notre Compagnie en 1955, titulaire en 1956, Pierre Gérard était devenu membre libre en 2003.

Le Directeur annonce la disparition, le même jour, de Pierre Barousse, ancien conservateur du musée Ingres de Montauban.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture des procès-verbaux des séances des 15 février et 15 mars, qui sont adoptés.

La Présidente fait circuler deux objets qui lui ont été confiés par Louis Latour. Il s'agit de deux petits récipients en céramique grise destinés à contenir de l'encre (dont l'un est encore pourvu de son étiquette imprimée), datables du XIX^e siècle, au type desquels appartient le fragment présenté par Patrice Cabau lors de la séance du 18 janvier et qui provient de l'immeuble n^o 15 de la place Saint-Sernin.

Michèle Pradalier-Schlumberger présente deux ouvrages offerts à la Société pour sa bibliothèque :

- de Bruno Tollon : *Vivre au palais à Montpellier et en Languedoc au Moyen Âge – XI^e-XV^e siècles*, catalogue d'exposition, Société archéologique de Montpellier et Musée languedocien, 22 octobre 2004-15 mars 2005, 343 p. ;

- de Sophie Cassagnes-Brouquet : *Inventaire du fonds des notaires* conservé aux Archives de la Haute-Garonne (série 3 E, XIV^e-XV^e siècles).

Circule ensuite une publication de Mme Cassagnes-Brouquet : *L'art en famille. Les milieux artistiques à Londres à la fin du Moyen Âge (1350-1530)*, série « Histoires de familles. La parenté au Moyen Âge », CÉSCM, Brepols, Turnhout, 2005, 312 p.

La parole est à Sophie Cassagnes-Brouquet pour la première communication du jour, intitulée ***Le métier de brodeur à Toulouse à la fin du Moyen Âge*** :

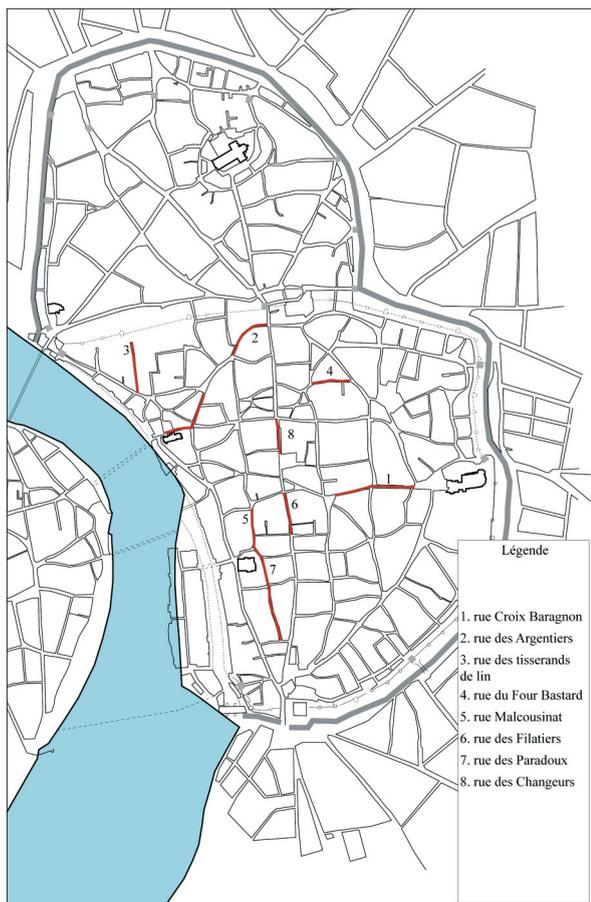
Les brodeurs toulousains du Moyen Âge ont laissé peu de vestiges de leur activité mais les archives notariales permettent d'approcher la vie de ce groupe d'artisans d'art. Une enquête a révélé la présence dans les registres conservés aux Archives départementales de la Haute-Garonne de soixante-huit brodeurs, tous hommes, maîtres, valets et apprentis. Bien entendu, ces chiffres ne constituent qu'un minimum, faute de préservation des documents. Au début du XV^e siècle, Toulouse compte en général deux à trois brodeurs exerçant leur art en même temps, au milieu du siècle entre cinq et sept, et dans les dernières décennies autour de huit à dix. La première décennie du XVI^e voit la permanence de cette courbe ascendante avec entre dix et onze brodeurs travaillant en même temps dans la ville.

Un groupe bien implanté dans la ville

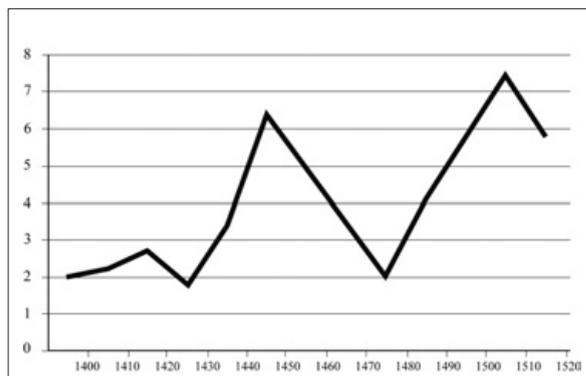
Peu de documents mentionnent l'origine de ces brodeurs. Elle est dans l'ensemble très majoritairement toulousaine. Seuls huit maîtres sont originaires de contrées lointaines. Parmi eux se trouve un Espagnol, Diago Ferrandes, originaire de León¹, et peut-être un autre Ferrand de Goretta. Rambaud de Halmont est venu de *patria Alemanie* ; cette mention signifie seulement qu'il est originaire de l'Empire². Il peut donc être natif du Brabant ou des territoires néerlandophones de la Belgique et des Pays-Bas actuels. Tous les autres sont originaires du royaume de France avec une forte prépondérance pour l'Est, en dehors de Michel Girard originaire de Redon en Bretagne³ et de Jacques Paris de Tours. La Champagne, avec la ville de Langres, la Bourgogne avec Dijon et surtout le Lyonnais, avec Montbrison dans le Forez et la ville de Lyon, sont les régions qui envoient le plus de brodeurs à Toulouse.



LES BRODEURS À TOULOUSE À LA FIN DU MOYEN ÂGE.
Carte des origines connues.



LES BRODEURS À TOULOUSE À LA FIN DU MOYEN ÂGE.
Carte de répartition dans la ville.



LES BRODEURS À TOULOUSE À LA FIN DU MOYEN ÂGE.
Nombre de brodeurs recensés.

Toulouse présente donc un recrutement qui va bien au-delà de sa simple région, tourné vers le Languedoc, les vallées du Rhône et de la Saône ; la ville semble assez attractive pour recruter des artistes venus du Nord ou de la péninsule ibérique.

Les brodeurs se groupent dans quelques rues situées dans la Cité, principalement autour du monastère de la Daurade. Vingt-deux localisations ont pu être précisées. Les rues les plus représentées sont celle de la Daurade et du Burguet Nau. Il n'existe pas de rue des brodeurs dans la ville médiévale, la faiblesse numérique du métier ne l'a sans doute pas permis ; par contre, ils sont présents dans les rues liées aux métiers du textile comme celle des Filatiers, des Tisserands de lin, des Giponiers, des Parayres ou Paradoux. Cependant, on ne saurait parler d'une concentration car les brodeurs sont également présents près de la cathédrale, rue Croix-Baragnon, ou non loin des autorités municipales, rue du Four-Bastard, rue Malcoussinat, rue des Argentiers et des Changeurs. Ils semblent s'implanter assez librement dans la ville, avec une préférence pour la proximité des églises les plus anciennes, la Daurade et la cathédrale, qui sont leurs principales commanditaires, et ne semblent pas attirés par le bourg, Saint-Sernin et les couvents mendiants.

En dépit de hiérarchies évidentes⁴, le petit monde des brodeurs toulousains est, comme tout milieu artisanal au Moyen Âge, fortement marqué par la prégnance des liens familiaux, mais aussi des relations d'amitié et de compagnonnage. Ainsi, le brodeur Jean Boudays épouse Jeanne, la sœur d'un autre brodeur, Terrin Despic, qui, après sa mort, devient le tuteur de ses neveux⁵. Terrin Despic fait, quant à lui, un beau mariage en épousant le 10 septembre 1490 la fille d'un marchand qui lui apporte un dot de 50 livres tournois⁶. Son témoin de mariage n'est autre que le brodeur Ferrand de Gorreta. Terrin Despic donne sa fille Géralde en mariage au brodeur Gabriel du Roure, originaire de Lyon, le 31 octobre 1503, et lui cède un dot de 80 livres tournois ainsi que divers vêtements formant son trousseau⁷. Les liens matrimoniaux tissent un réseau étroit entre des

brodeurs demeurant par ailleurs dans les mêmes rues. Un autre exemple est fourni par l'« Allemand » Rambaud de Halmont, qui contracte un premier mariage intéressant à son arrivée à Toulouse, le 22 juin 1491, avec Bernarde de Longueyris, qui lui apporte en dot 100 écus⁸. Il se remarie à une date inconnue avec Marie des Moulins, qui épouse, peu après sa mort, son ancien valet, Guillaume Noé, le 5 janvier 1505.

Apprentis, valets et maîtres

Comme pour toutes les professions artisanales, l'accès aux techniques de la broderie est le fruit d'un apprentissage au sein d'une boutique urbaine. Il n'existe aucune trace de filles apprenties à Toulouse ; la broderie y est un métier exclusivement masculin, à la différence des villes du nord de la France ou d'Europe, comme Paris ou Londres, où sa pratique est mixte.

Les archives notariales conservent quatorze contrats d'apprentissage qui comportent tous les mêmes formules stéréotypées selon lesquelles le maître s'engage à bien instruire l'apprenti dans le métier, sans rien lui en cacher, lui fournir logement, vivre et parfois vêtements et chaussures, tandis que l'apprenti promet de travailler sans rechigner, d'obéir et de ne pas fuir l'atelier avant le terme du contrat sous peine de pénalités financières. Seule varie la durée de l'apprentissage, qui oscille entre un an et demi pour le plus court et sept ans pour le plus long, la moyenne s'établissant entre quatre et cinq ans, ce qui est tout à fait comparable à celle fixée dans les autres villes européennes.

Parfois, un petit paiement est prévu à la charge des parents pour l'entretien de leur enfant. Ainsi le notaire Pierre Malras de Florensac paie le 24 juillet 1505 11 écus au brodeur Étienne Daucort pour l'entrée en apprentissage de son fils Maurin⁹. Pétrone du Puy, mère de Manald Terralh, entré en apprentissage auprès de Guillaume Noé le 24 avril 1507, promet de payer une livre à la confrérie du métier des brodeurs¹⁰. Cette cotisation correspond au paiement exigé, par les statuts du métier, des maîtres qui recrutent des apprentis ; elle vient alimenter la boîte de la confrérie et est traditionnellement répercutée sur les parents par les chefs d'atelier.

Les contrats précisent rarement l'âge d'entrée en apprentissage, se contentant de mentionner si le jeune homme est majeur ou mineur : seul Étienne Huet, qui devient apprenti en 1489 de Mathelin Langloys, est déclaré comme âgé de 12 ans¹¹, ce qui est assez jeune. La plupart des apprentis sont sans doute âgés de 14 ans et plus comme Thomas Laurière¹² de Toulouse, ce qui semble l'âge habituel d'entrée en apprentissage dans tous les artisanats de luxe.

L'origine de l'adolescent est parfois indiquée comme celle de François Gabriel, venu d'Auch, qui entre en apprentissage pour quatre ans auprès de Rambaud de Halmont en 1503¹³, et celle de Jean Duran, apprenti du même brodeur en 1504, venu de Riguepeu dans le même diocèse d'Auch¹⁴. Robert Clatinhat, placé en apprentissage par son oncle chez le brodeur Guion Limosin en 1512, est originaire du diocèse de Saint-Flour, mais son tuteur est le curé d'une église du diocèse d'Auch¹⁵. Le même maître prend un apprenti originaire de Lyon, Philippot de Monnere, la même année¹⁶. Jordan den Platon, apprenti de Ferrand de Gorreta en 1481, vient de Bayonne¹⁷. Étienne Daucort prend un apprenti, Maurin Malras, originaire de Florensac dans le diocèse d'Agde, le 24 juillet 1505¹⁸. En dehors de ces cinq apprentis venus de régions plus lointaines, mais toutes méridionales, quatre apprentis sont originaires de Toulouse et un de Muret.

Les professions des parents sont parfois indiquées, ce qui autorise à proposer quelques hypothèses sur le recrutement social des brodeurs. Il est avant tout citadin et artisanal. Les fils de deux notaires, l'un de Toulouse, l'autre de Florensac, côtoient celui d'un marchand de Riguepeu en Gascogne ; ce sont sans doute des cadets. Un prêtre place aussi son neveu en apprentissage chez le brodeur Guion Limosin. Un seul apprenti Gauthier de Hayes a pour père un brodeur, Bonable de Hayes, et termine son apprentissage auprès de Guillaume Noé¹⁹.

Les autres professions paternelles sont beaucoup plus modestes et peuvent correspondre de la part des parents à une volonté d'ascension sociale : chapelier, caussatier, teinturier, savetier.

Il est souvent difficile de distinguer le contrat d'embauche d'un valet d'un contrat d'apprentissage, tant ils emploient les mêmes formules ; mais ce qui fait généralement la différence, c'est sa durée, toujours plus courte, et la présence d'un paiement, comme le montre celui passé entre Jean Clément et Manald Terralh de Toulouse, présenté comme l'embauche d'un apprenti, mais qui met en avant un habitant de Toulouse, majeur, engagé seulement pour un an et sept mois le 8 juillet 1515. Jean Clément s'engage à le nourrir et à le loger chez lui et à lui donner aussi trois chemises pour une valeur de 7 doubles²⁰.

Les valets forment le groupe le plus difficile à appréhender des métiers de l'artisanat du luxe. Souvent mobiles, ils restent trop peu de temps dans une ville pour y apparaître plus d'une fois dans les sources. Cependant, les archives notariales toulousaines conservent six contrats d'embauche, dont trois concernent le même Guillaume Noé, valet de Rambaud de Halmont²¹ : trois contrats d'un an passés entre le 29 septembre 1500 et le 29 septembre 1504. Ils ont tous été conclus le jour de la saint Michel, qui est l'une des dates les plus fréquentes du calendrier médiéval pour conclure des actes d'embauche. Les six documents portent tous sur une période d'un an renouvelable, une durée tout à fait représentative dans les métiers de l'artisanat d'art de la période.

Parmi les valets, un seul est un ancien apprenti toulousain, jadis apprenti de Rambaud de Halmont en 1503, qui a travaillé dans son atelier pendant quatre ans aux côtés de son valet Guillaume Noé et devient le valet de celui-ci en 1507, au terme de son apprentissage, puisque Noé est devenu le maître de la boutique après avoir épousé la veuve du maître²². Les autres sont des migrants qui viennent de loin comme Guillaume Noé, venu de Dijon, ou Hugues Noalhe, de Langres en Champagne, qui se loue le 5 septembre 1510 pour un an à Étienne Daucort²³.

Tous ces valets ou *massips* sont logés et nourris par leur maître. Leur salaire est variable, rarement à la pièce comme celui de François Galabel en 1507, quelquefois à la journée, trois doubles par jour pour le même Galabel, le plus souvent annuel. Ainsi Hugues Noalhe est-il payé 13 livres tournois en 1510, et Guillaume Noé touche d'abord 12 livres tournois, puis 13 livres et enfin 16 livres de la part de Rambaud de Halmont. Ces sommes ne sont pas négligeables, elles correspondent à une fois et demie ou deux fois le loyer annuel d'une maison de brodeur.

Cependant, il n'est pas aisé à un valet de s'installer maître brodeur. Il lui faut payer le droit d'entrée dans le métier, les frais de réalisation du chef-d'œuvre, les matières premières et le loyer ou l'achat d'une boutique : c'est pourquoi certains artistes préfèrent s'associer pour partager les frais et les recettes.

Ces associations d'artistes sont connues pour tous les métiers de l'artisanat mais assez rarement documentées. Les archives notariales toulousaines en ont révélé deux pour les brodeurs. Le 27 novembre 1489, Georges Bar et Massé Joly s'associent pour une durée de cinq ans à partir de la fête de Noël afin de partager un atelier dans Toulouse et de se répartir par moitiés égales les dépenses et les bénéfices²⁴. Les témoins de l'acte sont trois brodeurs, Guion Limosin, Nicolas Auflan et Jean Clément.

On ne possède pas le contrat qui lie Guion Limosin à Jean Cussat, mais il est certain que les deux brodeurs sont associés en 1512-1513. En effet, le 13 décembre 1512, ils prennent tous les deux en apprentissage le jeune Robert Clatinhac, originaire du diocèse de Saint-Flour, pour une période de sept ans²⁵. Quelques jours plus tard, le 10 janvier 1513, ils reçoivent en commun une reconnaissance de dette d'un marchand de Tarbes et d'un apothicaire de Toulouse²⁶. Dans son testament du 5 mai 1519, Guion Limosin rappelle qu'il a été associé pendant 6 ou 7 ans à Jean Cussat et, *per ratione amoris* pour son ami, il lui lègue sa part d'une maison qu'ils avaient fait édifier rue des Filatiers, à condition de verser à sa fille 500 livres tournois²⁷. Il lui lègue aussi tout le contenu et les outils de sa boutique.

Cette proximité des brodeurs entre eux ainsi qu'avec d'autres métiers artistiques de la ville n'a rien d'original et correspond tout à fait aux comportements observés dans bien d'autres milieux artisanaux au Moyen Âge. Elle est renforcée par les liens noués au sein d'une confrérie de dévotion.

Dévotions et confréries

Les brodeurs ne disposent pas d'un métier indépendant jusqu'à la fin du Moyen Âge et n'ont donc pas rédigé de statuts spécifiques. Ils appartiennent à celui des peintres, verriers et imagiers. Ils en partagent la direction comme bailes avec les peintres surtout, les imagiers et les verriers restant en retrait. Difficilement dissociable du métier, la confrérie de Saint-Luc a son siège dans la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul de l'église des Jacobins. Elle y conserve sa *brustia*, son coffre qui renferme ses archives, ses ornements et son trésor. Comme toutes les confréries de métier, sa fonction est double : dévotionnelle bien sûr, mais aussi charitable. C'est ainsi qu'elle prête volontiers de l'argent aux confrères dans le besoin. Le 5 juillet 1496, le brodeur Étienne Boniface reconnaît devoir à Thomas Laurière et Jean Deciville, Jean de Bosen, tailleur d'images, et Nicolas Broudouville, peintre, tous bailes du métier et de la confrérie de Saint-Luc, 20 sous pour un prêt « amical »²⁸.

Cependant, peu après, la confrérie se déchire. Peintres et brodeurs s'opposent en un procès qui se termine par l'émancipation des brodeurs. Le 10 août 1500, le litige est porté devant le tribunal de l'officialité de Toulouse par les bailes et jurés des brodeurs. Ils rappellent qu'ils avaient convenu avec les peintres de tenir leur confrérie dans l'église des Frères Prêcheurs et plus précisément dans la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, où ils conservaient la *brustia* destinée à recueillir les cotisations de la confrérie. Ils avaient également fait confectionner un panneau peint sur lequel étaient figurées les armes des métiers des brodeurs, des peintres et des verriers. Mais les peintres ont fait effacer leurs armes et se sont emparé de la boîte. Les brodeurs demandent donc justice à l'officialité qui se prononce en leur faveur. Les peintres et les verriers font appel et la nouvelle sentence est encore prononcée en faveur des brodeurs. Les peintres envisagent alors en dernier lieu de faire appel à la curie romaine, mais ils n'obtiennent pas de réponse. Finalement, voulant s'épargner les peines et les dépenses occasionnées par un nouveau procès, les deux parties en viennent à un compromis passé devant notaire. Elles renoncent au procès. Les brodeurs n'auront pas à s'acquitter des dépenses engagées. Les peintres et les verriers feront repeindre les armes des brodeurs sur le panneau et la *brustia* sera remise en place dans la chapelle. Il est convenu que les dépenses pour les messes, le luminaire et les réparations seront réparties entre les brodeurs, les verriers et les peintres comme avant le procès. Et si les deux parties veulent se doter de nouveaux statuts, elles le peuvent à condition de les présenter aux Seigneurs du Capitole²⁹.

Il semble cependant que ce compromis n'ait pas suffi à restaurer de saines relations entre les trois métiers. En

effet, à peine cinq ans plus tard, les brodeurs ont déjà leur propre confrérie de métier, vouée à Notre-Dame, qui a son siège dans l'église Notre-Dame de la Daurade. Il n'est plus fait mention, ni dans les actes notariés, ni dans les testaments des brodeurs, de la confrérie de Saint-Luc. Ils ont définitivement pris leur indépendance. Cette émancipation des brodeurs est l'aboutissement de deux siècles de croissance continue de leur activité à Toulouse.

Sophie CASSAGNES-BROUQUET

1. A.D. Haute-Garonne, 3E 6149 bis, fol. 158 v-159, 19 novembre 1484.
2. A.D. Haute-Garonne, 3E 1577, fol. 187 r et v, 22 juin 1491.
3. A.D. Haute-Garonne, 3E 5979, fol. 176 r et v, 31 décembre 1468.
4. Sophie CASSAGNES-BROUQUET, « Le métier de brodeur à Toulouse à la fin du Moyen Âge », dans *Le Parement d'autel des Cordeliers de Toulouse. Anatomie d'un chef d'œuvre du XIV^e siècle*, Paris-Toulouse, Somogy-Musée Paul Dupuy, 2012, p. 66-73.
5. A.D. Haute-Garonne, 3E 2749, fol. 203-204, 26 novembre 1505.
6. A.D. Haute-Garonne, 3E 1577, fol. 89-90.
7. A.D. Haute-Garonne, 3E 2750, fol. 104-105.
8. A.D. Haute-Garonne, 3E 1577, fol. 187 r^o et v.
9. A.D. Haute-Garonne, 3E 2752, fol. 170-173.
10. A.D. Haute-Garonne, 3E 7074, fol. 237 v-238 v.
11. A.D. Haute-Garonne, 3E 7404, fol. 47 v^o-48.
12. A.D. Haute-Garonne, 3E 7100, 27v^o-28v^o.
13. A.D. Haute-Garonne, 3E 2745, fol. 20 v.
14. A.D. Haute-Garonne, 3E 2745, fol. 39 r et v.
15. A.D. Haute-Garonne 3E 2951, premier protocole, fol. 112v-113.
16. A.D. Haute-Garonne, 3E 2951, fol. 112v-113.
17. A.D. Haute-Garonne, 3E 7097, fol. 23.
18. A.D. Haute-Garonne, 3E 2752, fol. 170-173.
19. A.D. Haute-Garonne, 3E, 2761, 1^{er} septembre 1510.
20. A.D. Haute-Garonne, 3E, 2764, fol. 250.
21. A.D. Haute-Garonne, 3E 2743, fol. 162 v-164, 2748.
22. A.D. Haute-Garonne, 3E 2754, fol. 167-168v.
23. A.D. Haute-Garonne, 3E 2760, fol. 89 r et v.
24. A.D. Haute-Garonne, 3E 7404, fol. 93 v-94.
25. A.D. Haute-Garonne, 3E 2951, fol. 112 v.
26. A.D. Haute-Garonne, 3E 2951, fol. 120.
27. A.D. Haute-Garonne, 3E 2952, fol. 308 v.
28. A.D. Haute-Garonne, 3E 2234, fol. 31 v et le 16 juillet fol. 66.
29. A.D. Haute-Garonne, 3E 2746, fol. 155.

La Présidente remercie Sophie Cassagnes-Brouquet d'avoir exactement respecté le temps qui lui était imparti. Après s'être amusée de la « stratégie pittoresque » d'indépendance des brodeurs toulousains, elle fait appel aux réactions de la Compagnie.

Michelle Fournié signale comme sources complémentaires possibles un inventaire de la Dalbade dressé en 1498, qui a été l'objet d'une publication, ainsi que les registres de la chapelle du Purgatoire de Saint-Sernin, contenant des inventaires annuels de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e. Pascal Julien mentionne quant à lui les registres de la confrérie des Corps Saints de la basilique.

Daniel Cazes demande si l'on a des indices de l'activité des brodeurs toulousains hors de Toulouse, par exemple dans le nord de l'Espagne. Sophie Cassagnes-Brouquet répond qu'une telle diffusion lui paraît possible ; cependant, si les brodeurs de Toulouse ont dû travailler pour une région assez large, l'absence de documents ou la disparition de leurs œuvres empêche de déterminer l'extension géographique de leurs productions.

François Bordes note que les capitouls de Toulouse ne se sont pas intéressés au métier des brodeurs avant le début du XVI^e siècle, et qu'ils recouraient précédemment aux peintres comme fournisseurs principaux d'ornements.

La parole est à Pierre Garrigou Grandchamp et Anne-Laure Napoléone pour la seconde communication du jour, intitulée *Auvillar : la maison de la rue des Nobles et les maisons en pans de bois de la moyenne Garonne*, publiée dans ce volume (t. LXXI, 2011) de nos *Mémoires*.

Michèle Pradalier-Schlumberger remercie les intervenants de nous avoir réservé la primeur de leurs recherches en Tarn-et-Garonne. L'enquête a fait apparaître des constructions inédites, qui étonnent par l'élégance de leur décor. On ne se serait pas attendu à pareil souci ornemental sur des maisons en pans de bois.

Sophie Cassagnes-Brouquet voudrait connaître la dénomination du dernier niveau sous comble ouvert sur la rue. Une discussion s'ouvre entre plusieurs membres sur les interprétations diverses auxquelles les termes de *solar*, *solier*, *soleilho*... peuvent donner lieu, d'où il résulte que l'on n'en sait rien de bien précis. Dominique Watin-Grandchamp indique qu'au XVII^e siècle *soler* sert clairement à désigner un premier étage.

Pierre Garrigou Grandchamp fait ressortir que la présence de décors conduit à réhabiliter l'architecture en pans de bois. Il note par ailleurs qu'il n'y a pas, dans la zone étudiée, de maisons avec remplissages de terre crue.

Olivier Testard confirme l'absence de pans de bois garnis de torchis en Tarn-et-Garonne, puis il fait remarquer que le manque de bois d'œuvre de grandes dimensions fréquemment déploré dans nos régions concerne, non les bâtiments civils, mais les églises.

Louis Peyrusse s'enquiert de l'origine du nom de la rue des Nobles. Pierre Garrigou Grandchamp lui répond que cette appellation est moderne, et que cette rue des Nobles était auparavant la rue de la Triperie. Louis Peyrusse relève que les arcatures du décor de la maison présentée, qui font penser à des lésènes, ne correspondent pas exactement au rythme des pans de bois.

Au titre des questions diverses, Guy Ahlsell de Toulza s'étonne et s'indigne du sort fait à l'**immeuble ancien** – du XVII^e siècle au moins – situé à l'**angle de la place Esquirol (n° 2) et de la rue des Changes (n° 8)**, qui se trouve maintenant dérasé jusqu'au premier étage (sur cette maison, voir Jules Chalande, *Histoire des rues de Toulouse*, II, 1927, n° 217, p. 8, et n° 231, p. 51). En l'absence de panneau informatif sur les opérations en cours, on se demande ce qu'il est prévu d'y faire : une surélévation contemporaine, une reconstruction avec apparence à l'identique... ? Personne n'en a idée parmi les membres de l'assemblée, et la question est posée de savoir s'il existe des images archéologiquement exploitables de l'état antérieur.

Daniel Cazes signale qu'une bonne vue de cet immeuble figure sur la photographie qui a servi de fond pour la restitution virtuelle du Capitole antique. Puis il s'émue de la multiplication qu'il constate à Toulouse des destructions du bâti ancien, sous couleur de « réhabilitation », nouveau vandalisme dont il a déjà eu l'occasion de donner plusieurs exemples.

On rappelle que les permis de construire doivent être légalement annoncés par affichage sur les lieux deux mois avant le commencement des travaux.

Guy Ahlsell de Toulza communique une information réjouissante : deux articles tout récemment publiés sur Internet (Anne-Laure Stérin, *Un musée peut-il interdire de photographier ?*, 17 mars 2011 ; Bernard Hasquenoph, *Le Louvre en photos et sous les flashes*, 21 mars 2011) viennent confirmer que **la prohibition de la photographie dans les musées publics**, d'ailleurs diversement mise en pratique, **n'est pas juridiquement fondée**. On savait déjà, depuis l'arrêt rendu le 7 mai 2004 par la Cour de Cassation, que « Le propriétaire d'une chose ne dispose pas d'un droit exclusif sur l'image de celle-ci » :

- <http://www.latribunedelart.com/photos-dans-les-musees-il-est-interdit-d-interdire-article003053.html>

- <http://www.louvre-pour-tous.fr/Le-Louvre-en-photos-et-sous-les-flashes-651.html>).

SÉANCE DU 5 AVRIL 2011

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Guy Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Napoléone, Watin-Grandchamp, M. Testard, membres titulaires ; Mmes de Barrau, Haruna-Czaplicki, M. Balagna, membres correspondants.

Excusés : Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Latour, Bibliothécaire-adjoint, Mmes Andrieu, Balty, Cazes, MM. Balty, Chabbert, Garland, Garrigou Grandchamp.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 mars dernier, qui est adopté après deux corrections.

La parole est à Christophe Balagna pour une communication sur *L'église paroissiale d'Aignan (Gers)*, publiée dans ce volume (t. LXXI, 2011) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Christophe Balagna pour cette présentation d'un édifice fort intéressant et qui pose nombre de questions, en particulier quant à la chronologie de ses différentes parties. Elle remarque tout d'abord que le vaisseau sud est sans doute trop long pour avoir été la nef unique d'un premier édifice, et sa préférence va plutôt à l'hypothèse d'un collatéral. C'est aussi l'avis de Daniel Cazes, pour qui le projet initial est en effet probablement celui d'une nef à deux collatéraux. Il voudrait savoir si les maçonneries de l'abside et de l'absidiole sud sont accolées ou liées, et il note que l'épaississement du mur nord, au droit de l'arc triomphal, semblable à ce qui se passe au sud, ne peut que suggérer la présence d'une seconde absidiole, au moins projetée. Christophe Balagna rappelle que, dans son propos, deux hypothèses sont à retenir : soit l'abside nord a été prévue dès l'origine (ce qui interroge quant aux différences de matériaux, d'élévation, de décor), soit elle n'a été réalisée qu'après que l'on

a eu construit la quasi-totalité du vaisseau méridional. Seul un examen précis des maçonneries aujourd'hui cachées par un enduit permettra d'entrevoir la probable solution.

La discussion, où interviennent Daniel Cazes, Olivier Testard et Maurice Scellès, porte ensuite sur l'escalier en vis logé dans l'épaisseur du mur sud du chœur.

Maurice Scellès exprime son scepticisme quant au phasage proposé pour l'absidiole sud. Il ne peut en tout cas reposer sur le fait que les élévations sont bâties en moellon et les contreforts en pierre de taille, d'autant que la pierre de taille apparaît également dans les encadrements des fenêtres et qu'aucune trace de reprise de maçonnerie n'est, semble-t-il, visible le long des contreforts. Pourtant, rappelle Christophe Balagna, d'autres édifices contemporains d'Aignan présentent une telle conception. Il faudrait peut-être revoir la typologie et la chronologie proposées pour tous ces monuments.

Daniel Cazes interroge Christophe Balagna sur le chapiteau historié du chœur, qui porte une scène rare et qui paraît très intéressante. Après avoir rappelé que l'église est dédiée à saint Laurent et à saint Saturnin, Christophe Balagna dit avoir pensé à une cérémonie, et plus précisément à une scène de dédicace. Le petit personnage « en suspension » sur la face latérale est cependant énigmatique. L'absence de nimbe semble exclure qu'il s'agisse de saint Saturnin. Christophe Balagna ajoute que les chapiteaux historiés ont souvent des emplacements particuliers et que celui-ci se trouve du côté de l'épître.

Au titre des questions diverses, Guy Ahlsell de Toulza présente à la compagnie le dossier de la « **rénovation** » de **l'immeuble du Père Léon**.

Un long silence accueille la fin de la présentation.

Puis quelqu'un constate que l'on peut donc tout détruire à Toulouse à condition de remettre de la tuile canal ancienne.

Daniel Cazes pense que nous avons surtout à réfléchir sur l'absence de projet urbain. Il n'y a pas de plan d'ensemble pour l'aménagement de la place Esquirol. Que l'on songe au traitement ridicule de l'ossature en bois de la maison voisine du *Père Léon* ! La mise au jour par les fouilles des vestiges du temple majeur de la Toulouse romaine était l'occasion rêvée d'un véritable projet pour la place Esquirol, en mettant en valeur ce patrimoine archéologique : la réponse a été que ce n'était pas possible, avec comme argument principal que l'on ne pouvait pas encombrer l'espace public en raison des sorties du parking et du métro. Puis, un peu plus tard, on a autorisé des constructions adventices sur les trottoirs !

On observe qu'à défaut d'une logique architecturale, il y a bien une logique financière. La discussion s'engage sur les concessions des trottoirs aux bistrotts et aux restaurants. Il faudra surveiller ce qui va se faire avec le futur *Mac'Do*, car il est prévu de construire une terrasse couverte en aluminium qui va gâcher la façade de l'immeuble. Pierre Garrigou Grandchamp souligne qu'il s'agit là d'une maladie européenne, comme il a encore pu le constater récemment à Prague.

Pour ce qui est du *Père Léon*, la démolition de l'immeuble du XVII^e siècle est incompréhensible. Pour Maurice Scellès, la conservation du patrimoine d'une ville suppose l'engagement de la municipalité, ce qui n'a jamais été le cas à Toulouse.

Il est décidé que le Directeur préparera un courrier qui sera adressé aux différentes institutions concernées.

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011

Présents : MM. Cazes, Directeur, Guy Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Cazes, Napoléone, Watin-Grandchamp, MM. Bordes, Boudartchouk, Testard, membres titulaires ; Mme Haruna-Czaplicki, membre correspondant.

Excusés : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Latour, Bibliothécaire-adjoint, Mmes Friquart, Krispin, MM. Chabbert, Garland, Garrigou Grandchamp, le Père Montagnes, M. Pradalier.

Invitée : Mme Laurence Benquet, archéologue à l'INRAP.

Le Directeur ouvre la séance en demandant à la Compagnie de bien vouloir excuser l'absence, annoncée, de notre Présidente.

Le Directeur annonce que nous avons reçu une lettre de candidature au titre de membre correspondant de Mlle Myriam Escard-Bugat, tout récemment primée par notre Société. Le rapport sur cette candidature sera présenté lors d'une prochaine séance.

La correspondance comprend encore le programme des Journées romanes de Saint-Michel de Cuxa, qui se tiendront cette année du 6 au 13 juillet.

La parole est à Philippe Gardes et Laurence Benquet pour une communication sur *La culture matérielle des Gaulois de Toulouse (III^e-I^{er} siècles avant notre ère)*, publiée dans ce volume (t. LXXI, 2011) de nos *Mémoires*.

Le Directeur remercie les deux intervenants en soulignant qu'ils nous ont présenté les résultats d'un travail considérable et qui montre tout ce que peut apporter l'analyse la plus précise possible de ces centaines de milliers de fragments. Des questions demeurent : sur les provenances, des amphores en particulier, et sur ce qui se passe à Toulouse à ce moment-là, un sujet qui a fait

l'objet ici même de débats déjà très anciens. Daniel Cazes précise sa première question : le site de la caserne Niel apparaît aujourd'hui comme une zone de très vastes entrepôts, que l'on s'attendrait à trouver au bord du fleuve, comme le plus souvent. Pouvait-on avoir quelque chose de semblable à Toulouse même, et faudrait-il compléter par une archéologie des rives de la Garonne ? D'autres questions s'imposent, sur les types de bateaux et les modes de transport terrestres. Enfin, quels sont les critères et les méthodes utilisés pour les traitements statistiques ?

Philippe Gardes se propose de répondre à la première question. S'agissant du statut du site de Saint-Roch, débattu depuis des siècles, les dernières recherches ont conclu à un site portuaire, mais le port n'a pas été retrouvé. Le fleuve est cependant très près, et le port pourrait se trouver sous le quartier d'Empalot ou sous les berges actuelles de la Garonne. Les sites de Saint-Roch et de Vieille-Toulouse sont très différents, ce qui implique des fonctions différentes. Saint-Roch montre des implantations et une occupation très importantes sans plan pré-établi, sans habitats mais avec des esplanades faites de fragments d'amphores qui suggèrent des activités industrielles, ou tout au moins pré-industrielles.

Quant au transport terrestre et au type de chariot qui pouvait être utilisé, Laurence Benquet dit que les seules informations à notre disposition sont les traces d'ornières. Il faut d'ailleurs relativiser les quantités transportées. L'activité perdure pendant un siècle sur le site de Saint-Roch, et le nombre de fragments d'amphores est considérable. Mais si l'on considère qu'une amphore pèse en moyenne 80 kg, le nombre d'unités n'est pas si important. L'étude du matériel retrouvé sur un site de Blagnac a conclu à une consommation de trois amphores par an.

Les amphores arrivent sur le site de la caserne Niel et sont pour la plupart vidées dans d'autres récipients. On sait cependant qu'une partie montait à Vieille-Toulouse. Le schéma proposé reflète sans doute la réalité, mais comment calculer le nombre d'unités ? Laurence Benquet explique qu'elle procède à un premier tri, qui lui fournit un poids total de fragments d'amphores dont la division par 80 kg correspond au nombre minimal d'unités ; il faut ensuite compter les culs, les anses et diviser le total par deux, etc. Les résultats sont généralement cohérents, avec une variation de 1 à 3.

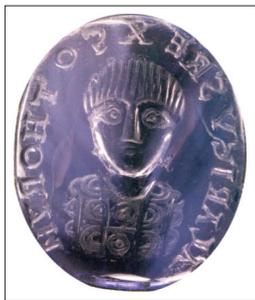
Daniel Cazes demande alors s'il est possible, dans l'état actuel des recherches, d'apprécier la place de Toulouse dans ce commerce de redistribution. Laurence Benquet indique que le vin italique arrive relativement tôt à Toulouse, comme en Espagne. Elle ajoute que des productions d'amphores sont désormais attestées en Espagne, et qu'il faudrait pouvoir procéder à des analyses pétrochimiques.

Dominique Watin-Grandchamp demande pourquoi la vallée du Rhône privilégie les vins d'Étrurie alors que Toulouse recevrait plutôt des vins de Campanie. Pour Laurence Benquet, le commerce du vin pose de multiples questions, parmi lesquelles celles de l'interdiction de la culture de la vigne en Gaule, jusqu'à la fin du II^e siècle pour le sud de la Gaule et l'Espagne. Mais pourquoi les importations chutent-elles à partir de 75 environ ? Elle ne croit pas en tout cas que le vin ait été réservé à une élite, sauf bien sûr quand il s'agit de vin en provenance de Rhodes.

Philippe Gardes tient à souligner que ce qui s'impose de plus en plus, c'est que Vieille-Toulouse est la deuxième ville du sud de la Gaule après Marseille. Nîmes occupe au maximum 40 ha alors que la superficie de Vieille-Toulouse approche les 100 ha. Jean-Luc Boudartchouk demande quels sont les éléments qui peuvent permettre de cerner, pour les périodes anciennes, la place de Vieille-Toulouse par rapport aux grands ensembles voisins. Pour Philippe Gardes, il existe une culture matérielle typique qui apparaît très tôt en moyenne Garonne, avec Toulouse comme centre économique et politique. Elle montre une évolution rapide des modes, imitées d'Italie et d'Espagne.

La parole est à Jean-Luc Boudartchouk pour des *Questions sur le « sceau d'Alaric » conservé au Kunsthistorisches Museum de Vienne* :

Depuis cette communication, nous avons pris contact avec Mme G. Kornbluth, spécialiste de l'étude des gemmes et auteur d'un article récent et capital sur le sujet ; la présente version tient compte de cet article et de ces échanges.



« SCEAU D'ALARIC » (Inv. VII B 23). Cliché *Kunsthistorisches Museum de Vienne, dr.*

L'objet qu'il est usuel d'appeler « sceau d'Alaric » ou « sceau d'Alaric II » est actuellement conservé au *Kunsthistorisches Museum de Vienne* (Inv. VII B 23), qui l'a acquis en 1784 (Zwierlein-Dielh 1991). Il s'agit d'une intaille réalisée sur un petit saphir ovale (2,06 x 1,67 cm), où l'on voit gravé en creux un personnage représenté de face, portant une cuirasse à écailles, entouré de l'inscription rétrograde « ALARICVS REX GOTHORVM »

Jalons d'historiographie

L'objet apparaît pour la première fois dans la littérature en 1751. Le grand voyageur J. G. Keisslers remarque, dans l'extraordinaire cabinet de curiosités du château d'Ambras (Autriche, au sud d'Innsbruck), parmi les gemmes, « *Unter der Alten Stücken ist der Ring Alarichs, des Koenigs der Gothen, merkwürdig* » (Keisslers 1751, p. 32). On ne sait rien de sa provenance ni de son histoire antérieurement à cette date¹. Pour Keisslers, il s'agit sans doute, en l'absence de précision, d'Alaric I, dont le trésor légendaire est censé reposer, avec sa sépulture, dans le lit de la rivière

Busento (Italie, Calabre). Puis cette gemme fait l'objet, en 1811, d'une première étude due à A.-L. Millin (Millin 1811) ; l'auteur y voit une pièce authentique bien que possédant des caractéristiques étonnantes (surface fortement bombée, choix de la matière...), ayant appartenu à Alaric II, mort en 507 à Vouillé, (notamment à cause de la représentation du roi à l'image d'un « jeune homme »), plutôt qu'à Alaric I. Millin se perd en conjectures sur l'histoire de l'objet avant son intégration aux collections d'Ambras, puis de Vienne.

E. Babelon (1921, p. 40-42), en rappelant la bibliographie antérieure, met en relation la gemme avec l'anneau sigillaire en or de Childéric, mais aussi avec le sceau sur améthyste de l'ancienne collection Guilhou (Vollenweider 1984, p. 196-198).

Depuis, la gemme de Vienne, emblématique des royaumes romano-barbares, a été publiée un grand nombre de fois (Schramm 1954 p. 217-219 ; Noll 1958 p. 41 n° 12 ; Roth 1979, p. 145-146 p. ex.). Erika Zwierlein-Dielh (1991, p. 73-74, Tafel 21, n° 1732), qui est l'auteur de la notice de référence, note que la pierre est enchâssée dans une monture du XVI^e siècle et se fait l'écho de quelques doutes ayant été émis sur son authenticité, sans suggérer cependant qu'il s'agisse d'un faux. Récemment, plusieurs publications consacrées aux gemmes et aux sceaux du Bas-Empire et des royaumes romano-germaniques citent la gemme de Vienne (Weber 2007, p. 18-20 ; Spier 2007, p. 27, n° 83 ; Bernt 2009, p. 56-58 p. ex.).

Mais l'ensemble des données ont été renouvelées par Genevra Kornbluth (2008) qui consacre à la gemme un long article monographique, très documenté et d'une grande érudition. L'auteur envisage qu'il puisse s'agir d'un faux (p. 307-310), mais écarte finalement cette possibilité : « *Of all possible times when this stone could have been engraved, the fifth to sixth century is by far the most likely* » (p. 310). Mme Kornbluth (p. 315) admet toutefois que la formule figurant sur la gemme (*Alaricus rex Gothorum*) ne correspond manifestement pas à la titulature officielle. Aussi, l'auteur envisage pour la gemme un usage en quelque sorte moins officiel : « *The king is more likely to have used the intaglio with his correspondence and his treasure* » (p. 315). Puis, à titre d'hypothèse, G. Kornbluth suggère que la gemme, dont l'inscription ne peut guère traduire une auto-dénomination (« *Although neither Alaric I nor Alaric II called himself rex Gothorum, the phrase was used by others* » : p. 324), est en réalité un cadeau diplomatique du roi Théodoric d'Italie, octroyé à Alaric II antérieurement à la guerre de 507/508 (p. 326-332).

Questions rémanentes sur l'authenticité de la gemme²

Bien que la majorité des chercheurs ne la remettent pas explicitement en cause, et malgré la grande qualité des travaux de Mme Kornbluth³, il nous semble que l'authenticité de la gemme de Vienne ne peut être définitivement assurée.

La gemme n'apparaît qu'en 1741 – et non au XVI^e siècle – (cf. *supra*), c'est-à-dire après 1655, date de la découverte et la publication du meilleur parallèle dont l'authenticité est indéniable, le sceau de Childéric à la légende rétrograde « CHILDIRICI REGIS » (Chifflet 1655). Un pastiche n'est donc pas à exclure, d'autant que les dimensions des empreintes sont quasiment identiques (Salaün, Mac Gregor, Perin 2008) et les montures assez proches, si l'on s'en remet au dessin publié par Chifflet (1655, p. 95).

Parmi les gemmes, les autres parallèles que l'on peut invoquer, qui appartiennent à des collections privées et dont la provenance originelle est inconnue, paraissent eux-mêmes sujets à débat en ce qui concerne leur datation : il s'agit de l'intaille sur améthyste de la collection Léo Merz représentant un portrait de face surmontant un monogramme rétrograde lu « *Theodericus* » (Vollenweider 1984, n° 317, p. 196-198, pl. h.t.), et de l'intaille sur grenat de la Ferrell Collection représentant un portrait de face d'empereur entouré de la légende rétrograde « + DN THEODOSIVS AVG »⁴ (Spier 2007, p. 25-26, n° 76). Nous ne connaissons pas d'autres parallèles pertinents ; on citera cependant un grenat du IV^e siècle à inscription grecque rétrograde dont la finalité est sans doute d'authentification des documents (Zwierlein-Dielh 1991, p. 72-73, Tafel 21, n° 1731).



ANNEAUX D'OR,
dont l'annulus de Childéric (« *Aureus totus* »).
Chifflet 1655, p. 96.

Si l'on envisage de comparer le « sceau d'Alaric » aux anneaux sigillaires en métal issus des royaumes romano-germaniques et authentiques sans nul doute possible (car issus de fouille et souvent tirés de la tombe de leurs propriétaires), il convient d'en évoquer trois : d'abord celui du roi Childeric, puis dans une moindre mesure ceux, plus tardifs, de la reine Aregonde et de la reine Berthilde. L'anneau sigillaire (*annulus*) en or massif du roi Childeric⁵ (Chifflet 1655 ; Cochet 1859 ; Deloche 1900 ; Babelon 1923 ; Salaün, Mac Gregor, Perin 2008 p. ex.) figure le roi, de face, en buste, bras visibles, cheveux longs, qui est revêtu d'une cuirasse d'écailles et tient une lance ; on lit autour « CHILDIRICI REGIS » (gén.)⁶.

De prime abord, la représentation d'Alaric est proche de celle de Childeric : roi de face, en buste, mais bras omis, cheveux courts, revêtu de ce qui semble être (par élimination) une cuirasse d'écailles⁷. On lit autour, on l'a vu, « ALARICVS REX » (nom.) « GOTHORUM » (gén.), le « X » étant intentionnellement placé au-dessus de l'axe de la tête du roi comme l'a bien remarqué Mme Kornbluth⁸. Or c'est sans doute cette inscription qui pose le plus de difficultés. La première tient à la structure grammaticale : l'emploi du nominatif renverrait à l'image du roi et non à son sceau, ceci étant dirimant avec les trois inscriptions sigillaires franques citées, qui emploient le génitif⁹.

Enfin, comme l'a également relevé Mme Kornbluth (*op. cit.*, p. 320-326), la titulature « *rex gothorum* » n'a rien de protocolaire mais tout de littéraire ; on lit ainsi « *Alaricus rex gothorum* » pour Alaric I dans la Chronique d'Hydace relatant la prise de Rome et de même « *Alaricus rex gothorum* » pour Alaric II dans la *Chron. Gall.*, lors de la chute de Toulouse. Dans la correspondance de Sidoine Apollinaire, citoyen romain longtemps extérieur à l'entité politique des Goths de Gaule, on voit le plus souvent « *rex Gothorum* », mais aussi (une fois) « *regem Gothiae* » appliqué à Thorismond (Epist. VII, 12, cité par Teillet 1984, p. 203). On lit en revanche dans les documents officiels contemporains d'Alaric II (textes et lettres officiels, épigraphie) « *dominus, domnus noster* » et/ou « *rex* », ainsi dans le prologue du Bréviaire d'Alaric : « *domino Alarico rege* », voire en introduction du concile d'Agde de 506 : « *domni nostri gloriosissimi magnificentissimi piissimique regis* » (Munier 1963, p. 192). Mais jamais « *rex gothorum* », et pour cause car Alaric II règne bien, en tant que *rex*, sur les deux « nations » : les Goths et les Romains des territoires qu'il administre.

En résumé, le « sceau d'Alaric » provoque une certaine perplexité. Certes rien ne s'oppose de manière indépassable à ce qu'il s'agisse d'un objet tout à fait authentique : des parallèles concernant la figure comme le texte, sur gemme ou sur métal, peuvent être trouvés et les modalités de sa conservation depuis 507, puis de son apparition au XVIII^e siècle, ne constituent pas des éléments rédhitoires. Alaric II devait bien posséder un *annulum*... Mais est-ce celui de Vienne ?

S'il s'agit d'un faux, à moins de supposer un faussaire de génie, il convient de situer sa fabrication après 1655 (date de la publication de l'*annulum* de Childéric) et avant 1751, où il est décrit pour la première fois. Les techniques et les documents alors disponibles, alliés au modèle que constituait l'anneau de Childéric, ont pu le permettre.

Et s'il s'agit d'un vrai sceau, quels documents pouvait-il authentifier par la formule qu'il délivre ? Aucun, à notre avis.

Jean-Luc BOUDARTCHOUK

1. C'est à tort que l'objet est parfois mentionné comme ayant fait partie de la collection d'Ulrich von Montfort, mort en 1574, où se trouvait une autre gemme ainsi décrite : « *Ain gross guldiner mit ain plauen stain und ain staines frauengesicht* ». Cf. Erika Zwierlein-Dielh dir, 1991, p. 74.

2. Nous tenons à remercier ici Max Martin (AFAM) avec lequel, il y a vingt ans déjà, nous avons eu une discussion au sujet du « sceau d'Alaric », son caractère exceptionnel et la question délicate mais incontournable de son authenticité. C'est à lui, qui nous a alors aimablement communiqué une documentation essentielle, que nous devons d'avoir si longtemps poursuivi la réflexion sur cet objet.

3. Avec laquelle nous avons très cordialement échangé via internet en août/septembre 2013, et que nous remercions très vivement. En outre Mme Kornbluth nous a très obligeamment communiqué des éléments sur un second sceau d'Alaric, quasiment identique à la gemme de Vienne et actuellement conservé dans une collection privée. Mme Kornbluth en prépare l'étude et la publication. Nous ne faisons pas intervenir ici cette seconde gemme dans le débat, en attendant les conclusions de notre collègue.

4. On se perd en conjectures sur le personnage (assurément pas l'empereur) qui pouvait faire usage de cet objet, et quant à sa finalité...

5. Il n'a jamais existé de « second sceau » de Childéric possédant un saphir (Deloche 1900, p. 192 n. 1 ; Kornbluth 2008, p. 322, n. 122) ; il s'agit à l'origine d'une confusion de Mabillon à partir de la planche figurant à la page 96 de Chifflet, intitulée « *Annuli aurei* » et représentant quatre objets dont deux seulement ont pour provenance le tombeau de Childeric : l'anneau sigillaire (« *aureum totus* ») et un anneau simple (« *aureum* ») ; une intaille antique (« *sarda* ») et une autre intaille royale médiévale où figurent des fleurs de lys (« *sapphirus* ») sont de provenance inconnue.

6. L'anneau sigillaire de la reine Arnegonde, en or massif, est légendé « ARNEGVNDIS REGINE » (gén.) (Fleury et France-Lanord, 1998). On lit de même sur l'anneau de la reine Berthilde « BERTILDIS REGINE » – et non « *Berteildis regina* » – (Deloche 1900, p. 203-204).

7. Néanmoins, dans le détail, et malgré le soin mis à la représentation des écailles que l'on peut rapprocher par exemple du célèbre médaillon de Théodoric ou d'autres monnaies des V^e-VI^e siècles, la structure de la cuirasse n'est pas compréhensible.

8. C'est-à-dire au même emplacement qu'occupe la croix dans l'inscription de l'intaille de Théodose II, cf. *supra*.

9. On trouve plus tard, mais seulement à partir de la fin du VII^e siècle et au VIII^e siècle, sur des sceaux royaux mérovingiens, des formes du type : -US REX FRANCORVM (Cochet 1859, Deloche 1900, Babelon 1923, Kornbluth 2008, p. 311-312).

Bibliographie

- BABELON (Ernest), *Histoire de la gravure sur gemmes en France depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine*, Paris, 1902.
- BABELON (Ernest), « Le tombeau du roi Childeric et les origines de l'orfèvrerie cloisonnée », dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXXVI, 1923, p. 2-115
- BERNDT (Guido M.), « Alt- oder neumodisch ? Bemerkungen zu ausgewählten Porträtsiegeln des Spätantike und des Frühmittelalters », dans *Dunkle Jahrhunderte in Mitteleuropa ? Studien zu Spätantike und Frühmittelalter Band 1*, Hamburg, 2009, p. 45-72.
- CHIFFLET (Jean-Jacques), *Anastasis Childerici I. Francorum regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci nerviorum effossus et commentario illustratus*, Antwerp, 1655.
- COCHET (Abbé), *Le tombeau de Childeric I^{er} roi de Francs restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes*, Paris, 1859.
- DELOCHE (Maximin), *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du Moyen Âge*, Paris, 1900.
- FLEURY (Michel) et FRANCE-LANORD (Albert), *Les trésors mérovingiens de la basilique de Saint-Denis*, Woippy, 1998.
- GUIRAUD (Hélène), *Intailles et camées de l'époque romaine en Gaule*, 48^e supplément à *Gallia*, vol. 1, 1988 et vol. 2, 2008.
- KEISSLERS (Johann Georg), *Neueste reisen durch Deutschland, Böhmen, Ungaren, die Schweiz, Italien und Lothringen (...)*, vol. 1, Hannover, 1751.
- KORNBLUTH (Genevra), « The seal of Alaric, rex Gothorum », dans *Early Medieval Europe*, vol. 16, (3), 2008, p. 299-332.
- MILLIN (A.-L.), « Dissertation sur un sceau d'Alaric, roi des Goths », dans *Magasin encyclopédique*, 3, 1811, p. 265-272.
- MUNIER (C.), *Concilia Galliae, a. 314-a. 506*, Turnhout, éd. Brepols, 1963.
- NOLL (Rudolf), *Von Altertum zum Mittelalter*, Vienne, 1958.
- ROTH (Helmut), *Kunst der Völkerwanderungszeit*, Oldenburg, 1979.
- SALAÜN (Gildas), Mac Gregor (Arthur), Perin (Patrick), « Empreintes inédites de l'anneau sigillaire de Childeric I^{er}. État des connaissances », dans *Antiquités Nationales*, 39, 2008, p. 217-224.
- SCHRAMM (Percy Ernst), *Heerschaftszeichen und Staatssymbolik*, band I, Stuttgart, 1954.
- SPIER (Jeffrey), *Late Antique and Early Christian Gems*, Wiesbaden, 2007.
- TEILLET (Suzanne), *Des Goths à la nation gothique. Les origines de l'idée de nation en Occident du Ve au VIIe siècle*, Paris, 1984.
- VOLLENWEIDER (Marie-Louise), *Deliciae Leonis. Antike geschnittene Steine und Ringe aus einer Privatsammlung*, Mainz am Rhein, 1984.
- WEBER (Axel G.), *Der Chilbert-Ring und andere Frühmittelalterliche Siegelringe*, Cologne, 2007.
- ZWIERLEIN-DIELH (Erika) dir., A. BERNHARD-WALCHER, E. BLEIBTREU, *Die Antiken Gemmen des Kunsthistorischen Museums in Wien*, Band III, Munich, 1991. [p. 73-74, Tafel 21, n° 1732]
- ZWIERLEIN-DIELH (Erika), *Antike Gemmen in Deutschen Sammlungen, Band II, Staatliche Museen Preussischer Kulturbesitz Antikenabteilung*. Berlin. Munich, 1969.

Le Directeur remercie notre confrère de nous avoir parlé de cet objet tellement célèbre, et dont il n'avait jamais entendu que son authenticité puisse être mise en doute. Il convient que l'objet présente des étrangetés, mais le sceau de Théodoric lui semble néanmoins différent. Daniel Cazes doute par ailleurs de la pertinence du rapprochement avec le sceau de Childéric, tant les deux objets lui paraissent différents. Alaric est représenté en buste, avec une coiffure qui correspond à celle de certains empereurs romains ; en revanche, le sceau de Childéric est plutôt d'inspiration byzantine, et donc tout à fait autre, avec un personnage en torse, figuré avec des armes. L'éventuel faussaire n'aurait donc pas fabriqué l'objet à partir de la découverte du tombeau de Childéric. Sans doute Hélène Guiraud pourrait-elle apporter des éclairages complémentaires.

En réponse à une question de Guy Ahlsell de Toulza, Jean-Luc Boudartchouk précise que sur le sceau de Childéric, qui a été volé et fondu au XIX^e siècle, l'effigie était en creux. Puis il remarque que si le personnage représenté est Alaric II, son sceau se situe dans les années 500 et non 400. Pour Daniel Cazes, il n'y a pas nécessairement d'anachronisme, que le sceau soit attribué à Alaric I^{er} ou à Alaric II. La question de son authenticité mérite en tout cas d'être posée.

Au titre des questions diverses, Guy Ahlsell de Toulza complète sa présentation du **dossier de l'immeuble du Père Léon**.

La démolition s'est poursuivie comme prévu et les murs ne sont plus conservés que sur la hauteur du rez-de-chaussée, comprenant les fenêtres de l'entresol côté rue des Changes. On va faire un hôtel Formule 1 de banlieue ou d'aéroport et on ose faire référence à Scarpa à propos des corniches en béton pour justifier le projet !

Il est clair que les exigences varient en fonction des pétitionnaires. Pour l'hôtel de Castellane, où les permis ont été refusés, ce sont des exigences extraordinaires sur le pavement de la cour ou les grilles en ferronnerie... Si la rigueur est extrême pour les particuliers, dès qu'il s'agit d'une entreprise commerciale, tout est possible, y compris raser un édifice du XVII^e siècle en plein cœur du vieux Toulouse.

Le Directeur confirme que le courrier qu'il a été décidé d'adresser au DRAC et au Maire de Toulouse est en cours de rédaction.

SÉANCE DU 10 MAI 2011

La Compagnie se retrouve au Musée des Augustins pour la visite de l'exposition *Une histoire toulousaine vers 1500 : les sculptures de l'église des Récollets*, présentée par Mme Charlotte Riou, conservateur.

SÉANCE DU 24 MAI 2011

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, MM. Latour, Bibliothécaire-adjoint, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Barber-Jefferson, Cazes, Napoléone, MM. Boudartchouk, Catalo, Garland, Peyrusse, Pradalier, Surmonne, Testard, Tollon, membres titulaires ; Mmes Félix-Kerbrat, Haruna-Czaplicki, Lamazou-Duplan, MM. Chabbert, Le Pottier, Mattalia, membres correspondants.

Invités : MM. Maurice Berthe, Gérard Pradalié.

La Présidente fait part à l'assemblée du décès d'**Yves Bruand**, Professeur émérite d'Histoire de l'Art à l'Université de Toulouse-Le Mirail, que notre Société avait élu membre correspondant en 1977.

Michèle Pradalier-Schlumberger annonce ensuite une bonne nouvelle, celle de l'élection de Quitterie Cazes comme Maître de conférences à l'Université de Toulouse-Le Mirail. La Compagnie applaudit chaleureusement à la promotion de notre consœur.

Le Secrétaire général donne lecture du compte rendu de la séance du 19 avril, lequel est adopté.

La Présidente ouvre la procédure d'élection d'un membre correspondant : Mlle Myriam Escard-Bugat, récemment primée par la Société, a demandé à être admise dans notre Compagnie. On entend le rapport de Louis Peyrusse sur cette candidature. Mlle Escard-Bugat est élue au titre de membre correspondant de notre Société.

La parole est à Bernadette Suau pour une communication consacrée à *L'église de Plaisance (Aveyron), données historiques et archéologiques*.

La Présidente remercie Bernadette Suau, à qui elle adresse ses félicitations pour cette étude éclairante des données géographiques et historiques relatives au Curvallès. Après avoir précisé que l'exposé serait complété par l'étude des données archéologiques que France Félix-Kerbrat doit nous présenter, elle fait appel aux réactions de la Compagnie.

Bernadette Suau intervient de nouveau pour insister sur le fait que le site du *castrum* est envahi par les broussailles, qui dégradent continûment les vestiges de constructions, et elle rappelle qu'Edmond Cabié, dans un article pionnier paru en 1883, préconisait de faire des relevés avant que les ruines disparaissent.

Louis Peyrusse demande comment on franchissait anciennement le cours du Rance. Bernadette Suau redit que le chemin faisant le tour du *castrum* passait par un pont qui fut emporté en 1875 et dont subsiste une pile ; ce pont a été relayé par l'ouvrage actuel, établi en amont.

En réponse à une nouvelle question de M. Peyrusse, Maurice Berthe cite comme autre cas de découpage d'une entité par des limites administratives celui de Montesquieu-Volvestre. Afin de donner une idée de l'importance des localités étudiées, M. Berthe indique qu'en 1340 on dénombrait cent feux à Plaisance, autant à Curvalle, et sept cents à Conques. Il fait ressortir l'originalité de l'exemple Curvalle-Plaisance, qui tient à l'existence concomitante de deux pôles interdépendants : un bourg ecclésial fixé autour de l'église paroissiale et un bourg castral formé auprès du château seigneurial, reliés par un pont – dont les piles étaient en pierre et le tablier de bois ; les rôles du pôle politique et du pôle religieux se sont inversés avec le passage du premier âge féodal au second ; en bref, ce site dual offre un condensé de l'histoire de l'occupation du sol dans le Midi de la France. Maurice Berthe félicite à son tour Bernadette Suau d'être parvenue à démêler les éléments d'une évolution complexe.

Jean Le Pottier signale que dans la région du Viaur, vers Tanus et Pampelonne, aux confins du Tarn et de l'Aveyron, les limites des diocèses ecclésiastiques peuvent également ne pas coïncider avec le cours de la rivière ; le cas est à mettre en parallèle avec ce qui s'observe dans le secteur du Curvallès. Bernadette Suau note que pour ce dernier secteur une incertitude subsiste quant

au tracé des limites diocésaines : la localité de Miolles (Tarn), située au sud de Curvalle, à la limite des deux sénéchaussées, est placée tantôt dans le diocèse de Rodez (cf. les travaux de Jean Dufour), tantôt dans celui d'Albi.

Gérard Pradalié se posant la question de l'aire d'application du toponyme Curvalle (*Curva Vallis*), Bernadette Suau répond que celui-ci s'étendait dès l'origine à l'ensemble du secteur désigné sous le nom général de Curvallès. M. Pradalié poursuit ses interrogations : le site castral du Castélas, en contrebas de l'église paroissiale Saint-Martin de Curvalle, ne correspondrait-il pas à un premier *castellum*, et la situation de coseigneurie ne s'expliquerait-elle pas par la coexistence de plusieurs châteaux ? Maurice Berthe déclare que tout est possible, et que les hypothèses doivent rester ouvertes : on manque absolument de documentation écrite, et les investigations archéologiques ne peuvent pas donner grand'chose puisque les substructions sont pratiquement arasées au niveau du rocher sur lequel elles étaient fondées.

Jean-Luc Boudartchouk voudrait savoir l'origine du nom Plaisance. Bernadette Suau explique que l'agglomération formée autour de Saint-Martin de Curvalle a reçu cette dénomination typique à la fin du XIII^e siècle, lorsqu'elle a acquis un statut de bastide (une charte de coutumes fut confirmée et augmentée en 1298) et à la suite de la division du Curvallès entre les deux sénéchaussées de Carcassonne et de Rouergue.

Au titre des questions diverses, le Secrétaire général informe la Société de la mise en vente, le samedi 11 juin prochain, de la **collection lapidaire qu'André Dupré avait réunie dans sa résidence de Bruniquel (maison Payrol)**. Quitterie Cazes ayant indiqué que la collection Dupré est visible sur le site « interencheres », Maurice Scellès procède aux manipulations nécessaires à la projection des pages web.

Au terme du défilement des diverses pièces de la collection, Henri Pradalier dresse une liste de celles qui seraient susceptibles d'intéresser notre Société : deux chapiteaux provenant de l'église de Varen (n^{os} 5 et 6), un autre provenant peut-être du prieuré de Cayrac (n^o 7), un fragment sculpté pouvant provenir de Saint-Sernin de Toulouse (n^o 31), un chapiteau de colonnes jumelles montrant une arcature gothique trilobée et qui proviendrait hypothétiquement du Gers (n^o 32), un couvercle d'auge cinéraire de type pyrénéen (n^o 24). Le Bureau examinera si notre Société doit intervenir dans les enchères.

SÉANCE DU 7 JUIN 2011

Présents : Mme Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Guy Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Mme Suau, Bibliothécaire-Archiviste, M. Cabau, Secrétaire-adjoint ; Mmes Barber, Napoléone, Watin-Grandchamp, MM. Bordes, Catalo, le Père Montagnes, MM. Pradalier, Roquebert, Surmonne, Testard, Tollon, membres titulaires ; Mmes Czerniak, Haruna-Czaplicki, Heng, Jaoul, Lamazou-Duplan, MM. Darles, Garrigou Grandchamp, Macé, Mattalia, Pousthomis, membres correspondants.

Excusés : M. Latour, Bibliothécaire-adjoint, MM. Boudartchouk, Chabbert, Garland.

La Présidente donne la parole au Secrétaire général puis au Secrétaire-adjoint pour la lecture des procès-verbaux des séances des 5 avril et 24 mai derniers, qui sont adoptés.

La correspondance ne compte que le programme du colloque *Les couleurs de la ville* qui se tiendra à Viviers les 9-11 septembre prochains.

La Compagnie se constitue en Assemblée générale extraordinaire, l'ordre du jour prévoyant le renouvellement d'une partie du Bureau, conformément au souhait exprimé par la Présidente lors de l'Assemblée générale du 15 février 2011.

Au moment de quitter le poste de Présidente, Michèle Pradalier-Schlumberger tient à remercier tous les membres de la Société, et en particulier le Bureau, qui l'ont accompagnée et aidée au cours de ces années. Ses pensées vont aussi à toute l'équipe de la bibliothèque, avec laquelle elle compte bien poursuivre son travail au sein de notre Société.

Après avoir renouvelé l'appel à candidature au poste de Président, Michèle Pradalier-Schlumberger constate que la seule candidature déclarée est celle de Daniel Cazes. Il est inutile de présenter à la Compagnie notre Directeur, et la Présidente rappelle rapidement la carrière de Daniel Cazes, dont elle souligne les moments les plus marquants : par exemple la présentation de la sculpture gothique au Musée des Augustins, ou la rénovation du Musée Saint-Raymond, sans doute l'un des plus beaux musées de France. On connaît ses nombreuses publications, et son amour du patrimoine toulousain. Il n'y a pas de doute que Daniel Cazes sera un très bon Président de la Société Archéologique du Midi de la France.

Puis la Présidente rappelle que l'élection de Daniel Cazes au poste de Président libérera celui de Directeur, qui sera à pourvoir. Henri Pradalier est le seul candidat à ce poste.

On procède conjointement aux deux élections, auxquelles participent les 18 membres titulaires présents. Daniel Cazes et Henri Pradalier sont élus respectivement Président et Directeur.

Daniel Cazes se déclare très ému d'accéder à une telle fonction dans une société aussi ancienne, ayant à l'esprit tous ceux et celles qui se sont succédé à la présidence de la Société Archéologique du Midi de la France depuis sa fondation en 1831.

La confiance que lui témoigne ainsi la Compagnie est un honneur, et une responsabilité, mais il sait pour cela qu'il peut compter sur l'esprit toujours confraternel de notre Société et sur les personnes qui composent le Bureau, auxquelles il demande de rester en fonction le plus longtemps possible. Grâce à la nouvelle équipe qui a pris en charge les publications, nos *Mémoires* vont encore s'améliorer. Se tournant vers Michèle Pradalier-Schlumberger, Daniel Cazes la remercie d'avoir assumé cette longue présidence de neuf années, avec beaucoup de compétence bien sûr, et beaucoup de curiosité scientifique, mais aussi avec beaucoup de sensibilité et d'attention aux autres. De tout cela, nous sommes tous très reconnaissants envers Michèle Pradalier-Schlumberger. La Présidente remercie chaleureusement Daniel Cazes et toute la Compagnie.

La parole est à Véronique Lamazou-Duplan pour une communication sur *Les décors et parements textiles des demeures toulousaines à la fin du Moyen Âge* :

Dans le cadre de nos recherches sur le cadre de vie et la culture matérielle des notables toulousains, principalement grâce aux inventaires après décès, notre attention avait été attirée par les mentions relativement nombreuses de toiles peintes faisant office de tentures murales, de banquiers, de courtines de lit¹... Nous présentons ici une recherche en cours : à la suite de dépouillements qui se sont spécifiquement portés sur les textiles, nous souhaiterions pouvoir croiser ces données avec celles d'historiens de l'art, de conservateurs, voire de particuliers susceptibles de détenir de telles pièces dans le Midi de la France. Cette brève présentation a donc pour but de livrer à la discussion des mentions glanées dans les actes toulousains inédits de la première moitié du XV^e siècle, d'interroger les mots utilisés par les notaires toulousains, de proposer des grilles de lecture adossées à des travaux des spécialistes des textiles médiévaux² et à notre connaissance des modes de consommation des élites toulousaines à la fin du Moyen Âge³.

Ces toiles peintes sont désignées de multiples façons par les notaires, ce qui pose bien des problèmes de compréhension. Ainsi, faut-il toujours comprendre *pictum* / *depictum* par « peint » ou aussi par « teint » ? On notera que les notaires, hommes de l'écrit, utilisent plus souvent un vocabulaire lié aux arts du livre que celui, spécifique, des hommes des métiers textiles : ils évoquent le caractère ouvragé des tentures par l'attendu *operatum* mais aussi par *inscriptum*, *signalatum* (*signalatum armis*, *signalatum de signis et formis*), les figures sont dites *pictae et formate* (évoquant les *litterae formatae* des manuscrits), telle scène est *picta et instoriata*... Il semble donc assez logique que les notaires négligent de détailler les techniques employées : une fois mentionné qu'un tissu est peint, nous n'en savons guère plus hormis éventuellement ses dimensions et le thème, mais sans aucun détail, de la scène représentée ; nous ne savons pas si la pièce textile est peinte à main levée, imprimée au block, peinte et brodée... Or toutes ces techniques existent et sont détaillées dans les publications consultées.

Certaines pièces sont dites de toile (*tele*), correspondant ainsi fort bien aux toiles peintes conservées dans des musées ou des églises, à Reims, en Italie, en Allemagne et Autriche, en Catalogne (*draps de pinzel*). En revanche, d'autres tentures sont décrites comme étant des draps de laine (*pan[n]um laneum*, *pan[n]um lane*), matière a priori peu facile à peindre car pelucheuse, mais un article de Dominique Cardon a permis sur ce point d'apporter des réponses⁴.

L'usage de ces tissus peints est multiple : tentures murales (dites de *paramenti*), couvre-bancs (*bancals*, *banquale*), courtines et têtes de lit, pare-feu... Elles sont rangées dans des coffres ou sont encore en place dans la demeure, dans l'*aula*, dans les chambres (en tête de lit par exemple) ou dans d'autres lieux de vie et de réception de la maison (entrée, portique donnant sur la cour). Le plus souvent rectangulaires, probablement divisées en panneaux qui délimitent un décor, des scènes ou des personnages, les tentures murales ont des dimensions importantes, peuvent constituer des ensembles (avec des banquiers par exemple) ou être associées par paires. Certaines pièces sont aussi étroites et parfois fort longues, laissant entrevoir des bandes courant sur le(s) mur(s) ou posées sur des bancs. Les décors les plus représentés sont héraldiques (les armes de la famille, de l'hôtel, que l'on retrouve sur bien d'autres objets et supports dans la demeure) et religieux (des scènes religieuses ou de vies de saints, la Vierge en tête), mais on cite aussi des motifs profanes, animaliers et végétaux, des toiles peintes « de diverses couleurs », ce qui est tout à fait conforme à ce que l'on rencontre ailleurs qu'à Toulouse. La liste des tentures publiée en annexe permet de juger à la fois de la variété des décors et de la récurrence de certains motifs.

Dans la demeure opulentes pour lesquelles nous conservons un inventaire, il n'est fait aucune mention de tapisseries, probablement trop chères en cette première moitié du XV^e siècle pour ces Toulousains qui sont des artisans et des marchands en vue (certains exercent des métiers textiles et du luxe : drapier, sédier, boursier), mais aussi des notables appartenant aux familles influentes de la ville (Tornier, Embry, Auribail), ou encore des hommes de talent ou des officiers. Dans ce contexte, les toiles peintes semblent bien remplacer les tapisseries qui se diffusent à la même époque dans les milieux aristocratiques. Les premières mentions de « tapisseries » sont rencontrées dans l'inventaire, non pas d'une demeure, mais du stock d'une boutique, celle du marchand Jean Lapeyre, en 1442.

Les provenances de ces tentures ne sont pas mentionnées, hormis dans l'inventaire de la boutique de Jean Lapeyre en 1442 (tapisserie de Reims tandis que la mention *draps pincelos* évoque plutôt une provenance ibérique).

Dans le cas des autres inventaires, doit-on envisager des importations ou des fabrications locales ? Nous ne pouvons pour l'heure qu'émettre des hypothèses. Plaident en faveur de l'importation les arguments suivants : aucun document rencontré à ce jour n'évoque une fabrication toulousaine de toile peinte, aucun des saints ou saintes représentés n'est spécifiquement toulousain, des marchands du secteur textile (le drapier Guillaume Azémar, le boursier Jacques de Laval, le sédier Pierre Vaquier) possèdent de telles pièces (dans sa maison et dans sa boutique pour Pierre Vaquier). La Catalogne, l'Italie, le nord du royaume de France produisaient ces toiles peintes et les marchands toulousains pouvaient se les procurer et les revendre. Encore faudrait-il désormais approfondir l'enquête en croisant ces données avec celles des régions productrices (comptabilités commerciales) ou avec les tarifs des péages du Midi. L'hypothèse d'une production locale n'est pas pour autant à écarter car il existait à Toulouse des métiers et des artisans (parfois artisans d'art) capables, car polyvalents, d'intervenir sur des supports textiles. Nous pensons en particulier aux peintres et enlumineurs qui peignent les portraits des capitouls dans la *Premier livre des histoires* mais aussi sur les murs du Consistoire, qui travaillent à des décors éphémères, sur des panneaux de bois ou sur textile (*senhal*, bannière, dais...). Ainsi en 1442, l'enlumineur Guilhem Aginaud est chargé de peindre le dais et les panonceaux qui serviront à l'entrée royale. Notons que cet « *ymaginator* » est témoin de l'adoption des statuts des lainassiers en mars 1449 (A.M. Toulouse, AA 57, p.106), ce qui tendrait à confirmer sa proximité avec les milieux de la production textile⁵. Les *naypiers* toulousains, fabricants de cartes à jouer et d'images pieuses, pratiquent l'impression xylogravée (qui est aussi celle de l'impression au block sur les textiles). Tous ces hommes avaient donc les capacités techniques et la polyvalence nécessaires pour répondre aux attentes d'une clientèle aisée sans pour autant être aristocratique ou princière. Ces métiers pouvaient aussi fournir housses et toiles peintes aux églises et aux confréries. Le rapprochement entre ces inventaires de l'habitat civil et ceux d'églises, de chapelles ou de confréries pourrait enrichir les informations. Pour l'heure, la lecture des inventaires de Saint-Sernin publiés par Célestin Douais prouve qu'à côté des ornements textiles luxueux (parements d'autel, tissus à poser sur les cathédres, chapes, mitres... aux somptueuses broderies agrémentées de pierres précieuses, de fils d'or, d'argent, de soie), la basilique disposait de tissus plus simples de couleur sombre, peints, à placer devant les statues pendant le Carême ou à certains moments du calendrier liturgique, ou encore d'un beau drap de soie « *in quo depinguntur duodecim poma civitatis cum pluribus ymaginibus* » (inventaire de 1489, article 332). On imagine mal que ce drap peint portant l'un des symboles de la cité toulousaine puisse avoir été importé de loin⁶.

Véronique LAMAZOU-DUPLAN

1. Nous nous permettons de renvoyer à notre contribution « Décor, parure et couleurs des intérieurs toulousains d'après les registres notariés à la fin du Moyen Âge », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, vol. 2, Actes du colloque de Cahors (2006), *M.S.A.M.F.*, hors-série 2008, 2009, p. 285-315

2. En particulier les actes du colloque sur les *Tentures médiévales dans le monde occidental et arabo-islamique*, Actes de la Journée d'étude de Lyon (1994), *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps Modernes*, 111, 1, 1999. Voir notamment les contributions de : Françoise Piponnier, « Du palais aux tentes de guerre. Les textiles dans le cadre de vie », p. 281-288 ; Dominique Cardon, « À la découverte d'un métier médiéval. La teinture, l'impression et la peinture des tentures et des tissus d'ameublement dans l'*Arte della lana* (Florence, Bibl. Riccardiana, ms. 2580) », p. 323-356 ; Monique Favre-Communal, « La Passion du musée de Reims. Étude technique et iconographique de toiles peintes du XV^e siècle », p. 357-371 ; Thomas Lüttenberg, « Le tissu comme aura. Les fonctions des tentures à la cour d'Aragon et à Barcelone (XIV^e-XV^e siècles), p. 373-392 ; Perrine Mane, « Le lit et ses tentures d'après l'iconographie du XIII^e au XV^e siècle », p. 393-418 ; Françoise Piponnier, « La diffusion des tentures à la fin du Moyen Âge : l'exemple de la Bourgogne », p. 419-442.

3. Entre le moment où nous avons présenté cette communication brève et le moment où elle est publiée, nous avons contribué au catalogue de l'exposition du musée Paul Dupuy, *Le parement d'autel des Cordeliers de Toulouse. Anatomie d'un chef-d'œuvre du XIV^e siècle*, sous la direction de Maria Alessandra Bilotta et Marie-Pierre Chaumet-Sarkissian, coédition Somogy-Musée P. Dupuy, Paris-Toulouse, 2012. Nous nous permettons de renvoyer à notre texte « Tentures et textiles dans l'habitat civil à Toulouse aux XIV^e et XV^e siècles », p. 74-85, qui est en partie une version développée de notre intervention à la S.A.M.F. et nourrie par toutes les suggestions qui avaient été faites par les auditeurs ce 7 juin 2011 : qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

4. Cité note 2.

5. Nous remercions François Bordes de nous avoir remis ses dépouillements de la série CC des A.M. Toulouse concernant les paiements à des enlumineurs et peintres travaillant pour les capitouls. Pour l'exemple cité ici, A.M. Toulouse, CC 1862, f^o 9v^o : « *a Guilhem Aginaud, pinheyre et portier de la mayzo comunal, la soma de nau liuras setze soutz hueg dinies tor, laqual soma losditz senhos apunteron que a luy fossa pagada et deliurada tant per son tribalh et salari de far lo papalho del drap del aur per la intrada del rey nostre sire, pinhe los bordos deldit papalho e los penoncels que los enfans portaban en ladita intrada am las armas del rey coma ayssy meteyz per las stefas et aparelhs nessesaris per lodit papalho et penoncels* » (mandement du 4 juillet 1442).

6. Célestin Douais, *Documents sur l'ancienne province de Languedoc*, t. 2 *Trésor et reliques de Saint-Sernin de Toulouse*, t. 1, *Les inventaires (1246-1657)*, Paris, Toulouse, 1904. Il faut attendre l'inventaire de 1514 pour rencontrer la mention précise d'une toile « peinte » : article n^o 72, « *Item nau cubertas de tela pintada en negre per cobrir las ymages lo careme* ». Or ce tissu est peut-être donné dès l'inventaire de 1468, article n^o 80 : « *item tres cortine nigre ponende ante ymages tempore quadragesime* », mention à laquelle s'ajoutent les articles 81, 82, 83. Des tissus peints étaient donc peut-être présents depuis longtemps à Saint-Sernin sans pour autant être notés comme tels...

Annexe : mentions de tentures, toiles peintes et tapisseries dans les inventaires et ventes à l'encan à Toulouse, première moitié du XV^e siècle.

Une cinquantaine d'inventaires est conservée pour les années 1350-1450 aux Archives départementales de la Haute-Garonne, dans la série E ou dans le fonds Saint-Sernin. Seul l'inventaire de Raimond d'Aurival (ou Auribail), très fragmentaire, est conservé aux Archives municipales de Toulouse (A.M. Toulouse, II 27/3, 1423). Les plus anciens inventaires pour Toulouse datent de la décennie 1350 (A.D. Haute-Garonne, 3E 7411, désormais 2Mi 1180). Ils ne livrent pas de mentions de toiles peintes ou de tentures précieuses. Les inventaires se font plus détaillés au début du XV^e siècle et sont parfois couplés à des ventes à l'encan.

Notons que les premières mentions de tapisseries rencontrées à ce jour dans des inventaires toulousains se trouvent dans celui de la boutique du marchand Jean Lapeyre en 1442. Outre de belles bourses dites *de aulissa*, on cite des pièces de tapisseries pour recouvrir des carreaux (coussins à poser au sol) ou agrémenter murs, bancs (*bancals*) et berceaux (*cuberta*). Deux d'entre elles sont ornées de personnages. Contrairement aux inventaires dressés dans des demeures, celui du stock de la boutique de Jean Lapeyre indique des provenances et des prix (mais pas les dimensions !) : par exemple, une pièce de tapisserie provient de Reims. Le même marchand vend aussi des toiles peintes (*draps pincelos, una sargia pincta*). Nous livrons ici ces extraits, pour la première fois dans la livraison de ce *Bulletin*, car cet inventaire a été difficile à retrouver aux A.D. Haute-Garonne. Les références de ces inventaires ont été listées par le passé dans le mémoire de Claude Sicre, *Le décor de la vie privée à Toulouse d'après les inventaires des XIV^e et XV^e siècles*, D.É.S. Université de Toulouse, 1958. Nous avons actualisé certaines cotes si nécessaire et les avons complétées par nos propres dépouillements.

NB : les publications considèrent que la canne vaut à Toulouse 1,796 m, l'empan 0,224 m. Nous avons donc proposé des conversions en fonction de ces équivalences.

A.D. Haute-Garonne, 3E 5897, XI, f^o 4v-14, inventaire de noble Bertrand Tornier, 1402

À Toulouse, dans l'aula, rangés dans un coffre,

(...) *duos panesios / pavesios ? pictos* (...)

Dans un coffre de la chapelle,

(...) *Quinque pecias cortinarum sargue tanade cum ... et cum armis dicti condam domini Bertrandi*

[Les autres pièces textiles, nombreuses et parfois amples contenues dans ce coffre, sont des banquiers, des couvertures, un pare-feu, une tenture d'étamine noire armoriée [3,15 x 2,70 m], une autre pièce « de ladite étamine » *ad modum banqualli* : toutes ces tentures sont armoriées mais aucune n'est dite peinte]

Dans l'hôtel campagnard de Mons, dans la chambre du maître de maison,

IIIlor pecias tele blanc pro cortinis lecti pictas de uno leporario cum armis dicti condam domini Bertrandi incadenatis

A.D. Haute-Garonne, 3E 5897, XI, f^o 27 à 32, inventaire de Guillaume Azémar, drapier, 1402

In aula

(...) *Item unum pannum pictum quinque palmorum tornis cayronis in quo est depicta ymago beate Marie virginis dum jacebat de puerperio...* [1,12 m]

In intrata dicti hospicii (...) in porticum dicti hospicii exteriori,

(...) *Item unum panum pictum existentem in pariete dicti portici in quo est depicta ymago crucifixi ruptum et modici valoris undecim palmorum longitudinis et septem amplitudinis* [2,46 m x 1,56 m]

Item alium panum pictum de ymagine beate virginis Marie et aliis diversis ymaginibus undecim palmorum longitudinis et quinque amplitudinis [2,46 m x 1,12 m] (...)

In quadam camera dicti hospicii in qua cubabat domina Johanna relicta dicti Guilhelmi Azemarii, (...)

Item unum pannum laneum paramenti in quo sunt picte et formate ymagine duodecim apostolorum trium cannarum vel circa longitudinis et undecim palmorum amplitudinis vel circa et ruptum in uno capite [5,38 m x 2,46 m]

Item alium pannum laneum paramenti signatum de signis etatis hominum (sic) longitudinis duarum cannarum et sex palmorum et amplitudinis decem palmorum [3,59 m x 2,24 m]

Item alium pannum laneum paramenti in quo est picta et instoriata ymago beate Marie virginis dum jacebat de puerperio duarum cannarum et quinque palmorum longitudinis et decem palmorum amplitudinis [3,59 m x 2,24 m] (...)

Item unum pergerium lane signatum de signis et formis leporariorum et aliorum diversorum animalium et cum foliis vitis duarum cannarum et quinque palmorum longitudinis et IIIlor palmorum amplitudinis [4,71 m x 0,89 m] (...)

In quadam alia camera situata prope porticum dicti hospicii,

(...) *Item unum pannum depictum existentem in capite cuiusdam lecti in dicta camera parvi valoris in quo panno est depictus fons juventus decem palmorum vel circa longitudinis* [2,24 m]

In quadam alia camera dicti hospicii existente de super carrieriam,

(...) *Item unum pannum pictum et istoriatum de vita Jop ruptum laniatum perforatum et antiquum XIII palmorum longitudinis et novem amplitudinis* [3,12 m x 2,01 m]

A.D. Haute-Garonne, 101 H 110, inventaire de Jacques de Laval, boursier, 1404 (second cahier, 8 f°)***In camera alta supra carreria servinieriis [chambre de Jacques de Laval]****Primo una caxa abietis longitudinis VII palmorum amplitudinis III palmorum**In qua caxa invenit duo pergeria coloris blani unum cum mensibus anni depictis longitudinis IIIor cannarum et amplitudinis II palmarum [7,18 m x 0,45 m] et aliud pergerium est coloris blani cum bestios longitudinis trium cannarum cum dimidia et amplitudinis duorum palmorum et quarti [6,28 m x 0,50 m]...***A.D. Haute-Garonne, 3E 14447, f° 23-25, inventaire de Jeanne, femme de Jean de Varanha, fille de noble Raimond Embry, 1413****Dans une chambre** (registre très abîmé),*(...) unum paramentum depictum in quo est vita sancti Ostacii depicta tele (...)***A.D. Haute-Garonne, 3E 6736, f° 1-31, inventaire des biens de Pierre Vaquier, sédier, 1415****Dans son hôtel rue de la Dalbade,*****In operatorio,****(...) Item unum panum pictum in quo est ymago beate Marie longitudinis IX palmorum vel circa [2,01 m]**Item unum alium panum pictum in quo est ymago sancti Georgii longitudinis IX palmorum vel circa [2,01 m]**Item unum alium panum pictum diversorum colorium in quo sunt ymagines sanctorum Petri et Pauli (...)****In retro botigue****(...) Item unum pannum pictum veterem diversorum colorium (...)****In aula bassa,****(...) Item unum panum pictum diversorum colorium longitudinis VII palmorum vel circa [1,56 m] (...)**Item unum panum pictum diversarum figurarum**Item unum alium panum pictum fractum****In ambulatorio,****(...) Item unum panum pictum parvi valoris longitudinis II cannarum vel circa [3,59 m]**(...) Item unum panum lane operatum in aliquibus partibus ad tenendum ante chamineam (...)**in i...leratum super operatorium, (...)**quemdam pannum pictum parvi valoris (...)***A.D. Haute-Garonne, 3E 6736, 16 folios séparés, vente aux enchères des biens de Pierre Vaquier, sédier, janvier-février 1416**

Prix de certains des tissus décrits dans l'inventaire (et d'autres) avec les noms des acquéreurs.

*Item unum pannum depictum veterem, Arnaldo de Strabot carrarie Judeys Aquis, 2 s. 1 d.**Item unum pannum depictum in quo sunt depicte ymagines beate Marie et beati Bartholomei, Johannis Gaillardii, 2 s. 2 d.**Item alium pannum depictum in quo est depicta ymago beati Georgii, Petro Juliani, 2 s.**Item alium Petro de Curdano de Sancti Cipriani, 2 s. 3 d.**Item quasdam cortinas viridis coloris cum virgis, 16 s. 6 d.**Item quoddam antiquum pannum depictum 12 d.**Item quoddam pannum ad ponendum ante chamineum 13 s. 1 d.**Item quemdam alium teulerium depictum, 6 s. 4 d.**Alium teulerium depictum, 6 s. 4 d.**Alium teulerium 10 d.**Item quoddam pannum tele depictum ymagine vocata Sebilia, Petro Olerii, 21 d.**Item alium pannum tele depictum dicto Petro Olerii, 4 d.***A.D. Haute-Garonne, 3E 4395, f° 316-319v, inventaire des biens de Jean Fabri, épiciier, 1422*****In camera in qua dormebat dictus Johannes Fabri deffunctus,****(...) Item unum pannum depictum in quo est depicta vita sancti Andree***A.M. Toulouse, II 27/3, inventaire de Raimond d'Auribail (Aurival), 1423**

(très incomplet car découpé)

*(...) Item reperiit unum paramentum tele depictum fonte juvenum longitudinis duarum cannarum (...)***A.D. Haute-Garonne, 3E 178, f° 1-19, Inventaire de la boutique de Jean Lapeyre, marchand, 1442****f° 10v° :***(...) Item II draps pincelos grandes rebreguat**Item II draps pincelos nigras et daur (...)*

Premières mentions du mot tapisserie (f°11v°) :

(...) *Item II cubertas de tapissaria de ras am presonatges grans a XII ecus la pessa, monta XXII ecus*

Item f° cuberta de tapissaria vielha apelat borri a 6 ecus, monta 6 ecus

Item I cobertonet de bres en tapissaria [pas de somme indiquée]

Item II bancals de tapissaria ras am personatges grans a 4 ecus la pessa, 8 ecus

Item I bancal de tapissaria ras fays a Reims a II ecus, monta II ecus

Item VI carrels emagenatz en doas pessa a VIII g daur ...

(...)

Item f° sargia pincta de Ras de VI layas, 5 ecus, monta 5 ecus

(...)

f°12 :

(...) *Item I bancal de tapissaria romput gris...*

A.D. Haute-Garonne, 3E 4468, folios détachés, vente aux enchères des biens de feu Arnaud de Bosco, maître en médecine, 1445

(...) *unum paramentum in quo est ymago Beate Katharine cum sua vita, 11s. 4d. tol.*

Item aliud paramentum in quo est ymago de la Chastelana, 5 s. tol.

A.D. Haute-Garonne, 1E 502 inventaire de Guilhem Capelle, sergent royal de Toulouse, 1461***In camera qui est a retro eiusdem aule,***

Dans une caisse de sapin,

Tres bancals quorum duo sunt longitudinis duarum cannarum seu circa [3,59 m] et sunt arborati ac figurati ex rubey viri blani et albi colorum infra quos sunt arma dicti condam Capela facta ad modum unius capelle composite sive facte supra tribus pilatis lapideis vel fustees et alter est longitudinis duarum cannarum cum dimidia seu circa [4,49 m] suntque quasi novi et sunt in ante dictis dicatorum chalonium et infra arbores in eisdem depictis aves rosee depicti

Item alter chalonis longitudinis seu circa duarum cannarum cum dimidia [4,49 m] et est compositus ex rubey virido nigro et albo et infra illum sunt arbores cum uno avi in qualibet arbore depictos et est semi usus.

Item alter chalonis quasi antiquus longitudinis trium cannarum [5,38 m] compositusque ex rubey albi viri et nigri coloribus cum certis passaris [moineaux] inter illum factis et floribus vocatis lici seu ad modum illius factis.

Item unum alter chalonis longitudinis duarum cannarum cum dimidia et amplitudinis duarum palmarum seu circa [4,49 m x 0,448 m] ex viri coloris in quantitate compositus cum quicquid randis (haies vives) sive vergatis (petites verges, osier) rubey coloris in qualibet capite depictis et inter dictum chalonem sive bancal erant aliqua arma rubey coloris composita in medio quorum erat mostram unius lepre (lièvre) coloris albi compositum et cum certis arboribus circumdantis et due erant dumtaxat similis signaturis in quorum autem in medio erat alia arma circumdata similibus arboribus et cum uno rozo in medio vergatarum tam rubey coloris quam viridi.

La Présidente félicite Véronique Lamazou-Duplan pour son travail très original, qui révèle un aspect tout à fait inédit des décors toulousains. La difficulté est bien sûr d'accrocher les descriptions trouvées dans les textes à des objets concrets. Le musée de Lyon en conserve-t-il ? Véronique Lamazou-Duplan indique qu'elle a contacté la conservation du musée, sans avoir de réponse.

Virginie Czerniak dit qu'elle connaît, depuis peu, une toile peinte de 2 m de long sur 1 m de haut, qu'elle se propose de montrer à notre consœur. Il s'agit d'une pièce magnifique, sans aucun repeint, aujourd'hui encadrée comme un tableau, qui se trouve dans le Lot mais provient peut-être du Nord. Certains détails évoquent la gravure, mais la composition est proche de celle des peintures monumentales. Véronique Lamazou-Duplan sera très heureuse de voir cette œuvre, dont l'étude demandera sans doute de croiser les compétences.

Relevant que les exemples recensés sont plutôt de la fin du XIV^e siècle ou du début du XV^e siècle, Jean Catalo voudrait savoir s'il en existe des mentions antérieurement. Sinon s'agit-il d'un effet de mode ? Véronique Lamazou-Duplan rappelle que les inventaires antérieurs à la fin du XIV^e siècle sont très rares, et il faut en effet se demander si on est devant un effet de mode ou bien un problème de sources. Virginie Czerniak fait cependant remarquer que les peintures murales copient souvent des tapisseries. Pour Véronique Lamazou-Duplan, il faudrait aussi travailler sur les thèmes représentés.

Lisa Barber indique qu'il existe en Angleterre des études sur ces toiles peintes et les inventaires qui en mentionnent, qu'elle serait en mesure de signaler à notre consœur. Peut-être y trouve-t-on des provenances, car l'absence de mentions de ce type dans les inventaires toulousains l'a étonnée. Lisa Barber croit aussi se souvenir de décors peints sur toile de soie. Véronique Lamazou-Duplan cite alors le parement de Narbonne et une mitre qui sont peintes sur toile de soie, ajoutant que le prix en était sans doute plus élevé.

Daniel Cazes s'étonne que n'apparaisse aucune « toile de Gênes », alors qu'il croit avoir lu que l'appellation caractérisait justement ce type d'œuvre. Véronique Lamazou-Duplan confirme l'existence de toiles peintes à Gênes au début du XVI^e siècle, dont on connaît en particulier un cycle de la Passion, mais on n'en connaît aucune mention dans la documentation toulousaine.

Guy Ahlsell de Toulza suppose qu'à côté des scènes religieuses devaient sans doute exister des représentations de scènes civiles. Véronique Lamazou-Duplan répond que c'est en effet le cas pour la première moitié du XV^e siècle, mais qu'il en va sans doute autrement pour la seconde moitié du siècle. Pour Virginie Czerniak, les thèmes chevaleresques sont nombreux à la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle, mais régressent ensuite. Véronique Lamazou-Duplan rappelle qu'une fontaine de jouvence est placée à la tête du lit de Guillaume Azémar.

À une question posée par Guy Ahlsell de Toulza, Véronique Lamazou-Duplan répond que la fondation Abegg a restauré des textiles du Moyen Âge, mais elle avoue ne pas savoir si elle en possède dans sa propre collection.

La parole est à Olivier Testard pour une communication sur *Les couronnements des maisons du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle à partir du cas d'Auvillar : les avant-toits*.

La Présidente remercie notre confrère pour cette analyse détaillée qui aura sans doute ravi nos spécialistes de la maison du Moyen Âge.

Au titre des questions diverses, le Secrétaire général donne lecture d'un courriel de Jean-Louis Vayssettes, du Service régional de l'archéologie de Languedoc-Roussillon, lequel travaille actuellement au recensement de toutes les **pièces de faïence des XVI^e-XVIII^e siècles** qui peuvent être mises en rapport avec les ratés de fabrication découverts dans les dépotoirs **des ateliers montpelliérains**. Jean-Louis Vayssettes a ainsi trouvé un texte qui témoigne de la commercialisation des produits montpelliérains vers le sud-ouest. Il s'agit d'un contrat de vente du 10 septembre 1668, par lequel André Ollivier, faïencier de Montpellier, vend à « messire Jean Georges de Garans Duranty, seigneur Doureuille, baron de Miremont, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, président en la cour du parlemant de Toulouse », la quantité de « trois cens cinquante pavés en fayance tous paints entre cy et la feste de la Toussaints prochaine et les luy faire porter en Tholose moyennant quinze livres pour cent outre laquelle somme ledit seigneur présidant sera tenu de luy payer le port et voiture desdits pavés d'icy audit Tholose ». Jean-Louis Vayssettes pense qu'il s'agit de Jean Georges Guaraut de Duranty, mort en août 1684, et il demande si sa maison existe encore, et si des carreaux sont conservés *in situ* ou dans des collections toulousaines.

Daniel Cazes ne connaît que les carreaux conservés dans notre salle des séances, qui proviennent d'une maison à tour capitulaire détruite dans les années 1870 lors du percement de la rue de Metz. D'après ses souvenirs, ils appartenaient à un décor mural, dans un corridor. Quant à Duranty, il possédait plusieurs maisons ou hôtels, mais ce que l'on appelait l'Hôtel Duranty est en fait l'Hôtel Rességuier, du XVII^e siècle.

Quitterie Cazes rappelle que le faïencier Colondres fuit Montpellier au début du XVIII^e siècle pour s'installer à Toulouse avec sa famille. Jean Catalo ajoute que Colondres produit aussi des carreaux de faïence.

Guy Ahlsell de Toulza donne quelques nouvelles de Maurice Greslé-Bouignol et de Robert Manuel, qui tous deux regrettent de ne plus pouvoir assister à nos séances mais nous assurent de leur bon souvenir.

Guy Ahlsell de Toulza fait ensuite le point sur la **vente prochaine de la collection du docteur Dupré, à Bruniquel**. Les musées de Moissac, de Rodez et de Saint-Bertrand-de-Comminges se sont également déclarés intéressés par certaines pièces. Le Musée des Augustins aussi, mais n'ayant pu régler les questions administratives à temps, notre Société est sollicitée pour faire l'achat en son nom. Il ressort de ces intentions que les œuvres remarquées par notre Société seront sans doute acquises pour des collections publiques, et que nous n'aurions donc pas à intervenir, sauf difficulté survenant au moment de la vente.

La Présidente prononce la clôture de l'année académique 2010-2011, et après avoir souhaité à tous de bonnes vacances, elle invite la Compagnie à partager le verre de l'amitié.